

PROJET DE TERRITOIRE

2021 - 2030





Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter la première édition du projet de territoire. Il est le reflet d'une ambition collective, celle des 27 Maires, de poursuivre l'aménagement et le développement raisonné et raisonnable de Montélimar Agglomération. Nous avons la chance d'habiter un territoire à taille humaine, sans démesure. Notre patrimoine, nos savoir-faire, la diversité des paysages traversés par le Rhône, le Jabron et le Roubion et la douceur de vivre invitent au partage et à la découverte.

Ces atouts, comment les habitants, les acteurs économiques, les touristes peuvent-ils en tirer parti ?

Nous avons été méthodique : après un diagnostic précis, une feuille de route composée de 3 enjeux et 12 orientations a été définie. Ce projet est un cadre concret, réalisable, marqué par la volonté de renforcer et animer un territoire pour tous, de le préserver, le mettre en valeur, développer et promouvoir une agglomération attractive, audacieuse et visionnaire.

En actant ce projet, nous fixons collectivement le cap vers 2030. Ce document structurant présente également les investissements retenus, les chantiers portés par l'agglomération et les politiques à mettre en œuvre à court, moyen et long terme. Il traduit un plan d'actions ambitieux mais réaliste.

Tous ensemble, relevons les défis de demain !



Julien Cornillet
Président de Montélimar-Agglomération



Château de Montélimar

SOMMAIRE

ORGANISATION DE LA DÉMARCHE p.7 #1

Rétroplanning

ÉTAT DES LIEUX p.10 #2

Données socio-économiques

Le territoire – son organisation

Notices thématiques

Le territoire vu par les élus

PROSPECTIVE p.47 #3

Une envie d'agglomération

LE PROJET DE TERRITOIRE p.61 #4

Enjeux et orientations stratégiques

Inventaire des projets

Fiches descriptives

Ordonnancement des projets

Des projets aux opérations

ANNEXES p.107 #5



#1

**ORGANISATION
DE LA DÉMARCHE**

LANCEMENT

DIAGNOSTIC INITIAL

1 - VALIDATION DE
LA DÉMARCHE AVEC
LE PRÉSIDENT3A - RENCONTRE
AVEC LES COMMUNES
(maires / DGS-DG)3B - CONSTITUTION
D'UN DOSSIER D'ÉTAT
DES LIEUX2 - PRÉSENTATION
DE LA DÉMARCHE À
L'EXÉCUTIF
COMMUNAUTAIRE
ET AUX MAIRES4 - SYNTHÈSE DES
INFORMATIONS5 - APPROPRIATION
DE L'ÉTAT DES LIEUX
PAR L'EXÉCUTIF ET
LES MAIRES

OCTOBRE 2020

NOVEMBRE
DÉCEMBRE 2020

DÉFINITION DE LA STRATÉGIE (groupe de travail élus + DGS)

6 - PRISE EN COMPTE
DE L'ÉTAT DES LIEUX
- ÉLABORATION D'UN
CONSTAT PARTAGÉ
DE LA SITUATION
EXISTANTE
- PROSPECTIVE

9 - APPROPRIATION
DE LA FEUILLE DE
ROUTE 2030 PAR
L'EXÉCUTIF ET LES
MAIRES

7 - IDENTIFICATION
DES ENJEUX ET DES
ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES

10 - REMISE DU
RAPPORT FINAL

8 - DÉFINITION
DES ORIENTATIONS
MAJEURES ET DES
PROJETS
STRUCTURANTS

11 - CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SUPPORT TECHNIQUE
SERVICES
COMMUNAUTAIRES

FÉVRIER - AVRIL
2021

MAI - JUILLET
2021

RÉTROPLANNING

ORGANISATION DE LA DÉMARCHE

#2

ÉTAT DES LIEUX

#2 ÉTAT DES LIEUX

Données socio-économiques

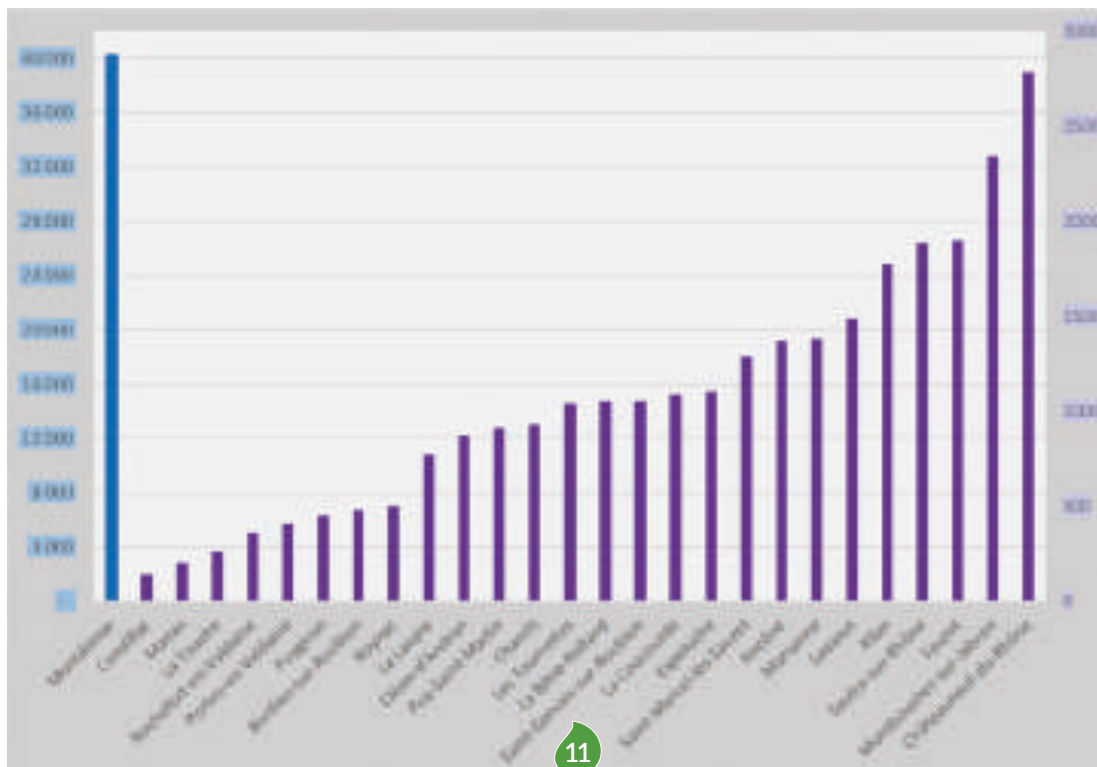
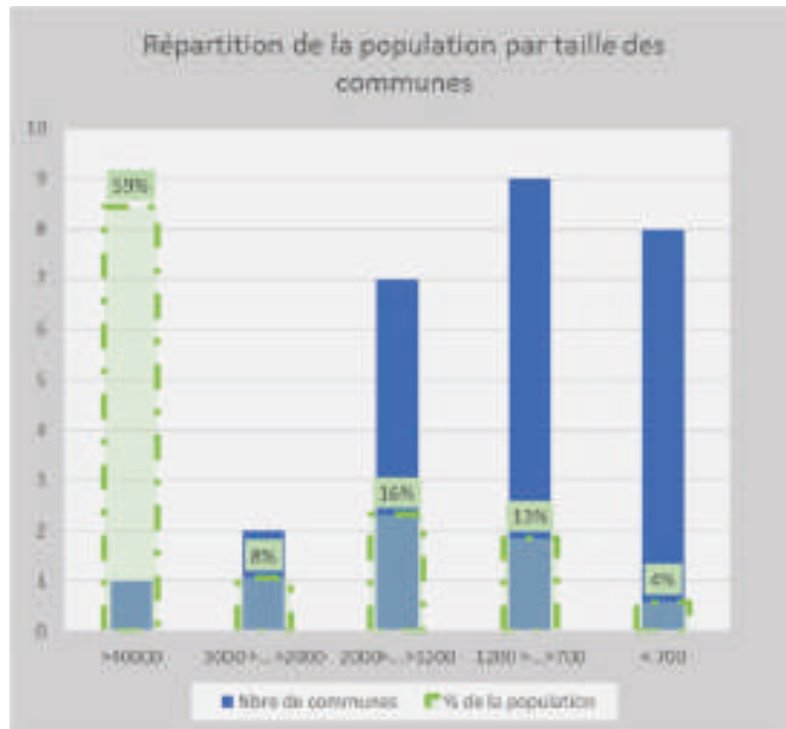
POPULATION

Population 68 096 habitants

soit 1% de la population totale de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et 12,8% de la population du Département de la Drôme

27 communes

382 km²



PORTRAIT DE LA POPULATION

Portrait des ménages

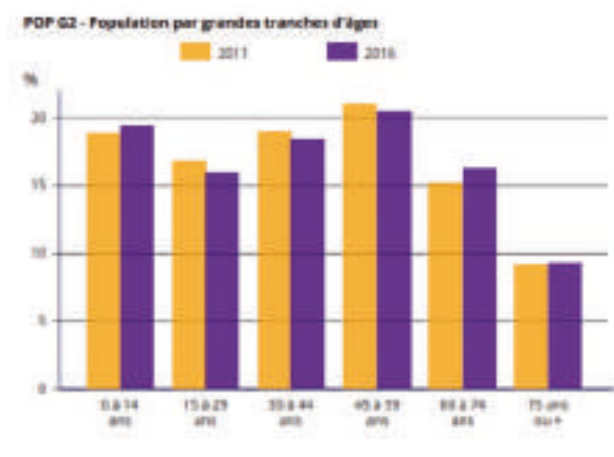
- > Les familles monoparentales représentent 9,2% des ménages et 14% des familles. Près d'une famille sur deux n'a pas d'enfant.
- > Le revenu médian disponible par ménage fiscal s'élève à **20 460 euros** en 2017 (21 120 euros à l'échelle nationale)

Les catégories socio-professionnelles

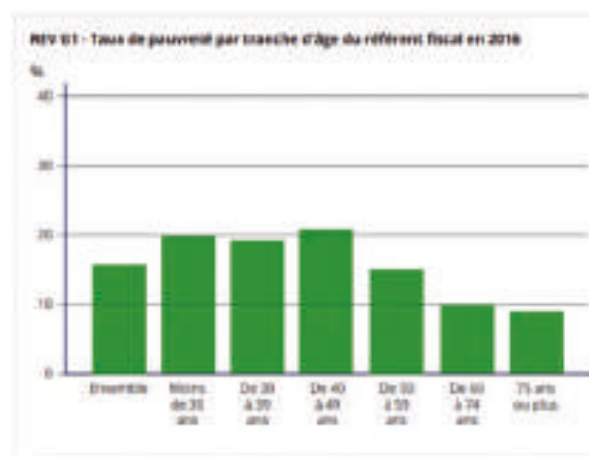
- > Forte proportion de **retraités** (29% environ), **d'employés** (15,7%), de professions intermédiaires (14,7%) et d'ouvriers (13,7%).
- > La part des agriculteurs exploitants est faible et inférieure à l'échelle départementale (0,8% contre 1,3%) ou métropolitaine (0,8%)
- > **Sous représentation des cadres** et professions intellectuelles supérieures par rapport aux territoires de comparaison

Une certaine précarité

- > **Taux de chômage : 15,3% en 2017** (9,4% au niveau national). Touche majoritairement les 15-24 ans. Plus élevé que celui du département (10,1%), qui fait partie des territoires les plus touchés dans la Région
- > Parmi les 3 zones d'emploi, celle de Montélimar est la plus touchée par le chômage
- > En particulier, le taux de chômage longue durée est important : plus de la moitié des chômeurs le sont depuis plus d'un an
- > **Taux de pauvreté : 15,5% en 2017** (14,1% au niveau national)
- > 20% des résidences principales sont concernées par la précarité énergétique (11,9% à l'échelle nationale).



Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.



Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (FLoSoFi) en géographie au 01/01/2019.

Données issues de l'INSEE, des Schémas départementaux Autonomie et enfance-famille-santé et de l'ONPE

FOCUS : VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Une population vieillissante

- > Tendance observée dans l'ensemble du département de la Drôme
- > En 2016, un tiers de la population avait moins de 29 ans et **près d'un tiers était à la retraite**. Il existe une **surreprésentation** des 45-59 ans (20,5% en 2016 contre 19,9% à l'échelle nationale) et des 60-74 ans (16,3% contre 16%)
- > Il existe une part d'habitants très jeunes importante mais ceux-ci ne restent pas sur le territoire (écart 3% entrants et sortants en 2015)
- > Le territoire est attractif pour les 65 ans et plus

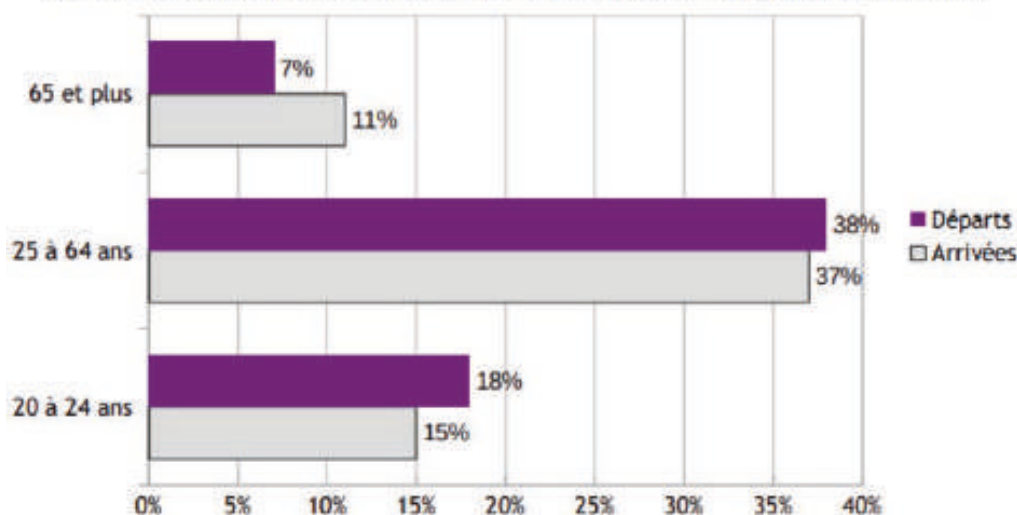
Une offre de services permettant le maintien à domicile diversifiée et développée

- > Territoire qui possède **la plus grande part de bénéficiaires de l'APA** (Allocation personnalisée d'autonomie) à domicile, parmi la population de plus de 75 ans dans la Drôme (25,5%). La moyenne des EPCI est à 18,9%.
- > Il rassemble avec Valence Romans **plus de la moitié des services de SAAD non habilités à l'aide sociale** (Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile)
- > Cependant, le taux d'équipement en SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile) est inférieur à la moyenne départementale (17,7% pour 1000 personnes de plus de 75 ans contre 19,1% en 2016)
- > Une équipe spécialisée **Alzheimer** à Montélimar sur 3 équipes sur tout le territoire
- > 1 SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile)

Une faible offre de services pour les personnes âgées

- > **Le taux d'équipement en EHPAD** est très faible dans l'Agglomération (66,1‰ contre 97,7‰ dans la Drôme et 101,4‰ en France métropolitaine)
- > Hors EHPAD, le taux d'équipement pour 1000 personnes de 75 ans et plus est aussi **plus faible** que celui de la Drôme (18,4‰ contre 21,4‰)

Age des ménages arrivant et quittant le territoire de Montélimar Agglomération en 2015



(source : diagnostic du PLUi)

Données issues des Schémas départementaux Autonomie et enfance-famille-santé.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Un socle géographique diversifié

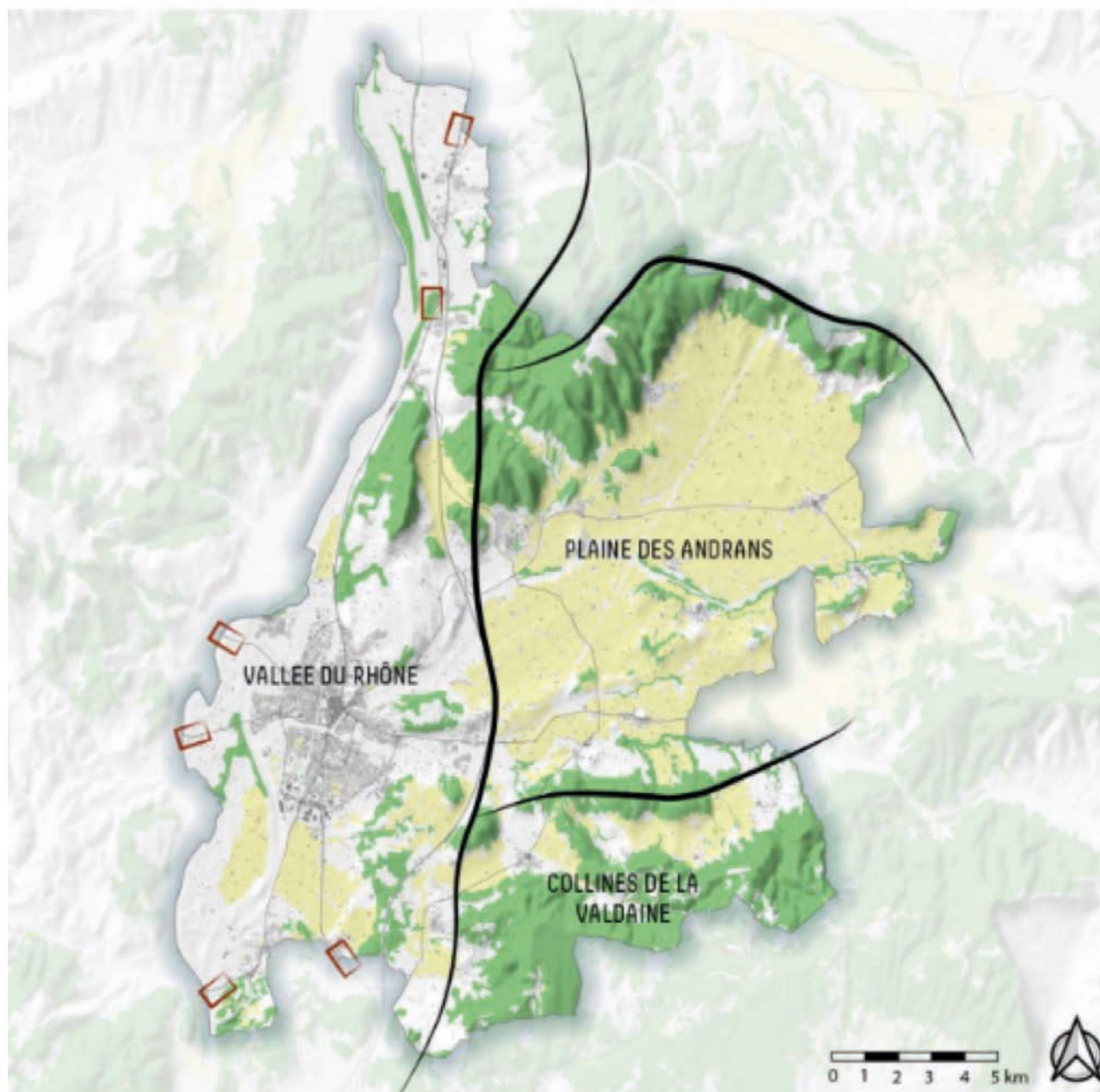
3 grandes unités paysagères

- > **La Vallée du Rhône** (paysage marqué par une forte empreinte urbaine, qui concentre l'essentiel des infrastructures et des espaces urbanisés du territoire)
- > **La plaine des Andrans** (paysage ouvert quasi circulaire, entouré de collines boisées, constitué de grandes parcelles de cultures, de boisements épars et de villages)
- > **Les collines de la Valdaine** (paysage collinaire intimiste, constitué de forêts denses, de cultures céréalières, d'anciennes vignes, de parcelles de lavandes et des plantations de chênes truffiers)



Les unités paysagères

Les unités paysagères
(source : diagnostic du PLUi)

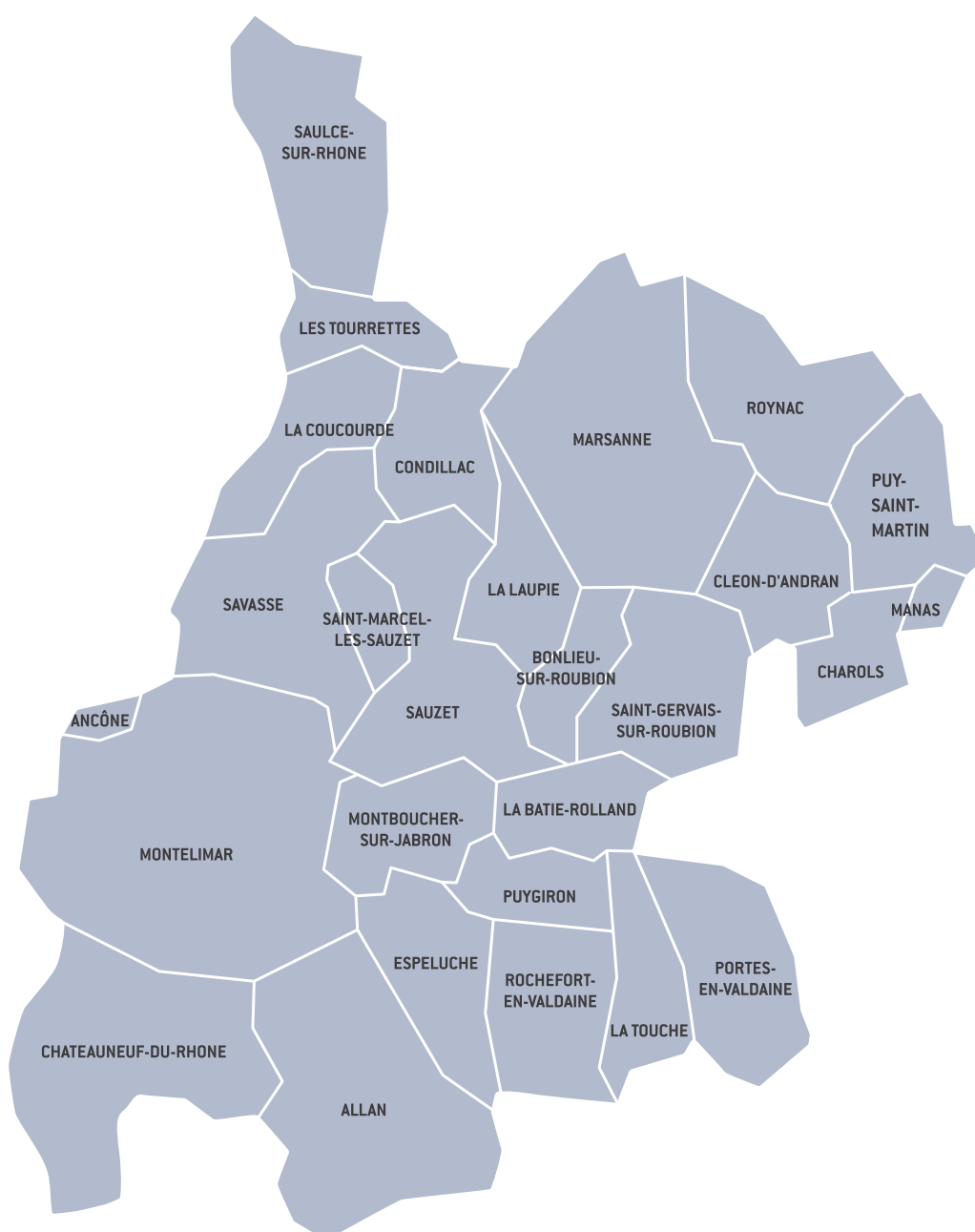


Limites de l'unité paysagère	Forêt	Principales portes d'entrée du territoire
PLAINE Nom de l'unité paysagère	Esplanade agricole	
	Bâti	

TYPLOGIE DES COMMUNES

Une urbanisation fortement polarisée

- > L'urbanisation se concentre autour de Montélimar, ville centre
- > Différentes **typologies de communes** existent (caractéristiques, organisation et fonctionnement similaires)
 - **Ville Centre**
 - **Communes intermédiaires** : Première couronne de la ville centre, le long de la vallée du Rhône, communes périurbaines (ex : Ancône)
 - **Communes rurales** : communes de taille modeste dont **un pôle d'appui**



Les typologies de villes
(source : diagnostic du PLUi)

Les typologies de villes

Polarité	Communes	Morphologies urbaines					
		Centre ancien	Tissu mixte hors centre ancien	Tissu résidentiel	Tissu d'activités	Tissu d'équipements	Hameaux
Ville Centre	Montelimar	✓	✓	✓	✓	✓	
Pôle d'appui	Cléon-d'Andran	✓	✓	✓	✓		
Communes intermédiaires	Allan	✓	✓	✓			✓
	Ancône	✓	✓	✓	✓		
	Châteauneuf-du-Rhône	✓	✓	✓	✓		
	Espeluche	✓		✓			
	La Coucourde	✓	✓	✓			✓
	Les Tourrettes	✓	✓	✓	✓		
	Montboucher-sur-Jabron	✓	✓	✓	✓		
	Saint-Marcel-les-Sauzet	✓	✓	✓			
	Sauzet	✓	✓	✓	✓		
	Savasse	✓	✓	✓	✓		✓
	Sauze-sur-Rhône	✓	✓	✓	✓		
Communes rurales	Bordieu-sur-Roubion	✓	✓	✓			
	Charob	✓	✓	✓			✓
	Condillac	✓		✓			✓
	La Bâtie-Roland	✓	✓	✓	✓		
	La Lupaie	✓	✓	✓			
	La Touche	✓		✓			✓
	Manas	✓	✓	✓			
	Marsanne	✓	✓	✓			✓
	Portes-en-Valdaine	✓	✓	✓			✓
	Puygiron	✓		✓			
	Rochefort-en-Valdaine	✓		✓			✓
Roynac	✓		✓				
Saint-Gervais-sur-Roubion	✓	✓	✓				

AXES ET ÉQUIPEMENTS

Un territoire traversé par plusieurs axes, notamment du Nord au Sud

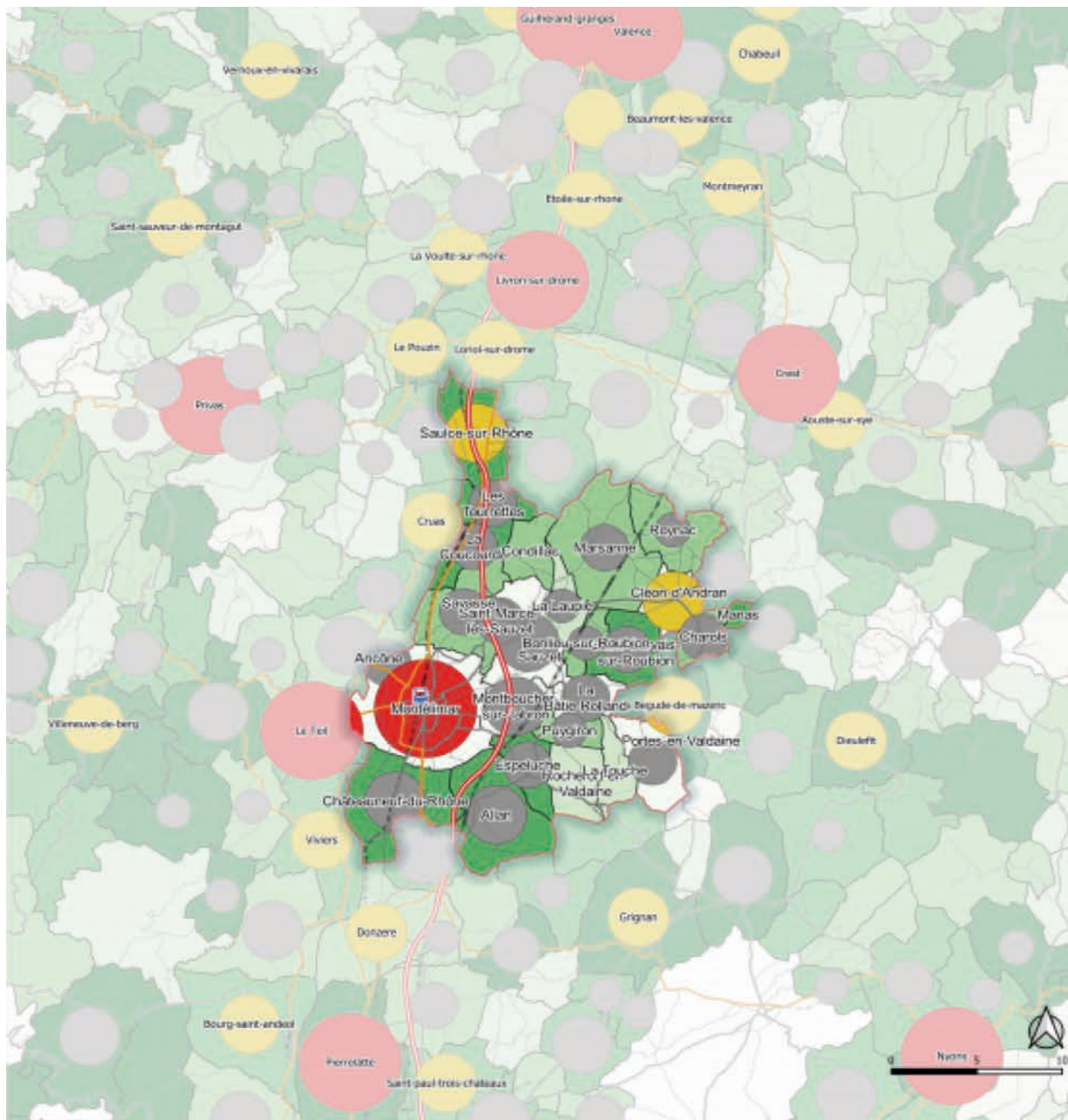
- > L'autoroute A7 qui traverse le territoire du Nord au Sud
- > La voie ferrée PLM (Paris-Lyon-Marseille) qui traverse le territoire du Nord au Sud
- > Les routes départementales D6, D126, D540
- > La route nationale 7 qui traverse le territoire du Nord au Sud
- > Les axes secondaires

Une offre diversifiée d'équipements, qui participe à l'attractivité du territoire

- > **Un bon niveau d'équipements et de services aux ménages** : en 2019, Montélimar-Agglomération possède 45 équipements pour 1000 habitants, soit une densité d'équipements supérieure à la moyenne du département de la Drôme (42,1 pour 1000 habitants)
 - **Concentré sur la ville de Montélimar** : la ville a un pôle de services supérieurs du territoire intercommunal, elle concentre 68% de l'offre d'équipements et services
 - Malgré la forte polarisation, il existe un **bon maillage territorial** :
 - des pôles de services intermédiaires (Cléon d'Andran et Saulce-sur-Rhône)
 - des pôles de services de proximité (19 communes)

Les pôle d'équipement
(source : PLUi Montélimar- Agglomération)

Les pôles d'équipements



Realisation : CITADIA
Source : BPE INSEE 2017, IGN



Diagnostic - préambule

ÉQUIPEMENTS

Une offre de formation spécialisée mais peu développée

- > Une bonne couverture d'équipements et de services scolaires du 1^{er} et du 2nd degrés
- > **Une offre de formation supérieure insuffisante** : quelques spécialisations (IFSI), et un potentiel de développement de l'offre (présence de leaders économiques). Cependant moins de 20% des bacheliers accèdent à l'enseignement post-bac sur leur propre territoire

Un bon niveau d'équipements de santé à développer, conforter (bonne densité de médecins, hôpital...)

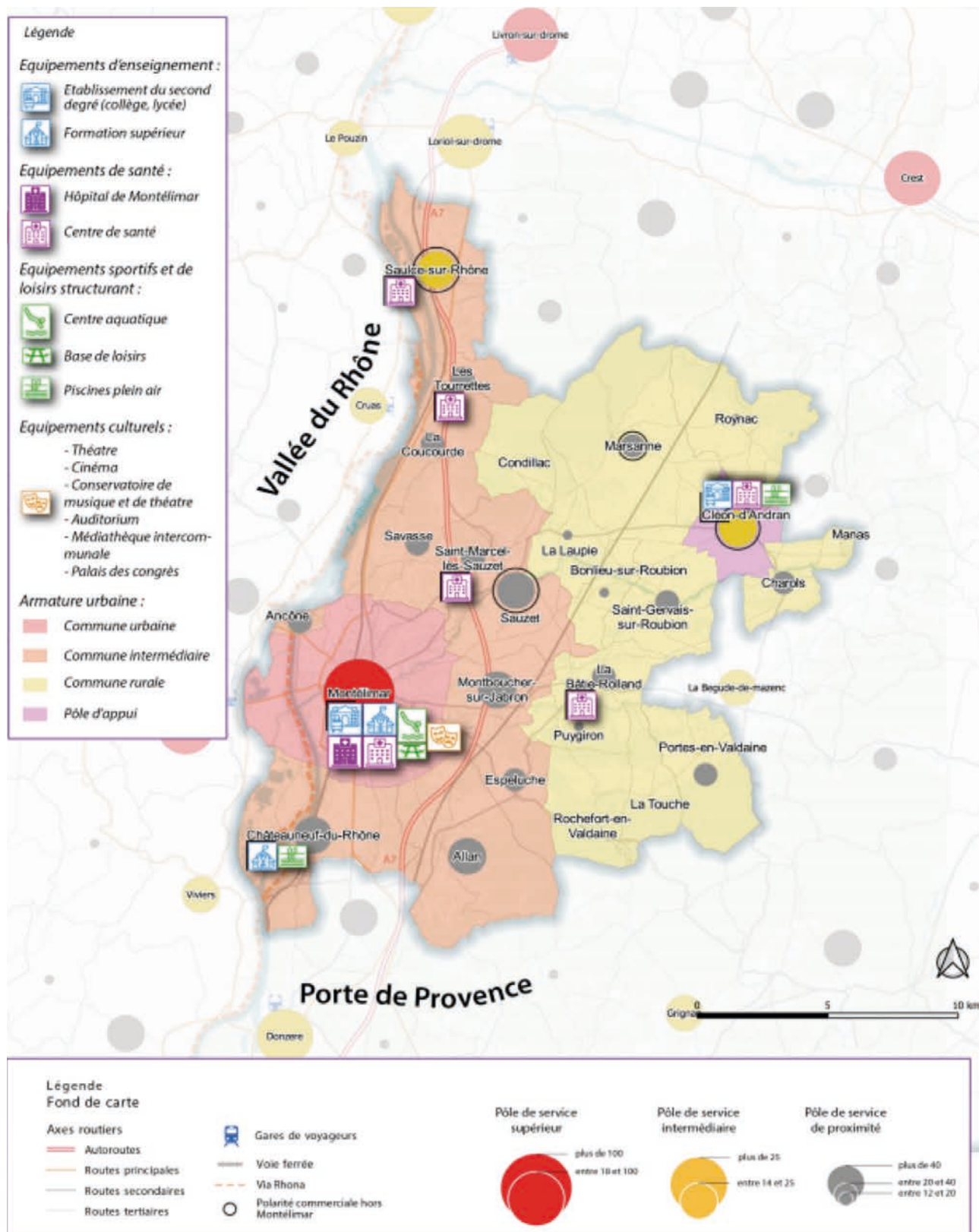
Un offre d'équipements touristiques et de loisirs à optimiser

L'équipement numérique : l'enjeu du développement du très haut débit

- > 1/3 des zones d'activités sont raccordables à la fibre optique, situées à Montélimar (8 sur 24). Plusieurs travaux sont prévus.

Les pôles d'équipement
(source : PLUi Montélimar- Agglomération)

Équipements et services carte de synthèse



PLUi de Montélimar Agglomération - Tome 1 : Rapport de présentation - version au 15/04/2020

#2 ÉTAT DES LIEUX

Notices thématiques

HABITAT

Un marché du logement élevé et dynamique

- > Augmentation du **parc de logements** (38% en 20 ans). Montélimar concentre les logements (62% en 2016) et le marché locatif
- > **Un habitat occupé en permanence**, avec une prépondérance de maisons individuelles : la majorité des logements sont des résidences principales (87%) et plus de la moitié de la population occupante est propriétaire de son logement (58%)
- > Plus de 4000 **logements locatifs sociaux**, dont 87% dans le parc public, majoritairement concentrés sur la ville-centre et en logements collectifs
- > 89% des logements sont de grands logements de 3 pièces ou plus, **8 à 9%** des logements sont **vacants**,
- > **Une aire d'accueil des gens du voyage**
- > **3 QPV** concentrés à Montélimar

En l'absence de PLH, le PLUi devait directement prendre en compte le PDALHPD

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHP) 2019-2024.

Objectif → permettre à chaque citoyen drômois d'accéder à un logement décent. 4 axes stratégiques :

- > Développer une offre de logements adaptée aux publics
- > Fluidifier et faciliter le parcours de l'utilisateur
- > Articuler et développer les dispositifs de maintien dans le logement
- > Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique en développant l'accompagnement et le repérage

Action Cœur de Ville

Convention-cadre signée en 2018 avec la ville de Montélimar. Plan de lutte contre la désertification des centres urbains, à travers la redynamisation des centres urbains des villes moyennes, qui comprend un axe de réhabilitation et de restructuration de l'habitat.

Plusieurs objectifs : réduire la vacance des logements, lutter contre l'insalubrité, attirer une population nouvelle, améliorer le cadre architectural et paysager du centre-ville...

Données issues de l'INSEE, des Schémas départementaux Autonomie et enfance-famille-santé et du PLUi



Vue de Montélimar

ÉCONOMIE

Un territoire attractif

- > **Croissance démographique** la plus importante du département : 1,6% (annuelle) entre 2011 et 2016 (contre 0,8%)

Un nombre d'emplois élevé, en hausse, et plusieurs filières dynamiques

- > **5^{ème} pôle logistique** de la Vallée du Rhône. Une des zones les plus dynamiques de la région en terme d'emploi
- > **24 zones d'activité économique**, les plus importantes étant localisées à Montélimar
- > **Un pôle d'emploi important du département** : + 27 000 emplois, soit 13% des emplois du Département pour 13% de la population (2015). Dans ce pôle, Montélimar dispose d'un poids économique prépondérant : 78% du total d'emplois locaux
- > Plus de 6000 établissements actifs, plus de 400 créations d'entreprises par an
 - Plus de 600 entreprises ont été créées en 2018 (essentiellement commerce, transport, hébergement et restauration). Le nombre de créations d'établissements est en hausse depuis 2015
- > Le territoire est majoritairement dominé par le **secteur tertiaire : le commerce, les services et le secteur de la construction** représentent plus de 75% des établissements actifs dans l'Agglomération.
- > Les emplois bénéficient aussi à des habitants **de communes autour** qui travaillent à Montélimar

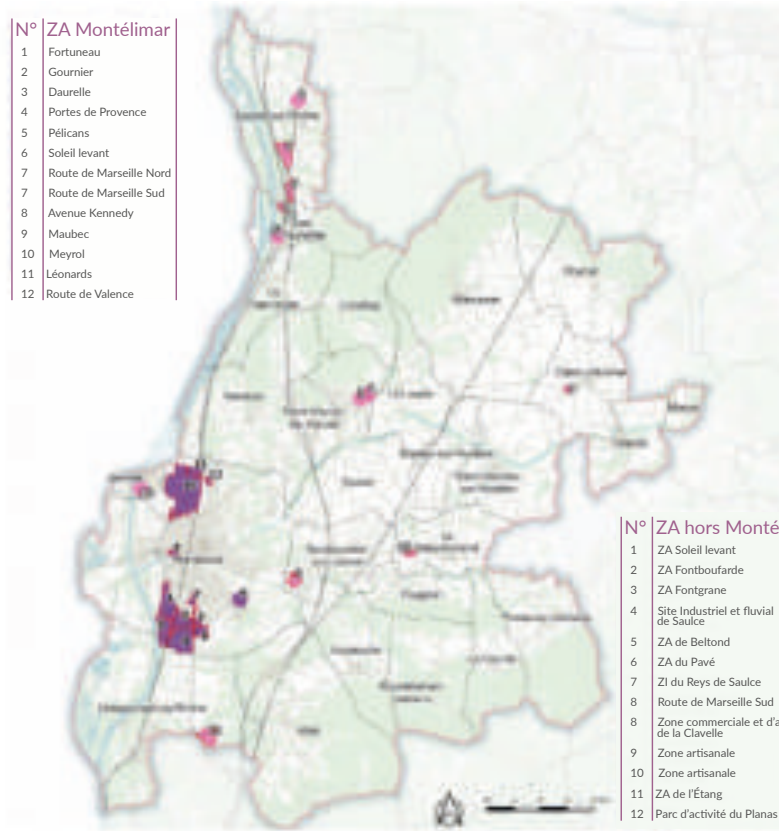
Certains secteurs sont en perte de vitesse : la construction et l'industrie

- > Depuis 2012, le nombre de créations d'établissements dans la construction est en baisse (94 en 2017 contre 151 en 2011)
- > Le nombre de créations d'établissements dans l'industrie est en baisse (63 en 2017 contre 78 en 2011)

Certains secteurs, comme le tourisme (cf. page 26) sont peu exploités.

Données issues de l'INSEE et des Schémas départementaux autonomie et enfance-famille-santé

- N° ZA Montélimar
- 1 Fortuneau
 - 2 Gourmier
 - 3 Daurelle
 - 4 Portes de Provence
 - 5 Pélicans
 - 6 Soleil levant
 - 7 Route de Marseille Nord
 - 7 Route de Marseille Sud
 - 8 Avenue Kennedy
 - 9 Maubec
 - 10 Meyrol
 - 11 Léonards
 - 12 Route de Valence



- N° ZA hors Montélimar
- 1 ZA Soleil levant
 - 2 ZA Fontboufarde
 - 3 ZA Fontgrane
 - 4 Site Industriel et fluvial de Saulce
 - 5 ZA de Belfond
 - 6 ZA du Pavé
 - 7 ZI du Reys de Saulce
 - 8 Route de Marseille Sud
 - 8 Zone commerciale et d'activité de la Clavelle
 - 9 Zone artisanale
 - 10 Zone artisanale
 - 11 ZA de l'Étang
 - 12 Parc d'activité du Planas

Légende

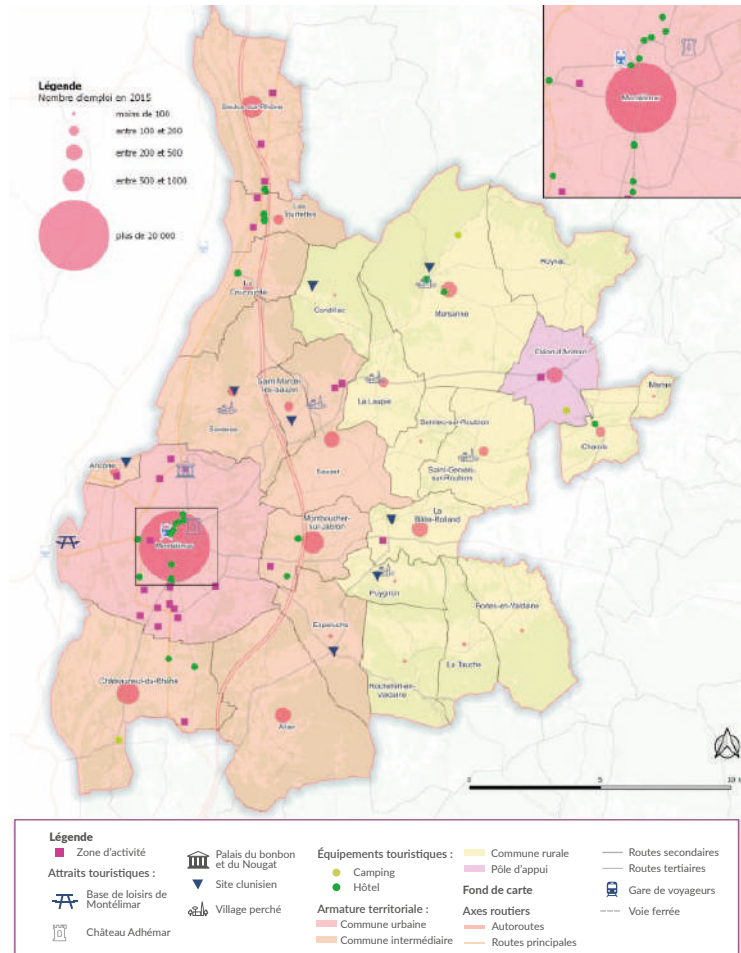
Zones d'activités identifiées par Montélimar Agglomération :

- Zones d'activités identifiées par Montélimar Agglomération
- Zones d'activités de moins de 10 ha à Montélimar

Zones industrielles ou commerciales :

- Zones industrielles ou commerciales hors Montélimar
- Zones industrielles et commerciales de moins de 10 ha hors Montélimar

PLU de Montélimar Agglomération - Tome 1 : Rapport de présentation



PLU de Montélimar Agglomération - Tome 1 : Rapport de présentation version 15/04/2020

L'AGRICULTURE NIVEAU RÉGIONAL

Constat

- > **Revenu faible** : le revenu d'entreprise agricole moyen est deux fois moins important sur la région Auvergne-Rhône-Alpes qu'en France (12 349 €/UTA non salarié vs 29 100 €/UTA non salarié en 2017).
- > **Perte de vitesse et d'attractivité** : les exploitations agricoles continuent à se concentrer, à être de moins en moins nombreuses (-2,6% par an depuis 2010), de plus en plus grandes, et gérées par de moins en moins d'actifs notamment dans le secteur de l'élevage.
- > **Changement climatique** → **Augmentation des risques** (hausse des événements météorologiques extrêmes, risques sanitaires liés aux maladies animales ou pathogènes des végétaux...).

Tendances futures

- > **Favoriser la montée en gamme** (stratégie française définie dans le projet agro-écologique). La demande en **produits biologiques** est très importante (hausse de 15 à 20% par an) ainsi qu'en **origine locale**
- > Augmentation de la demande sociale en termes de **conditions de production et de typicité** (connaissance de l'origine des produits, consommation locale) → Meilleure valorisation de la région.
- > **Défis** : conversion biologique, traçabilité, automatisation et outils numériques...
- > **Bioéconomie**



Amandiers

Enjeux

- > **Changement climatique**
- > Transition vers le bio
- > **Bioéconomie**
- > Agritourisme
- > Conditions de production et typicité

Le diagnostic régional
PAC 2021-2027
Auvergne-Rhône-Alpes

L'AGRICULTURE

Atouts

> **Des filières de production importantes**

- L'agriculture représente **6,4%** du potentiel de production drômois (36 229 000 €)
- Culture de céréales, légumineuses PPAM, élevage, spécificité, semencière

> **Emploi**

- 12,4% des emplois de l'agglomération (3 400 emplois salariés par an)
- 16 installations en 2016 avec 123 ha de grande culture et 85 ha d'élevage

Points de vigilance

> **Un territoire en perte de vitesse**

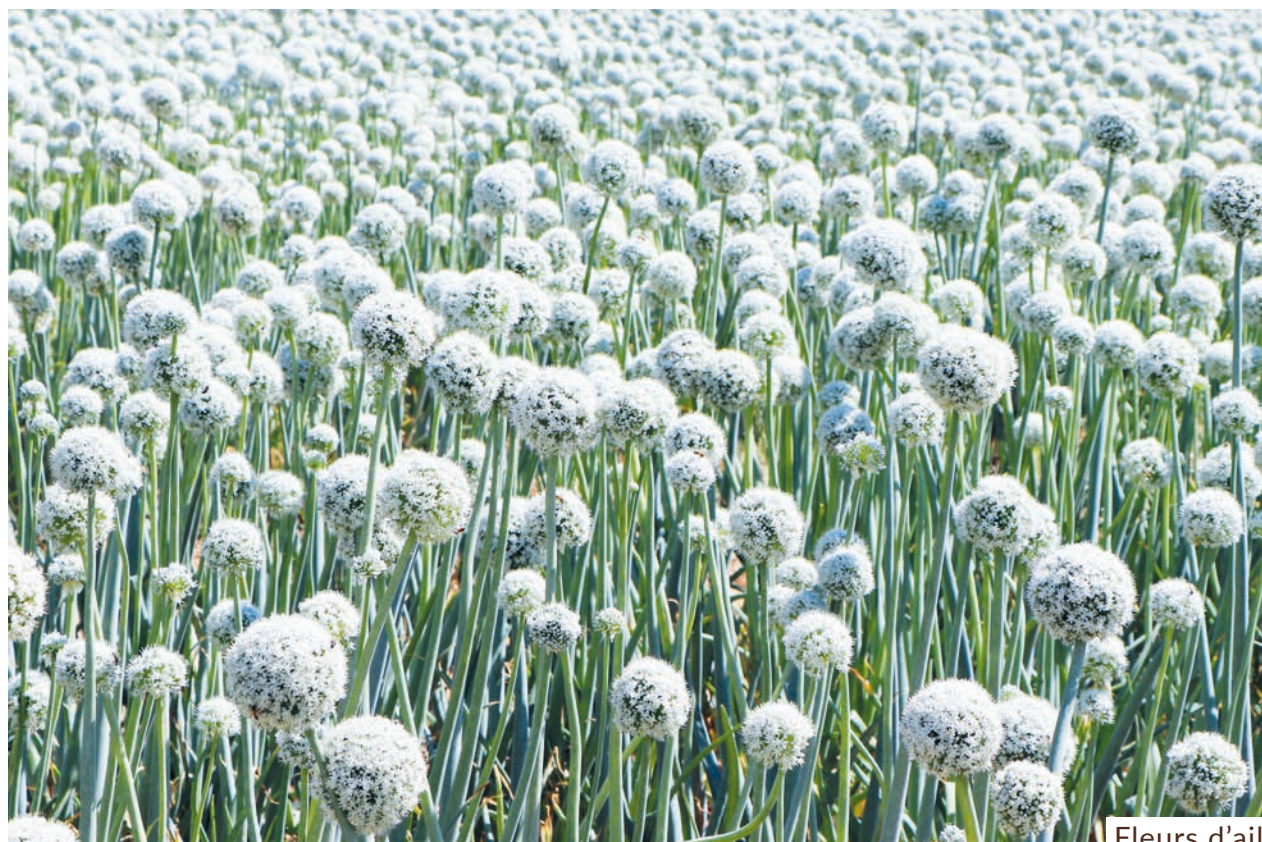
- Pression immobilière
- Perte des terres agricoles au profit de l'artificialisation des terres :
 - ° Réduction de 1565 ha de SAU entre 2000 et 2010
 - ° Perte de vitesse plus rapide qu'ailleurs dans le département :
 - 0,22% de SAU en moyenne par an entre 1999 et 2017 contre -0,04% en Drôme

> **Une transition agroécologique bien engagée mais dont la dynamique est à amplifier :**

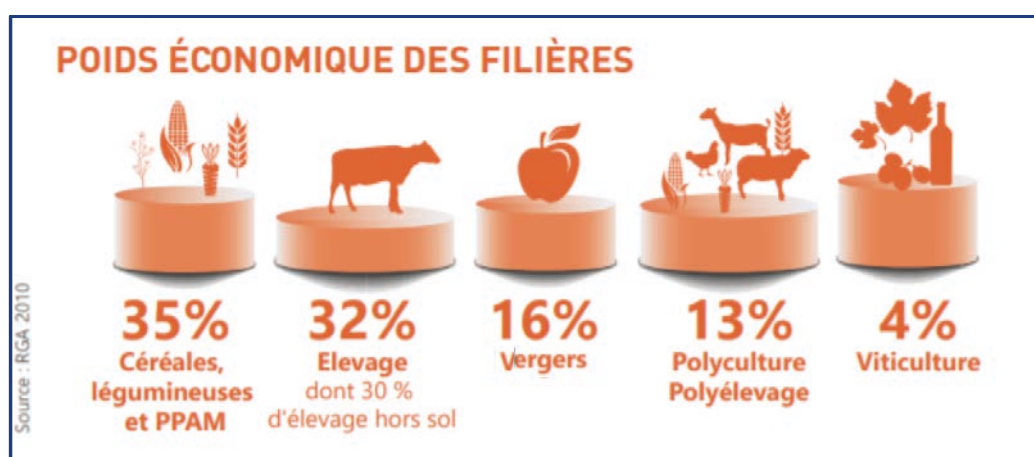
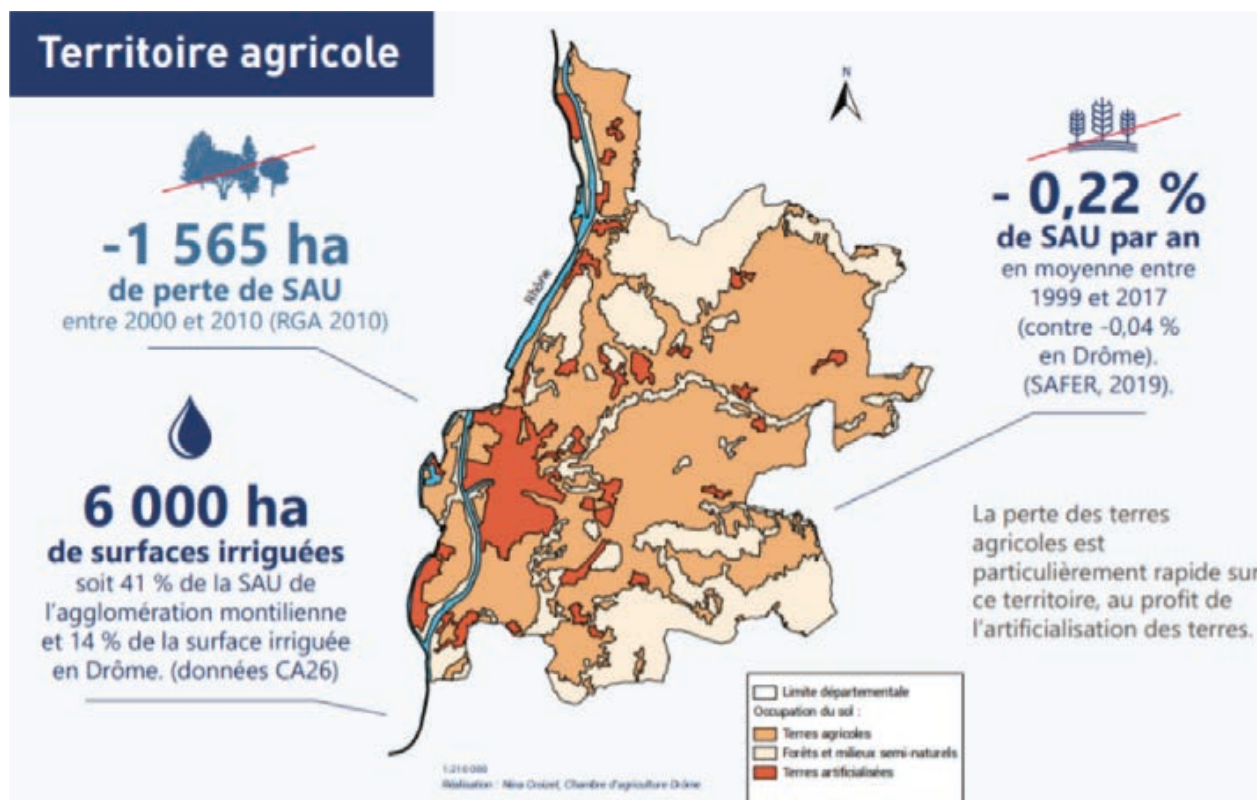
- Progression importante entre 2013 et 2018 : +18% par an de SAU
- Sous représentation dans l'Agglomération par rapport à la Drôme (15% de la SAU contre 23%)

> **Un potentiel en agritourisme à développer :**

- 2 AOP et 12 IGP
- 18% des agriculteurs sont en circuits courts / agritourisme contre 1/3 en Drôme



Fleurs d'ail



Portrait agricole de territoire - Montélimar Agglomération (Chambre d'agriculture de la Drôme)

LE TOURISME NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Constat

- > **Un tourisme en pleine expansion au niveau de la Drôme** : La fréquentation touristique a augmenté ces cinq dernières années (2014-2020) avec un gain de 500 000 nuitées dans les hébergements marchands
- > **7200 emplois permanents**, en hausse (+2% par rapport à 2017)
- > Une clientèle majoritairement **française** (67% contre 33% de clientèle étrangère)
- > 2 identités fortes : le Vercors et la **Drôme provençale**
- > **Tendance : Emergence d'un « consomm'acteur »** : Client plus imprévisible, séjours thématiques, surinformation et proactivité, plus tardif, plus proche et plus en hébergement non marchand



Ambition

Un tourisme authentique,
vecteur de développement
économique et favorisant le
« Slow tourisme »

3 filières prioritaires

- **L'outdoor** : la grande randonnée et l'itinérance, les activités de pleine nature au sens plus large, la montagne
- **L'art de vivre** : la gastronomie et l'œnotourisme, l'agrotourisme mais aussi le bien-être
- **L'agrotourisme**: de la terre à l'assiette, bio et local

2 nécessités

Mise en marché des acteurs touristiques et développement 100% numérique

Le slow-tourisme

- > **Expérience authentique proche de la nature** (bien-être, itinérance, mobilités douces comme le cyclotourisme, le tourisme fluvial et la randonnée)
- > Découverte, expérience et plaisir
- > **Respect de l'environnement et préservation des spécificités locales**

Schéma de développement touristique (2020)
Diagnostic-cadre
Stratégie marketing 2020 (Agence de développement touristique de la Drôme)



Art de vivre à Montélimar-Agglomération

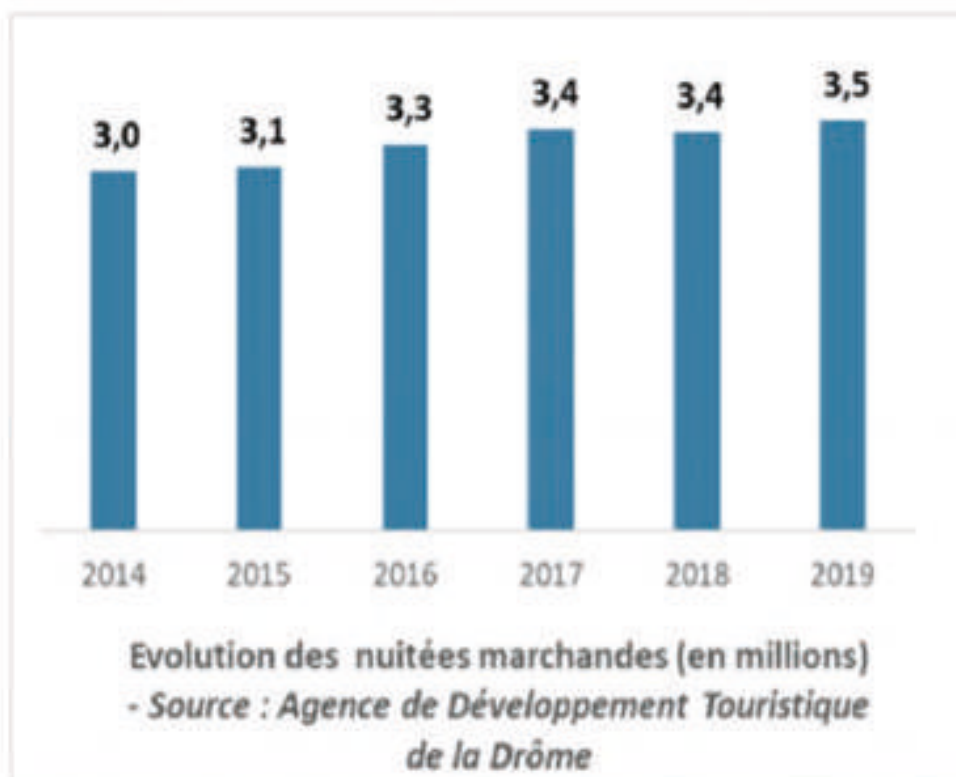
LE TOURISME DANS L'AGGLOMÉRATION

Constat

- > **Un positionnement stratégique de l'agglomération, au carrefour de sites touristiques attractifs mais peu valorisés**
- > **Une identité brouillée** par un cadre urbain et paysager peu valorisant, voire dégradé
- > **Une offre touristique à fort potentiel, encore limitée** (manque de lisibilité et de visibilité, tissu patrimonial peu explicite, peu de développement ou d'intégration d'activités en pleine nature, de tourisme d'affaire ou d'écotourisme, carences dans l'hébergement...)
- > **Rôles respectifs de l'Agglo et des communes** : manque d'articulation et certaines compétences encore non couvertes

Vision croisée des techniciens et des élus





Chiffres-clés de l'économie touristique



1 138 Emplois générés.



40,6 Millions d'€ de consommation touristique liée à l'hébergement marchand.



3,2 Millions d'€uros de consommation touristique liée à l'hébergement non-marchand.

Source - Emplois : 1 137 emplois, 83,1 M€ dans l'hébergement marchand ; 3,4 M€ dans le non-marchand

Schéma de développement touristique
(2020) Diagnostic cadre
Profil climat-air-énergie novembre 2020

Leviers

- > **Recrédibiliser le positionnement** (passer d'un carrefour à un hub, valorisation des portes d'entrée, ouverture du lien avec le Rhône pour se réappropriier la composante fluviale)
- > **Améliorer les flux et la circulation**
- > **Revaloriser** le cadre urbanistique, paysager et les patrimoines
- > **Faciliter le développement** (hébergement, offres pleine nature, filières goût-terroir/technique-scientifique, culture/événement/patrimoine et tourisme d'affaire)
- > **Redéfinir, étendre et clarifier le champ de compétence** communautaire et donner à l'Agglomération un **rôle fédérateur et coopératif plus abouti**



UNE DESTINATION « ÉTAPE-EXCURSION »

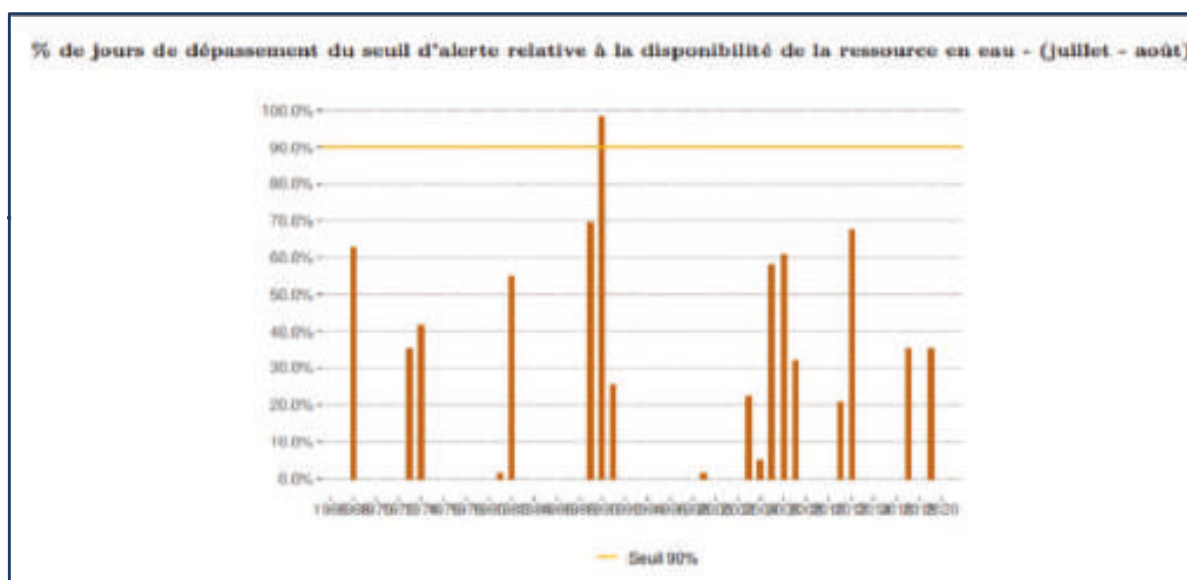
UNE DESTINATION « SÉJOUR »



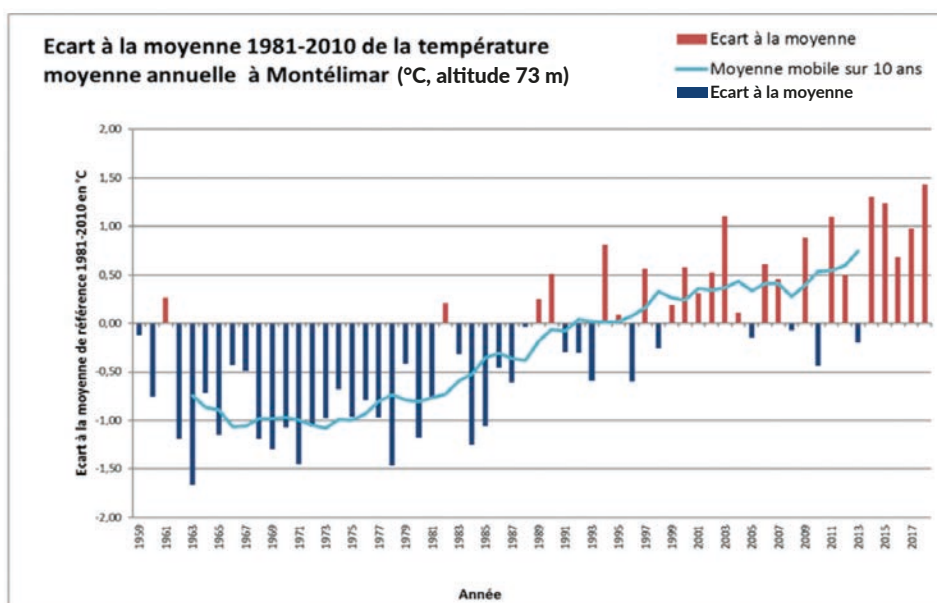
ENVIRONNEMENT

Le territoire est marqué par le réchauffement climatique, et particulièrement par la sécheresse

- > **Les températures moyennes ont augmenté** : Entre 1959 et 2016, les températures moyennes estivales ont augmenté de plus de 2,5°C à Montélimar. Le nombre annuel de jours gélifs a diminué
- > Mesures de restriction d'eau les années chaudes et sèches, parfois plus de 90% du temps en juillet-août
- > **Climat méditerranéen**
- > Le **tourisme d'eau** pourrait en souffrir et entraîner des conflits d'usage de plus en plus marqués en mettant en concurrence **l'agriculture, la production énergétique et le tourisme**
- > Forts impacts sur la santé



Profil climat-air-énergie novembre 2020 (Observatoire régional climat-air-énergie Auvergne-Rhône-Alpes)



#2

ÉTAT DES LIEUX

Le territoire vu par les élus participant aux séminaires

ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL



Attentes des acteurs du territoire

Un enjeu commun à l'ensemble des acteurs : améliorer la lisibilité de l'action de l'agglomération.

Des attentes fortes pour une action communautaire réellement solidaire et porteuse d'une dynamique de développement pour l'ensemble du territoire

Les acteurs institutionnels :

Etat : financeur, organisateur, régalien, centralisateur, contraignant

Région, département : partenaires, financeurs

Collectivités voisines (EPCI, ...) : partenaires / concurrentes

Communes : en attente de solidarité et d'équité territoriale, désireuses de trouver un sens commun

Les habitants :

Tous les âges – mais particulièrement : séniors, jeunes et enfants
En attente de plus de services répartis harmonieusement sur l'ensemble du territoire.

Quelques thèmes dominants : qualité de vie / sécurité / habitat / foncier, enseignement, santé et mobilité

Les acteurs socio-économiques :

Associations : cohésion sociale, accès aux équipements

Acteurs du tourisme : attractivité et promotion du territoire, mise en valeur de l'offre

Agriculteurs : préservation des espaces agricoles, maintien de l'activité et soutien aux nouveaux modes de production et de commercialisation – circuits courts, bio, ...

Entreprises et monde économique : foncier économique et implantation, infrastructures et attractivité du territoire, préservation des activités économiques de proximité rurale – commerce, artisanat



Contexte institutionnel et sociétal	Incertitudes
<p>Des mutations profondes à différents niveaux (planète, société, territoire, ...).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dont les impacts ne sont pas encore toujours mesurés. • Qui questionnent les pratiques existantes et appellent des réponses, encore à inventer 	<p>Des « angles morts » dans la perception de l'avenir, en lien avec la succession de crises (dette et finances publiques, sanitaire) et/ou des évolutions structurelles</p>
<p>Rapports sociaux et relations avec les habitants : <u>Vivre ensemble</u> : mixité / individualisme / communautarisme <u>Structures familiales</u> : isolement, santé, logement, inégalités, précarité <u>Nouveaux modes de vies</u> : réseaux sociaux, télétravail, ...</p>	<p>Impact de la crise sanitaire : Conséquences sur la vie associative et culturelle Impact sur l'économie et le tourisme Répercussions sociales</p>
<p>Rapport à l'environnement : <u>Changement climatique</u> : enjeux territoriaux, phénomènes naturels extrêmes <u>Transition énergétique</u> : économies, potentiel d'énergies renouvelables, indépendance énergétique <u>Développement territorial et préservation de l'environnement</u> : urbanisme, agriculture, biodiversité, eau</p>	<p>Environnement économique : Evolutions technologiques et énergétiques / avenir de la filière nucléaire Capacité d'accueil de nouvelles entreprises Reprise économique et dynamisme de l'emploi</p>
<p>Rapports institutionnels : <u>Une attente d'autonomie et de capacité d'initiative</u> : <ul style="list-style-type: none"> • en butte à un cadre législatif et réglementaire complexe et dense, • contrariée par l'emprise d'un état central « tatillon » et trop présent au niveau local. <u>Une construction communautaire intercommunale</u> : <ul style="list-style-type: none"> • mal identifiée au sein d'un foisonnement institutionnel qui « brouille » la perception des responsabilités / compétences, • encore soumise à la prédominance de visions communales « égoïstes ». </p>	<p>Développement du territoire : <u>Démographie</u> : vieillissement et capacité à retenir/accueillir les jeunes <u>Capacité d'action des collectivités territoriales</u> : évolution des finances locales et des financements de l'Etat <u>Aptitude de l'agglomération pour</u> : <ul style="list-style-type: none"> • équilibrer les dynamiques de développement • préserver le monde rural • maîtriser les inégalités sociales et financières au sein de son territoire </p>



LES GRANDES TENDANCES POUR L'AVENIR

Tendances défavorables

Démocratie locale :

Peu de renouvellement des élus

Prédominance de la vision et des « égoïsmes » communaux

Avenir et visibilité du territoire :

Manque de lisibilité et d'attractivité vu de l'extérieur

Gestion de l'espace et territoire :

Des contraintes pesantes sur l'urbanisme et la capacité à déterminer l'évolution du territoire

Problématiques foncières

Maillage de l'habitat / préservation des espaces agricoles

Contexte financier et de gestion:

Anticipation d'une dégradation de la situation financière de l'Etat et du financement des collectivités territoriales

Risque d'atteindre la limite d'expertise et d'intervention des services communautaires au vu de la complexité des enjeux (urbanisme, ...)

Situation de crise :

Enchaînement d'épisodes de crise (gilets jaunes, covid, climat, ...)

Ambiance de pessimisme collectif

Tendances favorables

Nouvelle gouvernance de l'agglomération :

Esprit collaboratif et créatif, fondé sur une plus grande ouverture et sur une solidarité entre les élus

Nouvelle dynamique par rapport aux politiques de l'agglomération

Volonté d'implication des communes et de rééquilibrage des relations avec la ville-centre

Histoire communautaire :

établie dans la durée,

fondée sur un socle de compétences solide et reconnu (services aux familles – petite enfance, péri/extra-scolaire, déchets, assainissement)

Territoire à potentiel en résonance avec l'évolution des modes de vie :

Position géographique et climatique, accessibilité multimodale, « réserves » de développement

Relocalisation hors des grandes villes, nouvelles formes de tourisme, de déplacement, d'alimentation. Généralisation des services numériques.

Situation saine de l'agglomération :

Capacité à envisager de nouveaux projets

Disponibilité d'une expertise pour les communes

Administration réceptive, compétente et à l'écoute

L'initiative et la méthode du projet d'agglomération :

Mode participatif

Opportunités de coopération

LES IDÉES - FORCES

Vision d'ensemble

Le projet de territoire:

- Ambition : construire un projet pour tout le territoire
- Solidarité : ensemble, on est plus fort !
- Etat d'esprit : diversité, créativité, innovation, solidarité, concentration, partage, ...

Mutualisation :

Partage, entraide et assistance au sein de l'agglomération

Développement durable :

- Cadre de vie, environnement, paysage
- Agriculture, alimentation
- Energie, empreinte carbone, enjeux climatiques

Attractivité et économie :

Vision positive du territoire

Urbanisme :

Sujet de préoccupation majeur,
à mieux prendre en compte, de manière urgente

Finances :

Marges de manœuvre fondées sur une situation initiale saine, mais grevées par des incertitudes importantes concernant le contexte des finances publiques.

#2

LE TERRITOIRE VU PAR LES ÉLUS

ÉTAT DES LIEUX

SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

Points forts

- **Positionnement du territoire**
- **Agriculture et environnement**
- **Tourisme**
- **Tissu et dynamisme économiques**
- **Volonté politique de la nouvelle équipe**
- Compétences et offres d'équipements satisfaisantes et bien gérées (mais inégalement réparties sur le territoire)
- **Organisation de l'agglomération**
- **Bonne situation financière de l'agglomération**

Opportunités

- Relance post-covid
- **Environnement**
- **Tourisme**
- **Potentiel économique**
- **Réserves foncières (Allan, Envol,...)**
- Nouveaux équipements (dans une logique de maillage et d'accessibilité pour l'ensemble des habitants)
- **Mutualisation**
- **Cohésion et dynamisme de la nouvelle équipe**

Points faibles

- **Communication – attractivité**
- **Tourisme**
- **Développement économique**
- Transport
- **Urbanisme**
- **Foncier**
- Pôles de formation et de recherche
- Offre de services dans le domaine de la santé
- **Manque de moyens et de ressources de l'agglomération**

Menaces

- Crise COVID
- **Enjeux climatiques**
- Avenir de la filière nucléaire
- Etat : contraintes réglementaires et financières
- **Urbanisme et foncier**
- **Risque de manque de vision, divergences et retards dans les prises de décision**
- **Manque de moyens**

THÈMES DOMINANTS



- **Potentiel et visibilité du territoire**
- **Tourisme**
- **Développement économique**
- **Climat, énergie et environnement**



- > **Dynamisme
et cohérence
politiques**
- > **Solidarité
et mutualisation**
- > **Maîtrise des
ressources et de
l'organisation de
l'agglomération**



#3

PROSPECTIVE

Projection dans l'agglomération
de 2030

#3 PROSPECTIVE

Une envie d'agglomération

À découvrir
 Pour y vivre
 Pour y travailler
 Un imaginaire pour 2030

L'AGGLOMÉRATION EN 2030

Communication

- > L'agglomération est **appréciée et connue par ses habitants** :
 - Cohésion et adhésion à un projet commun
 - Connaissance d'un espace de vie partagé
 - Action reconnue au service des acteurs du territoire

- > Cela en fait aussi un **territoire identifié, désirable et attractif** :
 - Marque de fabrique spécifique
 - Image et visibilité externe



Vivre dans l'agglomération

- > Le **déploiement plus équilibré** des équipements favorise la pratique du sport par les habitants
- > Des **projets fédérateurs** – voies douces – relient les villages et ouvrent de nouvelles pratiques sportives aux habitants
- > La mise en place d'un **réseau de « maisons d'accueil des personnes âgées »** permet de répondre au désir de proximité d'une population vieillissante
- > La **prise en compte coordonnée de l'action sociale** permet de mieux appréhender les inégalités et les situations de précarité urbaine et rurale
- > Les **incivilités sont maîtrisées** par la coordination et la mutualisation des moyens communaux



Travail collaboratif des élus

Éducation

- > Le territoire est **accueillant pour la jeunesse**, de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte
- > **On a envie d'y rester** car il est doté d'une offre attractive de formation supérieure et professionnelle
- > Le **pôle universitaire performant** est connecté aux enjeux économiques locaux :
 - nouvelles énergies et nucléaire
 - agriculture et alimentation
 - mobilité et transport
 - industrie numérique
 - formation en alternance en lien avec les entreprises du territoire



Tourisme

- > Le tourisme est un **pilier majeur** de l'économie locale
- > L'**offre fortement valorisée** est respectueuse des richesses environnementales et patrimoniales du territoire, mis en valeur par le maillage des villages et des sites (Rhône, forêts et collines, rivières...)
- > Il est porté par une **stratégie ambitieuse** assise sur une **communication** et des **labels** largement reconnus
- > La **coordination efficace**, à travers un réseau d'offices de tourisme, est optimisée



Mobilité et transports

- > Le territoire est irrigué par un réseau maillé de **voies douces**
- > L'offre de **transports collectifs** harmonieuse, exhaustive, est coordonnée avec la région et le département
- > La connexion renforcée à l'**axe autoroutier** bénéficie au développement économique et à l'attractivité touristique
- > Un nouveau pôle de rayonnement, centré sur la **gare TGV**, est sorti de terre



Économie

- > De **nouvelles entreprises se sont installées**, apportant valeur ajoutée et emploi sur le territoire
- > Leur implantation est facilitée par un **maillage plus précis des zones d'activités** :
 - Vallée du Rhône : grandes entreprises industrielles et logistiques
 - Plateformes spécifiques à l'intérieur du territoire en lien avec la conversion des filières agricoles
- > Le **déploiement de la fibre est effectif** sur l'ensemble des zones d'activité. En conséquence :
 - des industries numériques se sont installées pour bénéficier du positionnement et de la qualité de vie du territoire
 - une nouvelle population de « cadres télétravaillant » s'installe à Montélimar et dans l'ensemble des communes



Environnement

- > L'agglomération est mobilisée pour relever les **défis environnementaux** au bénéfice de sa jeunesse et des futures générations
- > Le territoire est une référence exemplaire pour la **transition énergétique** : trajectoire engagée vers un territoire à énergie positive
- > Les exigences de développement durable sont inscrites dans tous les projets et l'action de l'agglomération :
 - une biodiversité respectée
 - une réduction et une valorisation des déchets très performantes
 - des ressources en eau et des milieux aquatiques préservés



Agriculture - Alimentation

- > Le **territoire est devenu autosuffisant** en matière alimentaire, grâce au développement du maraîchage, des filières courtes
- > La qualité de vie est améliorée par la promotion d'une production qualitative et le développement d'une agriculture raisonnée ou en filière bio
- > **L'évolution équilibrée** de la filière agricole a veillé à la préservation de tous les savoir-faire existants (production semencière...)
- > **L'agriculture est impliquée dans les enjeux de développement durable** du territoire (paysages, gestion des déchets et de l'énergie - méthanisation...)



Urbanisme et logement

- > Le **nouveau PLUi a été approuvé** dans les délais. Il est **équilibré** et en lien avec les perspectives sociodémographiques de l'agglomération
- > Il permet de dégager une **vision à long terme cohérente** avec les besoins évolutifs de la population (habitat, services...) et avec les exigences du développement du territoire (foncier professionnel...)
- > Il respecte un **équilibre harmonieux** entre espaces urbains et ruraux pour une qualité de vie améliorée (moins d'insécurité, réduction des inégalités...)

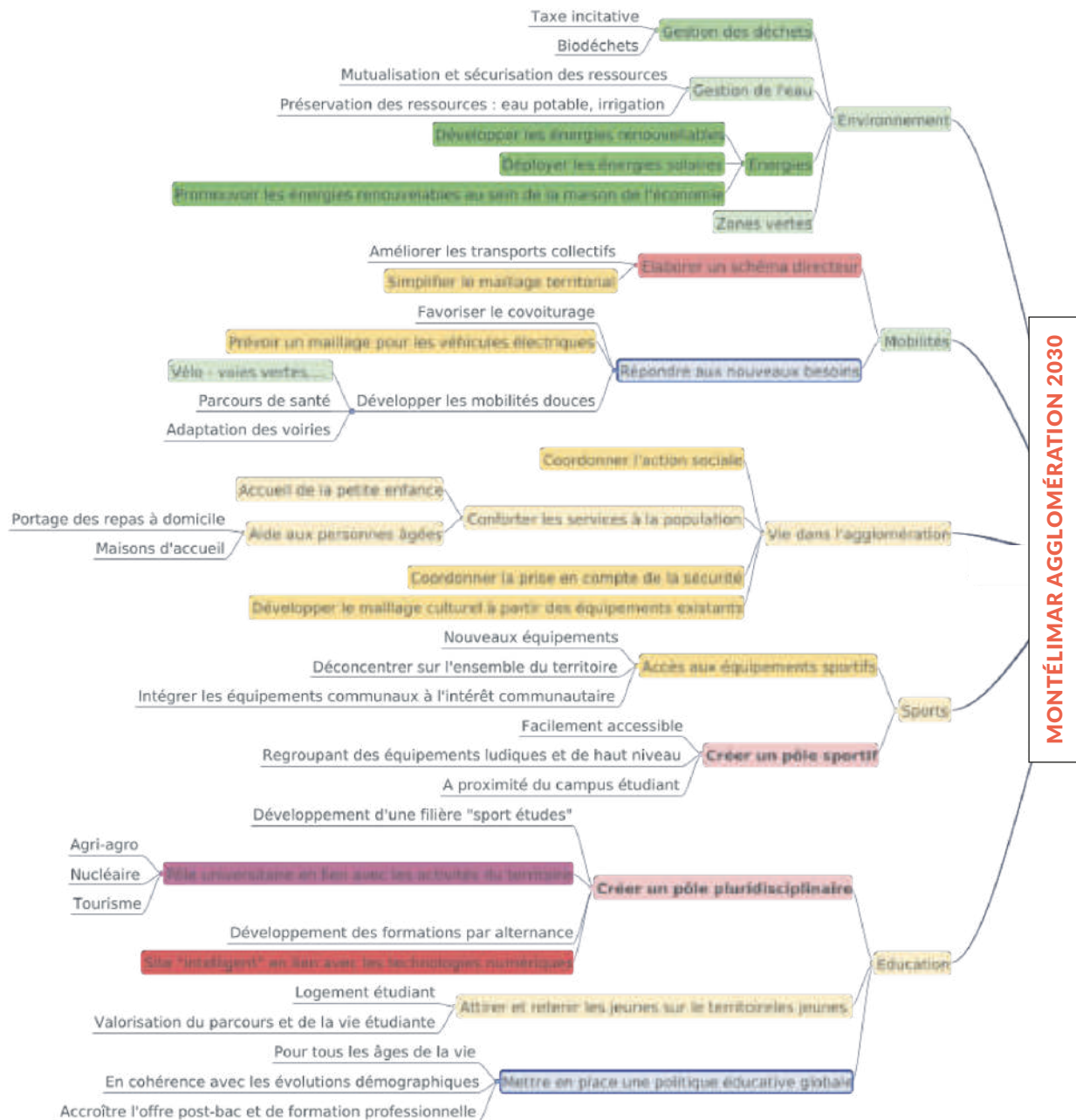


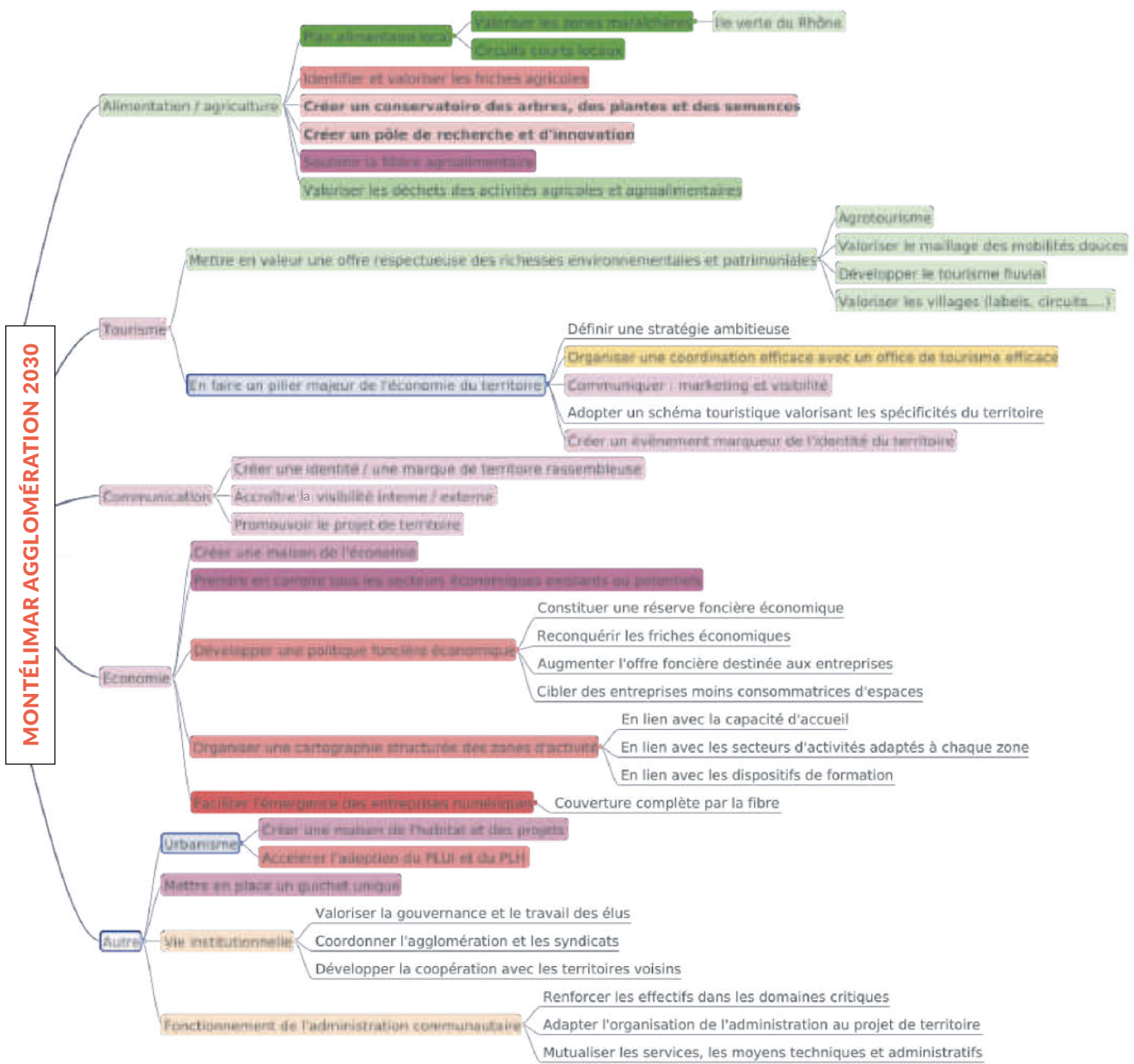
La solidarité communautaire

- > Un **schéma de mutualisation** est en place : il permet de déployer la gamme des outils juridiques favorables aux coopérations entre communes et avec l'agglomération
- > La **solidarité financière et fiscale** fait l'objet de révisions périodiques – avec réalisme et dans les limites d'un cadre réglementaire précis.
- > **L'organisation de l'administration** a été revue pour pallier les manques de compétences dans certains secteurs-clés (urbanisme,...)



Cartographie des thèmes principaux







60



#4

LE PROJET DE TERRITOIRE

#4

LE PROJET DE TERRITOIRE

Enjeux et orientations stratégiques

Enjeux

Animer et renforcer un territoire pour tous, au service de tous

Orientations

1

Développer et adapter toutes les structures (équipements et infrastructures) et les services à la personne, à tous les âges de la vie, en lien avec les évolutions démographiques

2

Développer le maillage géographique de l'offre culturelle et sportive afin de rendre les équipements plus accessibles à l'ensemble de la population

3

Faire connaître notre agglomération et rendre visibles les politiques publiques pour impliquer tous les acteurs du territoire

note.

Préserver et mettre en valeur l'environnement de notre territoire

- 1 Développer et mailler les mobilités respectueuses de l'environnement
- 2 Maîtriser la consommation de l'espace pour une urbanisation raisonnée et mettre en œuvre une politique du logement en prise avec le développement économique et la préservation des terrains agricoles
- 3 Développer et renforcer la qualité du cadre de vie de notre territoire (paysager, patrimonial, touristique) et valoriser ses spécificités
- 4 Accompagner une démarche vertueuse d'agriculture durable pleinement intégrée au territoire et de Plan Alimentaire Territorial
- 5 Préserver les ressources existantes (eau, foncier, patrimoine) et valoriser notre potentiel ressources (éolien, photovoltaïque, hydraulique, déchets, ...)

Développer et promouvoir un territoire attractif, audacieux et visionnaire

- 1 Favoriser l'accueil proactif des entreprises et ouvrir le territoire à de nouveaux secteurs d'activités
- 2 Développer les différentes filières de formation à tous les âges et en lien étroit avec les évolutions des besoins du bassin d'emploi
- 3 Développer une politique de communication et d'attractivité pour mettre en valeur notre identité, nos forces, les richesses et spécificités de notre territoire
- 4 Coordonner et promouvoir l'action de l'ensemble des parties prenantes du monde du tourisme
- 5 Développer et adapter les infrastructures de transport



#4

LE PROJET DE TERRITOIRE

Inventaire des projets

ANIMER ET RENFORCER
UN TERRITOIRE POUR TOUS,
AU SERVICE DE TOUS

1

O1 : Développer et adapter toutes les structures (équipements et infrastructures) et les services à la population, à tous les âges de la vie, en lien avec les évolutions démographiques (notamment dans le cadre des programmes "Coeur de ville" et "Petites villes de demain")

Equipements "petite enfance" et "extra-scolaire"

Réalisation d'un schéma directeur
Redimensionnement de la Maison de l'enfance
(dont la crèche de Cléon d'Andran
Création d'une micro-crèche à Montélimar
Nouvelle crèche sur la ZAC du Plateau
Harmonisation de l'offre extra-scolaire
Confortement de l'offre "centres de loisirs"
Confortement de l'offre "ludobus"
Création d'une ludothèque

Etude et déploiement d'un pôle "Etudiant" - Envoy**Séniors**

Réalisation d'un schéma directeur de l'offre d'accueil
Création d'une maison d'accueil

Aide sociale

Coordination de l'action sociale des communes

Sécurité

Etude et mise en oeuvre des schémas de coopération
Vidéoprotection des entrées de village

2

O2 : Développer le maillage géographique de l'offre culturelle et sportive afin de la rendre accessible à l'ensemble de la population

SPORT

Schéma directeur des équipements sportifs
Programme d'entretien et de réhabilitation
Maillage communautaire des gymnases
Création d'un pôle sportif - ZAC du Plateau

CULTURE

Dynamisation de la programmation Théâtre/Palais
des Congrès
Itinérance des festivals Off et In
Musée numérique Micro-Folies (programmes
"Coeur de ville" et "Petites villes de demain")

3

O3 : Faire connaître notre agglomération et rendre visibles les politiques publiques pour impliquer tous les acteurs du territoire

Création d'une nouvelle identité
Affichage sur les bâtiments communautaires/
entrées de communes
Diversification des moyens de communication
Renforcement du lien avec les communes



1

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR L'ENVIRONNEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

O1 : Développer et mailler les mobilités respectueuses de l'environnement

Améliorer la desserte des transports collectifs

- Diagnostic et évaluation de la demande
- Renouvellement de la DSP
- Développement du TAD
- Ajustement des dessertes et du niveau de service

Développer les voies de mobilité active et douce

- VVV Montélimar - Dieulefit
- VVV du Roubion
- Maillage des voies douces
- Accompagnement des projets "location de vélo"

Instaurer une politique de co-voiturage

- Diagnostic des besoins et partenariats
- Création d'aires de co-voiturage

Maillage des bornes de recharge électrique

- Schéma directeur
- Déploiement des bornes

O2 : Maîtriser la consommation de l'espace pour une urbanisation raisonnée et mettre en oeuvre une politique du logement en prise avec le développement économique et la préservation des terrains agricoles

Finalisation du PLH, du PCAET et du PLUi

Création d'une maison des projets

Mise en place d'une stratégie foncière

Diagnostic territorial

Mise en oeuvre de la stratégie

Développement d'une politique d'habitat et de construction durables

Diagnostic et réhabilitation des bâtiments publics

Rénovation du bâti existant

Nouvelles règles de construction

Promotion de la construction "autosuffisante"

Charte d'aménagement communautaire

note.

3

O3 : Développer et renforcer la qualité du cadre de vie (paysager, patrimonial, touristique) et valoriser ses spécificités

Faire aboutir la charte signalétique S.I.L.

Stratégie de préservation et de valorisation des sites remarquables

Etat des lieux

Cartographie des sites remarquables

Financement de la restauration (Programmes "Coeur de ville" et "Petites villes de demain")

Mise en valeur des sites en lien avec le déploiement des infrastructures

Pistes cyclables

Chemins de randonnée

Zones de découverte et/ou naturelles

Stratégie de labellisation des spécificités du territoire

AOP

Labels touristiques ou patrimoniaux

Projet de l'île verte

4

O4 : Accompagner une démarche vertueuse d'agriculture durable pleinement intégrée au territoire et de Plan Alimentaire Territorial

Mise en place d'un Plan Alimentaire Territorial

Développement des productions locales

Positionnement et installation des outils de transformation

O5 : Préserver les ressources existantes (eau, foncier, patrimoine) et valoriser notre "potentiel ressources" (éolien, photovoltaïque, hydraulique, déchets ...)

Stratégie coordonnée du "grand cycle" de l'eau

- Compétences "eaux pluviales" et GEMAPI
- Amélioration de la collecte des eaux pluviales
- Amélioration des services de l'assainissement et de l'ANC
- Préservation des ressources en eau potable

Valorisation des déchets produits sur le territoire

- Broyage / stockage des déchets verts -> co-produits de compostage
- Collecte séparative des bio-déchets

Développement des énergies renouvelables

- Charte des E.N.R.
- Outil de déploiement du photovoltaïque sur le bâti public
- Valorisation financière de la production d'ENR de la collectivité



DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR UN TERRITOIRE ATTRACTIF, AUDACIEUX ET VISIONNAIRE

1

O1 : Favoriser l'accueil proactif des entreprises et ouvrir le territoire à de nouveaux secteurs d'activités

Créer une maison des acteurs économiques

Clarifier l'accès au foncier économique

identifier le foncier et les friches disponibles; (Programmes "Coeur de ville" et "Petites villes de demain")

Augmenter l'offre foncière disponible

Schéma directeur des zones économiques

Politique de "commercialisation du territoire" auprès de nouvelles entreprises

2

O2 : Développer les différentes filières de formation-à tous les âges et en lien avec les évolutions des besoins du bassin d'emploi -

Construire une offre de formation attractive

Diagnostic initial

Développement de partenariats

Implantation de nouvelles formations supérieures

Créer un pôle de formation

Redéfinir le projet de la ZAC du Plateau

Centre d'apprentissage

Formations sup. qualifiantes et en alternance

Sport-études

Politique communautaire de la vie étudiante

Capacité d'hébergement des étudiants

Forums de l'emploi et de la formation

Cellule "emploi"

O3 : Développer une politique de communication et d'attractivité pour mettre en valeur notre identité, nos forces, nos richesses et nos spécificités

Diagnostic de la communication territoriale

Etude de notoriété

Recherche du sens (PPCD)

Création et promotion d'une marque de territoire

Création d'une marque

Mise en oeuvre des outils adaptés

Détermination d'une stratégie de marketing

Appropriation et diffusion de la marque



4

O4 : Coordonner et promouvoir l'action de l'ensemble des parties prenantes du monde du tourisme

Politique de développement touristique en lien avec le département

Diagnostic et identification des parties prenantes

Définition d'une stratégie concertée

Coordination / promotion de l'action des acteurs

Revalorisation des sites touristiques

Inventaire et diagnostic

Plan de mise en valeur des sites touristiques

Tirer parti des atouts environnementaux

En lien avec les projets de mobilité active et douce

Valoriser le tourisme fluvial

Créer une halte fluviale

Attirer de nouveaux visiteurs

Recensement des évènements du territoire

Création d'un évènement marqueur

5

O5 : Développer et adapter les infrastructures de transport

Création d'un nouveau pont sur le Rhône

Création d'un barreau routier Ouest - Est

Création d'un arrêt TGV



Champs de lavande à Savasse

#4

LE PROJET DE TERRITOIRE

Fiches descriptives détaillées pour
chaque orientation stratégique

ANIMER ET RENFORCER UN TERRITOIRE POUR TOUS, AU SERVICE DE TOUS

1

Développer et adapter toutes les structures (équipements et infrastructures) et les services à la population, à tous les âges de la vie, en lien avec les évolutions démographiques - notamment dans le cadre des programmes « Cœur de ville » et « Petites villes de demain »

Les évolutions sociétales et démographiques appellent de nouvelles réponses en terme de services à la population.

Ainsi, le vieillissement constaté de la population amène à considérer la pertinence de l'offre d'accueil destinée aux séniors.

De même, l'évolution des pratiques de travail nécessite de prendre en compte une demande croissante de places en crèche ou d'accès aux centres de loisirs.

Plus généralement, chaque commune assume isolément l'organisation de l'action sociale. L'impact de ces actions pourrait être amplifié ou optimisé à travers des recherches de synergies coordonnées entre communes et/ou l'agglomération.

Les difficultés du « vivre ensemble » sont grandissantes ; en particulier, la sécurité de la jeunesse est un enjeu pour les villages et les quartiers de l'agglomération - le développement des politiques sportives et culturelles sont des moyens utiles pour réduire les risques de délinquance.

Par ailleurs, la mise en place d'une police intercommunale et/ou une meilleure coordination des pouvoirs de police peut constituer une réponse aux incivilités sur l'ensemble du territoire.

L'ambition est de :

- > Mettre en œuvre une stratégie de déploiement d'équipements et de services à la population coordonnée et/ou mutualisée entre l'agglomération et l'ensemble des communes
- > Favoriser au mieux l'accès aux services et aux équipements

Leviers : Urbanisme, finances, initiative privée

Conditions de réussite : Mutualiser l'offre pour le plus grand nombre - barycentre / bassins de vie

Partenaires

- > Généraux : Etat, région, département, chambres consulaires, banques, bureaux d'étude
- > Petite enfance : CAF
- > Enfance - jeunesse : CAF
- > Séniors : bailleurs sociaux, association « Vieillir au pays », MSA
- > Action sociale : UDAF, association d'handicapés
- > Sécurité : gendarmerie, police nationale, sauvegarde de l'enfance



PROJETS STRUCTURANTS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

1- Petite enfance / enfance - jeunesse

Réaliser un schéma directeur des équipements « petite enfance » et « enfance-jeunesse »

Notamment :

- > Dans le domaine « petite enfance » spécifiquement, prévoir :
 - Le redimensionnement de la Maison de l'enfance (dont la crèche de Cléon d'Andran)
 - La création d'une micro-crèche à Montélimar
 - L'anticipation d'une nouvelle crèche dans le cadre de l'aménagement de la zone de la ZAC du Plateau
- > Dans le domaine « activités extra-scolaires », prévoir :
 - L'harmonisation de l'offre pour l'ensemble du territoire
 - Le confortement de l'offre « centres de loisirs »
 - La création d'une ludothèque et conforter l'offre « Ludobus »
 - L'étude et le déploiement d'un pôle « Etudiant » en lien avec un pôle sportif, dans le cadre de l'aménagement de la zone de la ZAC du Plateau

2- Séniors

- > Réaliser un schéma directeur de l'offre d'accueil des personnes âgées
- > Planifier la réalisation d'une maison d'accueil des séniors

3- Action sociale

- > Organiser la coordination de l'action sociale communale
- > Partage et capitalisation des bonnes pratiques
- > CCAS Centre Communal d'Action Sociale
- > Coordination du portage des repas à domicile

4- Sécurité

- > Étudier les schémas possibles de coopération renforcée entre l'agglomération et les communes
 - Police intercommunale / convention de mise à disposition ou de mutualisation
 - Police des déchets verts
 - Vidéo protection des entrées de villages

2

Développer le maillage géographique de l'offre culturelle et sportive afin de la rendre accessible à l'ensemble de la population

La majorité des équipements culturels et sportifs est située à Montélimar et il n'existe pas de coordination des communes et de l'agglomération dans ces domaines, au détriment d'un accès facile pour tous à ces pratiques sociales primordiales.

L'ambition est de :

- > Rendre accessibles les pratiques culturelles et sportives à tous les habitants de l'agglomération.
- > Faciliter l'accès aux événements et aux équipements grâce à un rééquilibrage géographique.
- > Coordonner et valoriser les offres communales et communautaires dans une logique d'enrichissement mutuel pour l'ensemble de la population.

Leviers, conditions de réussite

Identification de l'ensemble de l'offre existante sur le territoire, opportunités d'évolution de l'intérêt communautaire à examiner au cas par cas.

Partenaires

Services « Culture » et « Sport » (organisation / coordination de l'utilisation des équipements et/ou des événements), services et opérateurs « Transport », fédérations sportives, gestionnaires des équipements culturels, services de l'état (DDJSCS, DRAC), région, département.

PROJETS STRUCTURANTS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

1- Sport

- > Réalisation d'un schéma directeur des équipements sportifs - aide à la décision pour la création et/ou la réhabilitation des équipements
- > Arrêt d'un programme d'entretien et de réhabilitation des équipements existants
- > Mise en œuvre d'un maillage communautaire des gymnases existants pour faciliter la mise à disposition des associations sportives et/ou culturelles.
 - Le cas échéant, envisager le transfert de certains équipements à l'intercommunalité
- > Création d'un pôle sportif communautaire, facilement accessible, regroupant une offre sportive et ludique étendue - à étudier dans le cadre de la requalification du projet d'aménagement de la zone de la ZAC du Plateau (piscine, patinoire, gymnase...)

2- Culture

- > Dynamiser et faire connaître la programmation du Théâtre et du Palais des congrès pour en développer la fréquentation
- > Étendre l'impact des festivals Off et In en intégrant les itinérances des spectacles sur l'ensemble du territoire
- > Innover, pour une offre culturelle nouvelle accessible à tous : musée numérique Micro - Folies (programmes « Cœur de ville » et « Petites villes de demain ») (<https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Un-nouvel-elan-pour-les-Micro-Folies>)

Faire connaître notre agglomération et rendre visibles les politiques publiques pour impliquer tous les acteurs du territoire

L'agglomération est mal/peu/pas connue de ses habitants et, dans une moindre proportion, de ses élus communaux. L'identité de l'agglomération n'est pas affirmée au sein de son propre territoire ; son action est peu visible pour les habitants, qui s'identifient essentiellement à leur commune. Les compétences de l'agglomération sont mal connues par les communes.

L'ambition est de :

- > Créer une identité et donner une visibilité à l'action de l'agglomération au bénéfice d'un territoire et de ses habitants – en lien avec les services rendus à la population.
- > Valoriser l'action communautaire et y associer plus étroitement les élus communaux – dans une esprit de coopération et d'entraide mutuelle renforcée.

Cette démarche a pour objectif de renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire commun et de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour du(es) projet(s) de l'agglomération.

Cette communication « interne » doit s'articuler avec une politique d'attractivité territoriale plus largement diffusée.

Leviers, conditions de réussite

Appui sur les moyens de communication de l'agglomération en coordination avec les communes. Utilisation de tous les modes de communication, notamment les nouveaux média – réseaux sociaux.

Partenaires

Service « Communication »

PROJETS STRUCTURANTS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

1- Création d'une nouvelle identité – logo – 2021/2022 :

- > Affichage sur l'ensemble des bâtiments et des équipements communautaires, ainsi qu'à l'entrée des communes

2- Renforcement et diversification des moyens de communication – 2022 :

- > Magazine, affichages, internet et réseaux sociaux
- > Indicateurs : nombre d'abonnés aux réseaux sociaux, connexions sur le site internet

3- Renforcement du lien avec les communes et les élus communaux :

- > Présentation des projets de l'agglomération aux conseils municipaux par les élus communautaires (créer une vidéo du projet de territoire diffusée dans chaque commune)
- > Rencontre annuelle (a minima entre l'exécutif et les conseils municipaux)
- > Intégrer la communication de l'agglomération vers les habitants au sein des outils de communication communaux (affichage abribus / affichage numérique sur les sites communaux)

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR L'ENVIRONNEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

1

Développer et mailler les mobilités respectueuses de l'environnement

L'agglomération souhaite s'engager dans une démarche durable d'incitation et de facilitation d'accès aux mobilités douces et respectueuses de l'environnement. Cette approche s'adresse en premier ressort aux habitants du territoire pour les déplacements de la vie quotidienne. Elle contribue également à valoriser les atouts du territoire pour les visiteurs de passage ou les vacanciers.

L'ambition est de :

- > Continuer à soutenir l'utilisation des transports collectifs
- > Amplifier le déploiement des voies de mobilité active et douce
- > Accompagner la mutation des usages de véhicules individuels

Leviers : Échéance des DSP transport

Conditions de réussite : Mobilisation des acteurs

Partenaires : Département, Région, SDED, Etat, Europe

PROJETS STRUCTURANTS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

1- Améliorer la desserte des transports collectifs

- > Diagnostic et évaluation de la demande et de la satisfaction des besoins
- > Préparation du cahier des charges de renouvellement de la DSP
- > Développer le TAD
- > Ajuster les dessertes et le niveau de service des TC

2- Développer les voies de mobilité active et douce

- > VVV Montélimar - Dieulefit
- > VVV du Roubion
- > Maillage des voies douces pour un réseau de déplacement cohérent couvrant l'ensemble du territoire
- > Accompagner les porteurs de projet « location de vélos »

3- Instaurer une politique de covoiturage

- > Diagnostic des besoins sur l'agglomération y compris acteurs privés
 - Amorcer des partenariats - Réalisation d'aires de covoiturage aux emplacements stratégiques

4- Développer le maillage des bornes de recharge des véhicules électriques

- > Diagnostic des besoins et identification des emplacements - plan de déploiement du réseau de bornes

Maîtriser la consommation de l'espace pour une urbanisation raisonnée et mettre en œuvre une politique du logement, en prise avec le développement économique et la préservation des terrains agricoles

La préservation indispensable des terres agricoles et des espaces naturels ne doit pas se faire au détriment d'une politique de logement adaptée aux besoins évolutifs de la population ni obérer les opportunités de développement économique. Dans le cadre réglementaire applicable, l'agglomération doit développer une stratégie de gestion territoriale permettant de conjuguer harmonieusement ces objectifs complémentaires.

L'ambition est de :

- > Développer une stratégie foncière couvrant l'ensemble des thématiques
- > Faciliter les démarches des porteurs de projet
- > Encourager des pratiques de construction et d'aménagement compatible avec le développement durable du territoire

Leviers

Droit de préemption, pouvoir fiscal (taxes sur les terrains constructibles non utilisés, logements vacants...)

Conditions de réussite

Mobilisation des moyens humains de l'agglomération, adoption rapide des documents de planification réglementaires: PLH, PCAET, PLUI

Partenaires : SAFER, bailleurs, aménageurs, promoteurs...

PROJETS STRUCTURANTS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

1- Faire aboutir le PLH, le PCAET et le PLUI

2- Créer une maison des projets (guichet d'accueil et d'accompagnement unique)

3- Mettre en place une stratégie foncière

- > Diagnostic initial (inventaire des dents creuses et des friches agricoles et industrielles)
- > Définition de la stratégie et mise en place des moyens nécessaires (préemption, partenariats...)

4- Développer une politique d'habitat et de construction durable

- > Faciliter le diagnostic et la réhabilitation durable des bâtiments publics de l'agglomération et des communes
- > Accompagner la rénovation du bâti existant
- > Adopter des règles de construction neuve ambitieuses (construction bois, maison passive,...)
- > Promouvoir la construction « autosuffisante » en lien avec les porteurs de projets et/ou les associations partenaires
- > Créer une charte d'aménagement communautaire

3

Développer et renforcer la qualité et valoriser les spécificités du cadre de vie du territoire (paysager, patrimonial, touristique...)

La qualité et la diversité du cadre de vie territorial constituent des richesses pour l'agglomération et ses habitants. Ce sont également des ressources cruciales pour le développement touristique et économique du territoire. Toutefois, leur préservation et leur mise en valeur méritent une attention constante et volontariste.

L'ambition est de :

- > Faciliter la connaissance et l'accès aux lieux remarquables
- > Identifier et mettre en valeur les sites remarquables
- > Protéger les spécificités du cadre de vie

Leviers

Conditions de réussite

Mobilisation de l'ensemble des parties prenantes, coordination des actions, valorisation par la communication

Partenaires

Instances consulaires, office du tourisme, Département, acteurs économiques (restaurants, hôtels, camping, producteurs locaux (agri-viticulteurs)...))

PROJETS STRUCTURANTS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

1- Faire aboutir la mise en place de la charte signalétique S.I.L.

2- Déployer une stratégie de préservation et de valorisation des sites remarquables

- > Etat des lieux à effectuer avec les communes
- > Cartographie des sites remarquables
- > Mise en place de fonds de concours et/ou de financements alternatifs pour la restauration des sites remarquables

3- Coordonner la mise en valeur des sites remarquables avec le déploiement des infrastructures de loisirs

- > Pistes cyclables
- > Chemins de randonnée
- > Zones de découverte et/ou naturelles

4- Déployer une stratégie de labellisation des spécificités du territoire

- > AOP
- > Labels touristiques ou patrimoniaux

5- Redécouvrir la façade fluviale de l'agglomération avec le projet « Ile verte »

- > Un espace remarquable dédié à l'environnement, au maraîchage et aux activités récréatives

Accompagner une démarche vertueuse d'agriculture durable, pleinement intégrée au territoire, et de plan alimentaire territorial

L'agriculture est présente sous de multiples facettes sur le territoire de l'agglomération et constitue un secteur économique important en évolution constante. Outre ce volet économique, les activités agricoles ont également des dimensions environnementale et sociale qui ne peuvent pas être négligées. Dans ce contexte, l'agglomération doit se doter d'un cadre stratégique et opérationnel pour une alimentation durable, dans une approche systémique et transversale.

L'ambition est de :

- > **Dimension économique** : Encourager la structuration des filières dans une optique de rapprochement de l'offre et de la demande
- > **Dimension environnementale** :
 - Développer la consommation des productions locales
 - Valoriser des modes de production plus vertueux - agro écologie
- > **Dimension sociale** :
 - Accompagner l'éducation alimentaire
 - Faciliter l'accessibilité sociale
 - Valoriser le patrimoine

Leviers

Appel à projets (dépôts de candidatures : 15/01/21, retour attendu pour 06/21)

Conditions de réussite

État des lieux, concertation avec les acteurs du territoire

Partenaires

- > À intégrer dans la démarche : agriculteurs / producteurs, Etat, Département, communes, associations de consommateurs, coopératives / cuma - production, transformation, commercialisation - , chambre d'agriculture, Agribio Drôme, CIVAM
- > Financeurs : Département, Région, Europe - Leader

PROJETS STRUCTURANTS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

1- Mise en place d'un Plan Alimentaire Territorial

2- Favoriser et accompagner le développement des productions locales

3- Favoriser le positionnement et l'installation des outils de transformation (légumerie, atelier de découpe...)

5

Préserver les ressources existantes (eau, foncier, patrimoine) et valoriser notre « potentiel ressources » (éolien, photovoltaïque, hydraulique, déchets...)

En réponse aux enjeux de la transition climatique, l'agglomération souhaite accentuer son action pour préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire.

L'ambition est de :

- > Asseoir une politique de l'eau cohérente
- > Conforter la gestion et la valorisation des déchets
- > Développer le potentiel énergétique renouvelable du territoire

Leviers

Dispositifs d'aide

Conditions de réussite

Mobilisation des acteurs

Partenaires

Aménageurs, propriétaires fonciers, partenaires privés, Agence de l'eau, syndicats des eaux, ADEME, DREAL

PROJETS STRUCTURANTS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

1- Déployer une stratégie coordonnée du « grand cycle de l'eau »

- > Mettre en œuvre la compétence « eaux pluviales » et GEMAPI
- > Améliorer la collecte des eaux pluviales en agglomération – évaluer les zones inondables
- > Améliorer les services publics de l'assainissement collectif et non collectif
- > Intégrer complètement la compétence « Eau potable »
- > Accentuer la politique de préservation des ressources en eau potable (sécurisation – quantité -, préservation de la qualité – périmètre de protection, stratégie zéro-résidus)

2- Valoriser les déchets produits sur le territoire

- > Organiser un système de broyage / stockage des déchets verts en vue de la production de co-produits pour le compostage
- > Mettre en place la collecte séparative des bio-déchets

3- Promouvoir le développement des énergies renouvelables

- > Adopter une charte des E.N.R.
- > Mettre en œuvre un outil commun à l'agglomération et aux communes pour le déploiement élargi du photovoltaïque sur les bâtiments publics communaux et intercommunaux – ingénierie, marchés...
- > Valoriser financièrement la production d'énergies renouvelables par l'agglomération

DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR UN TERRITOIRE ATTRACTIF, AUDACIEUX ET VISIONNAIRE

1

Favoriser l'accueil proactif des entreprises et ouvrir le territoire à de nouveaux secteurs d'activité - numérique, ENR...

Le développement économique passe par la diversification des secteurs d'activité implantés sur le territoire pour échapper à un risque de spécialisation exclusive dans le domaine de la logistique et attirer des entreprises à plus forte valeur ajoutée. L'accompagnement de l'accueil des entreprises suppose l'existence de lieux d'installation rapidement disponibles et adaptés à divers types d'activités ; un inventaire opérationnel de ces sites doit être actualisé en privilégiant l'usage optimisé des parcelles déjà dédiées aux activités économiques.

L'ambition est de :

- > Consolider une offre de foncier économique attractive
- > Diversifier l'offre de services et de produits, et valoriser le potentiel énergétique

Leviers

PLUi, infrastructures de réseau, filières de formation

Conditions de réussite

Choix pertinent des entreprises en lien avec l'implantation sur le territoire

Partenaires

Instances consulaires, CNR, filière nucléaire, Enedis...

PROJETS STRUCTURANTS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

1- Créer une maison des acteurs économiques

2- Clarifier l'accès au foncier économique

- > Identifier le foncier et les friches disponibles
- > Augmenter l'offre foncière disponible

3- Mise en place d'un schéma des zones économiques sur l'ensemble du territoire en lien avec une répartition adaptée des types d'activités

4- Mise en place d'une politique de « commercialisation » de l'agglomération pour attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux types d'activités

2

Développer les différentes filières de formation à tous les âges et en lien étroit avec les évolutions des besoins du bassin d'emploi

Le territoire est confronté au double enjeu de rétention sur place des jeunes générations, sous peine d'un vieillissement inexorable de sa population et de diversification de l'activité économique. L'offre de formation doit être renforcée sur place avec l'objectif de proposer des cursus en lien avec les besoins exprimés et évolutifs du bassin d'emploi et d'accompagner l'enrichissement des compétences à tous les stades du parcours professionnel.

L'ambition est de :

- > Valoriser et développer l'offre de formation présente sur le territoire
- > Créer un pôle de formations supérieures pluridisciplinaires en lien avec les besoins du territoire

Leviers

Support des partenaires économiques, financement

Conditions de réussite

Pôle Emploi, associations économiques, instances consulaires, Etat - éducation / ESR, Région, financeurs

Partenaires

Aménageurs, propriétaires fonciers, partenaires privés, agence de l'eau, syndicats des eaux, ADEME, DREAL

PROJETS STRUCTURANTS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

1- Construire une offre de formation attractive, adaptée aux parcours professionnels et aux besoins existants et anticipés des entreprises du territoire

- > Diagnostic de l'offre existante et des besoins de formation non couverts
- > Développement de partenariats avec les organismes de formation
- > Implantation de nouvelles formations supérieures (formations qualifiantes de niveau « cadre ») et de reconversion (montée en ou évolution de compétences)

2- Créer un pôle de formation

- > Redéfinir le projet de la ZAC du Plateau
- > Centre d'apprentissage
- > Formations supérieures « sport-études » en lien avec l'émergence d'un pôle sportif sur le site
- > Création de filières de formation supérieure qualifiantes, notamment en alternance, en lien avec l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire

3- Développer une politique communautaire de la vie étudiante

- > Forums de l'emploi et de la formation
- > Gérer la capacité d'hébergement des étudiants
- > Cellule « Emploi » de l'agglomération à recréer

Développer une politique de communication et d'attractivité pour mettre en valeur notre identité, nos forces, les richesses et les spécificités du territoire

Située au barycentre d'un triangle Marseille, Montpellier, Lyon, encadrée par les agglomérations voisines de Valence et d'Avignon, l'agglomération de Montélimar ne jouit pas d'une identité affirmée.

L'ambition est de :

- > Créer une marque de territoire durablement reconnue

Leviers

Concertation large des parties prenantes, professionnalisation de la démarche,

Conditions de réussite

Force de frappe et rapidité de la mise en œuvre (d'ici un an 2021/22), stratégie de marketing ambitieuse

Partenaires

Département, Drôme provençale, professionnels du tourisme (dont OT), acteurs économiques (CCI, JCE, MEDEF, associations de zones, de commerçants...), associations patrimoniales, historiques, culturelles...

PROJETS STRUCTURANTS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

1- Diagnostic territorial et état des lieux de la communication du territoire

Mesure de la notoriété du territoire

Recherche du sens (PPCD)

2- Création et promotion d'une marque de territoire

- > Création d'une marque lisible et compréhensible, identifiable, déclinable et à l'épreuve du temps
- > Mise en œuvre des outils adaptés (charte graphique, signalétique et déclinaisons par l'ensemble des parties prenantes)
- > Détermination d'une stratégie de marketing territorial
 - Appropriation et diffusion de la marque le plus largement possible par les parties prenantes du territoire

4

Coordonner et promouvoir l'action de l'ensemble des parties prenantes du monde du tourisme

Bien que le tourisme représente déjà un levier majeur de création de valeur pour le territoire, le potentiel de développement de ses activités reste sous-utilisé. La coordination des acteurs est nécessaire pour améliorer la visibilité de l'offre touristique, de même qu'une mise en valeur plus lisible des multiples facettes d'attraction du territoire –patrimoniales, naturelles, culturelles...

L'ambition est de :

- > Coordonner une politique touristique cohérente
- > Mettre en valeur la richesse de l'offre touristique du territoire
- > Développer de nouveaux leviers d'attractivité touristique

Leviers

Opportunités de financement européens (FEDER)...

Partenaires

État, Région, Département, Europe, CNR, Banque des territoires, OT, acteurs privés (restaurants, hôtels, camping...) architecte des bâtiments de France, service « urbanisme »

PROJETS STRUCTURANTS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE**1- Structurer une politique de développement touristique cohérente en lien avec la démarche d'attractivité du Département**

- > Diagnostic de la situation existante et identification de l'ensemble des acteurs et des parties prenantes
- > Définition d'une stratégie concertée
- > Coordination et promotion de l'action des acteurs et des parties prenantes

2- Revaloriser les sites touristiques

- > Inventaire et diagnostic des sites touristiques (villages perchés, patrimoine remarquable, gastronomie, biodiversité...)
- > Élaboration et réalisation d'un plan de mise en valeur des sites touristiques

3- Tirer parti des atouts environnementaux de l'agglomération pour favoriser le tourisme

- > En lien avec les projets de mobilités actives et douces
- > Valoriser le tourisme fluvial
- > Création d'une halte fluviale rhodanienne à Ancône

4- Attirer de nouveaux visiteurs

- > Recensement des événements du territoire
- > Création d'un événement marqueur de l'identité du territoire

Développer et adapter les infrastructures de transport

Situés sur un axe majeur des déplacements européens, Montélimar et son agglomération bénéficient d'infrastructures de transport significatives. Sa position stratégique sur l'axe Nord-Sud européen pourrait être confortée par le renforcement des liaisons transversales à cet axe et par le renforcement de la desserte ferroviaire, dans le cadre de la libéralisation européenne du transport ferroviaire.

L'ambition est de :

- > Renforcer les dessertes routières transversales Ouest - Est
- > Faire aboutir le projet de desserte ferroviaire « grande vitesse »

Leviers

Existence de réserves foncières dédiées, évolution du contexte réglementaire...

Conditions de réussite

Mobilisation sur le long terme des parties prenantes, tour de table financier...

Partenaires

État, Région, Départements (26 - 07), Europe, acteurs européens du transport ferroviaire, CNR...

PROJETS STRUCTURANTS ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

1- Création d'un nouveau pont sur le Rhône entre Cruas et Les Tourettes

2- Création d'un barreau routier Ouest - Est desservant la zone de l'Envol

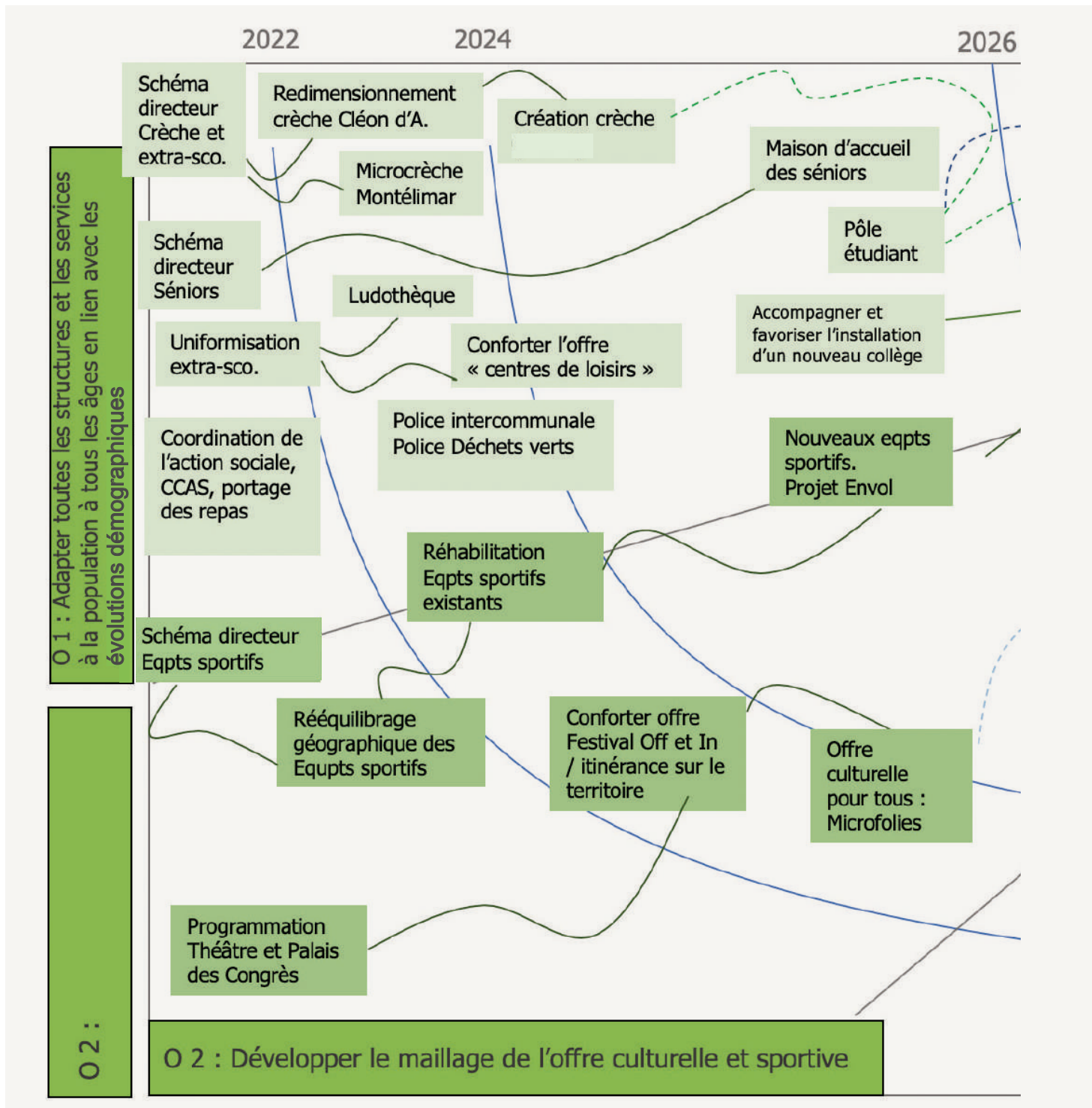
3- Mise en place d'un schéma des zones économiques sur l'ensemble du territoire en lien avec une répartition adaptée des types d'activités

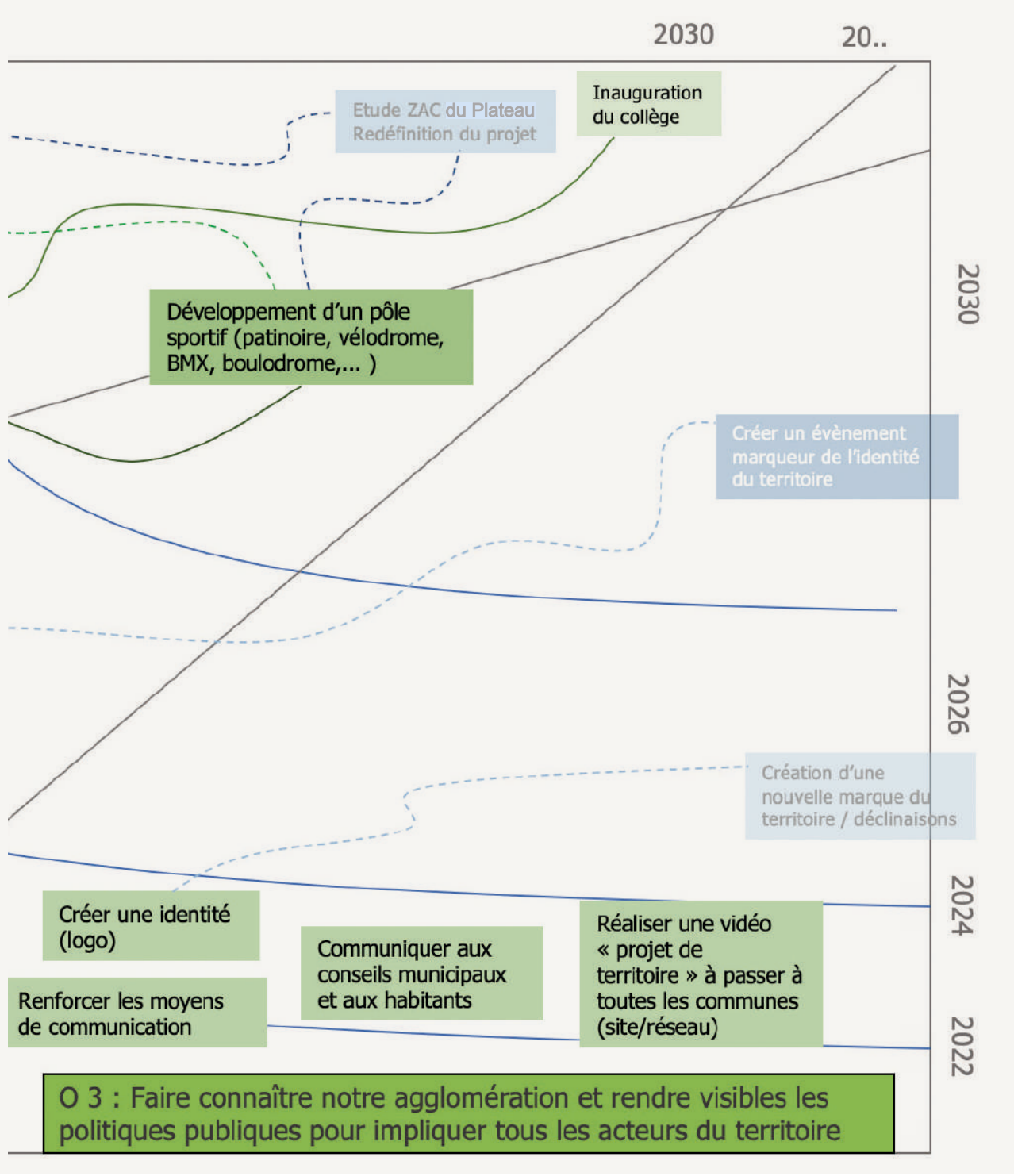
4- Création d'un arrêt TGV dans le cadre de l'ouverture du marché européen sur l'axe Amsterdam / Allemagne - Barcelone pour la desserte du Sud de la Drôme et de l'Ardèche

#4 LE PROJET DE TERRITOIRE

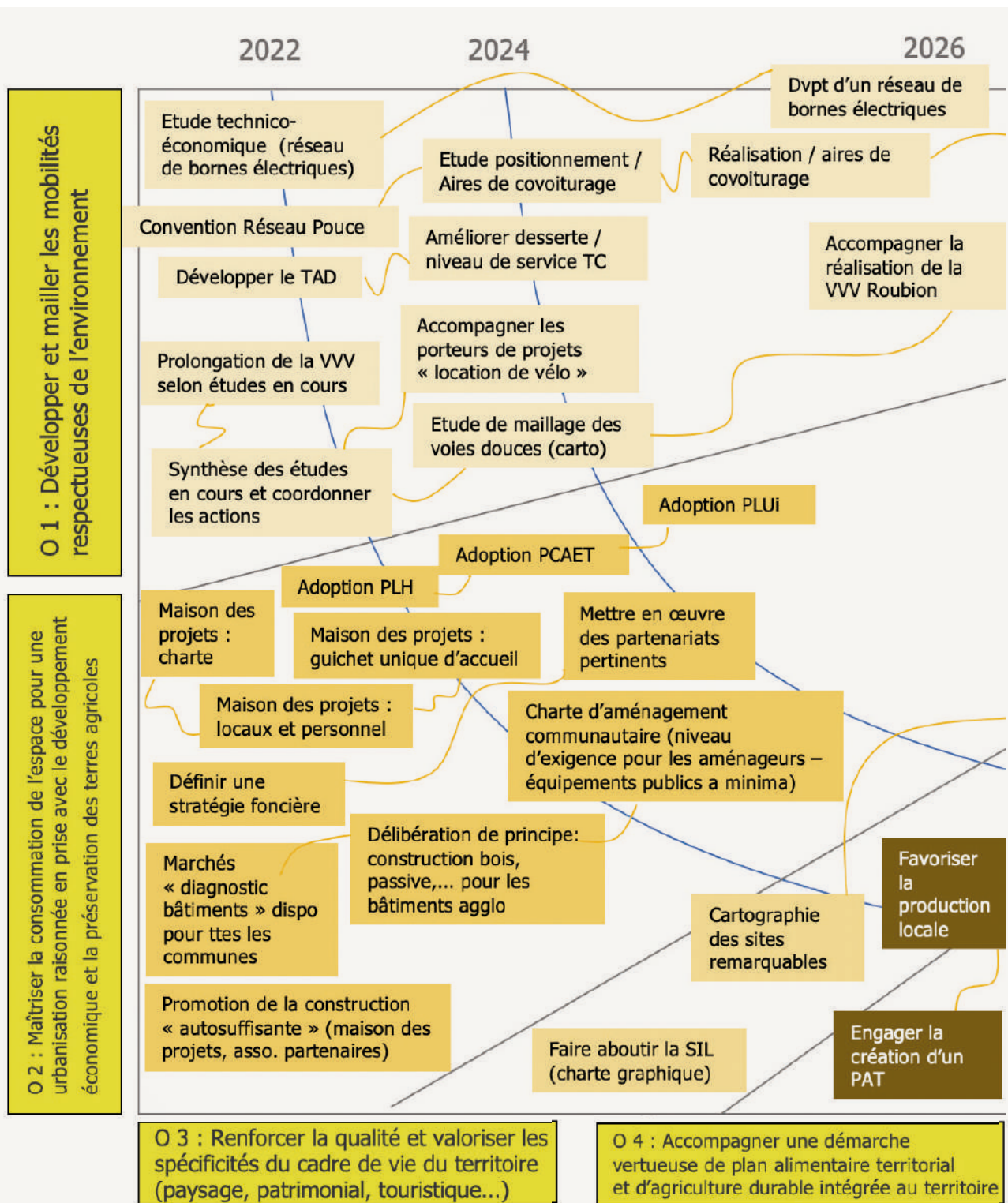
Ordonnancement des projets

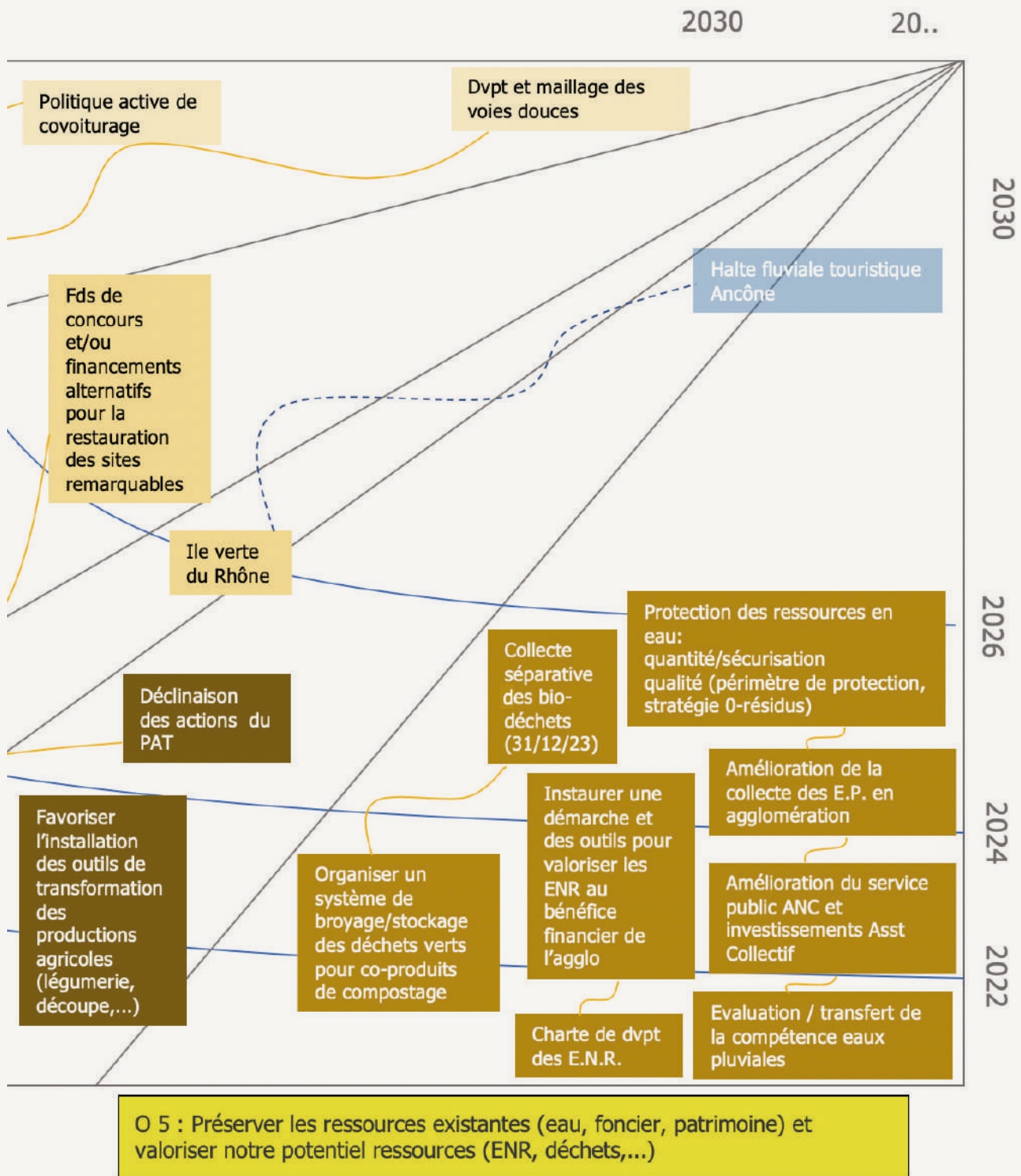
► **ENJEU** : Animer et renforcer un territoire pour tous et au service de tous





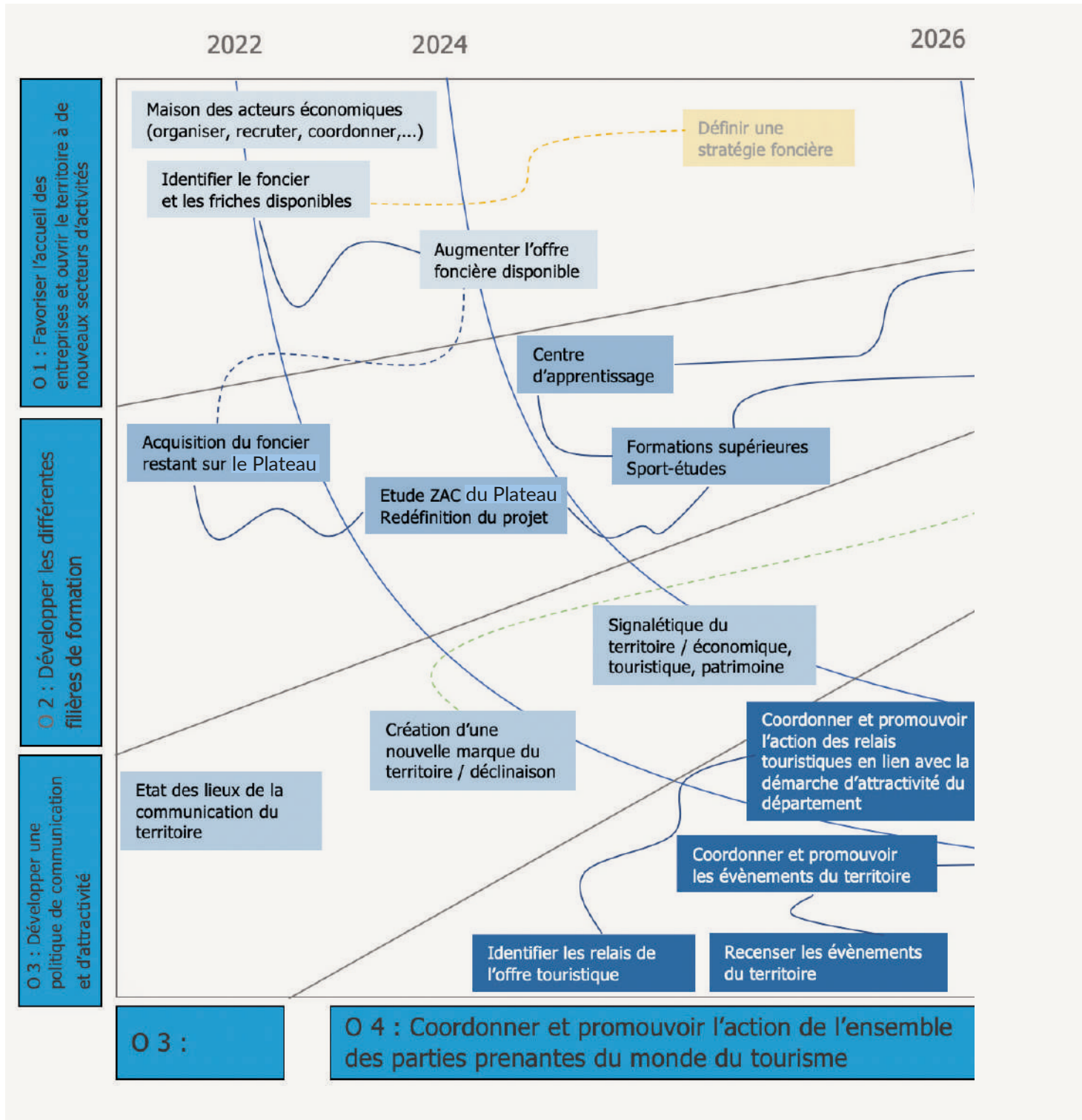
ENJEU : Préserver et mettre en valeur l'environnement de notre territoire

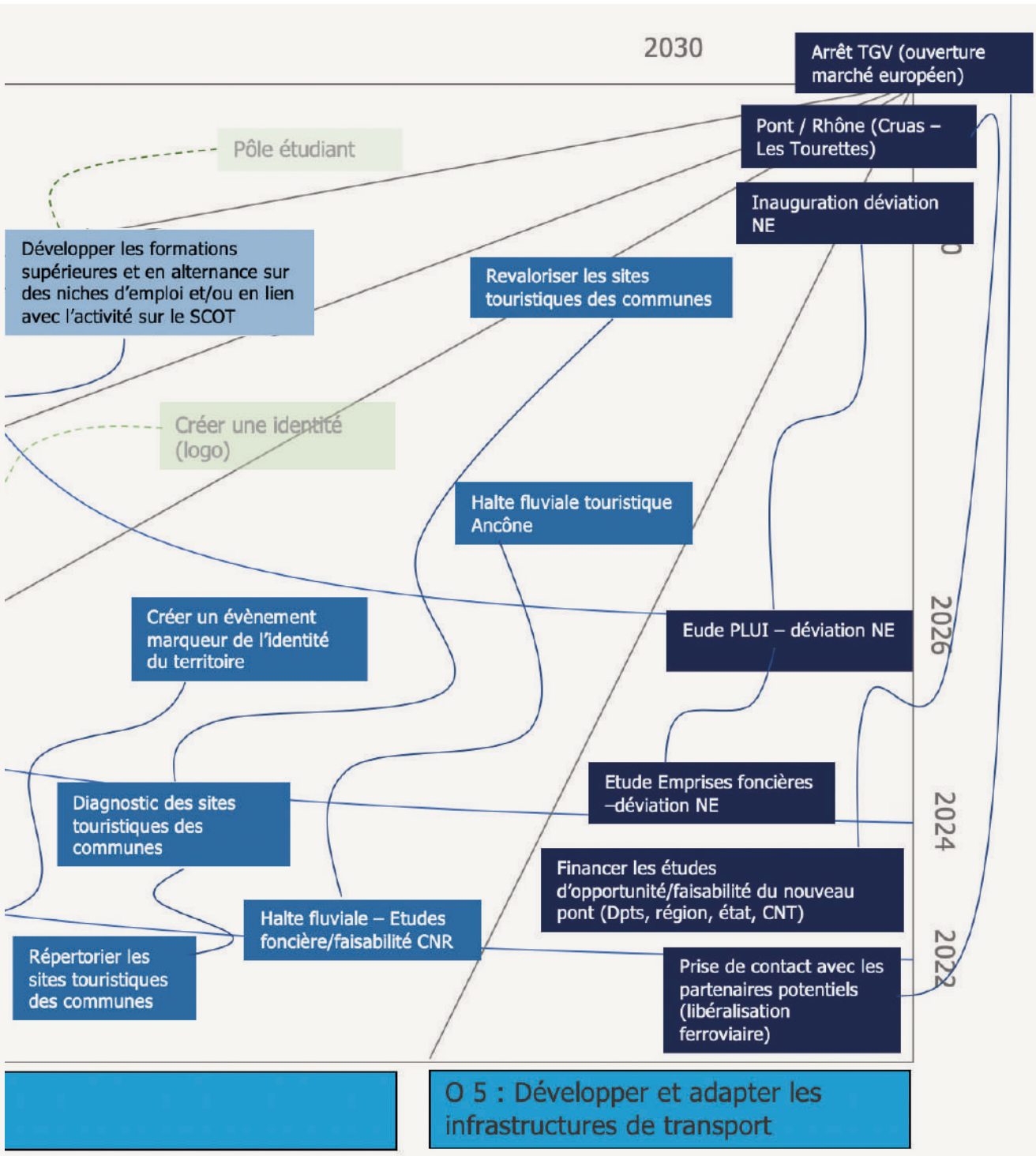






ENJEU : Développer et promouvoir un territoire attractif, audacieux et visionnaire





#4

LE PROJET DE TERRITOIRE

Des projets aux opérations

MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

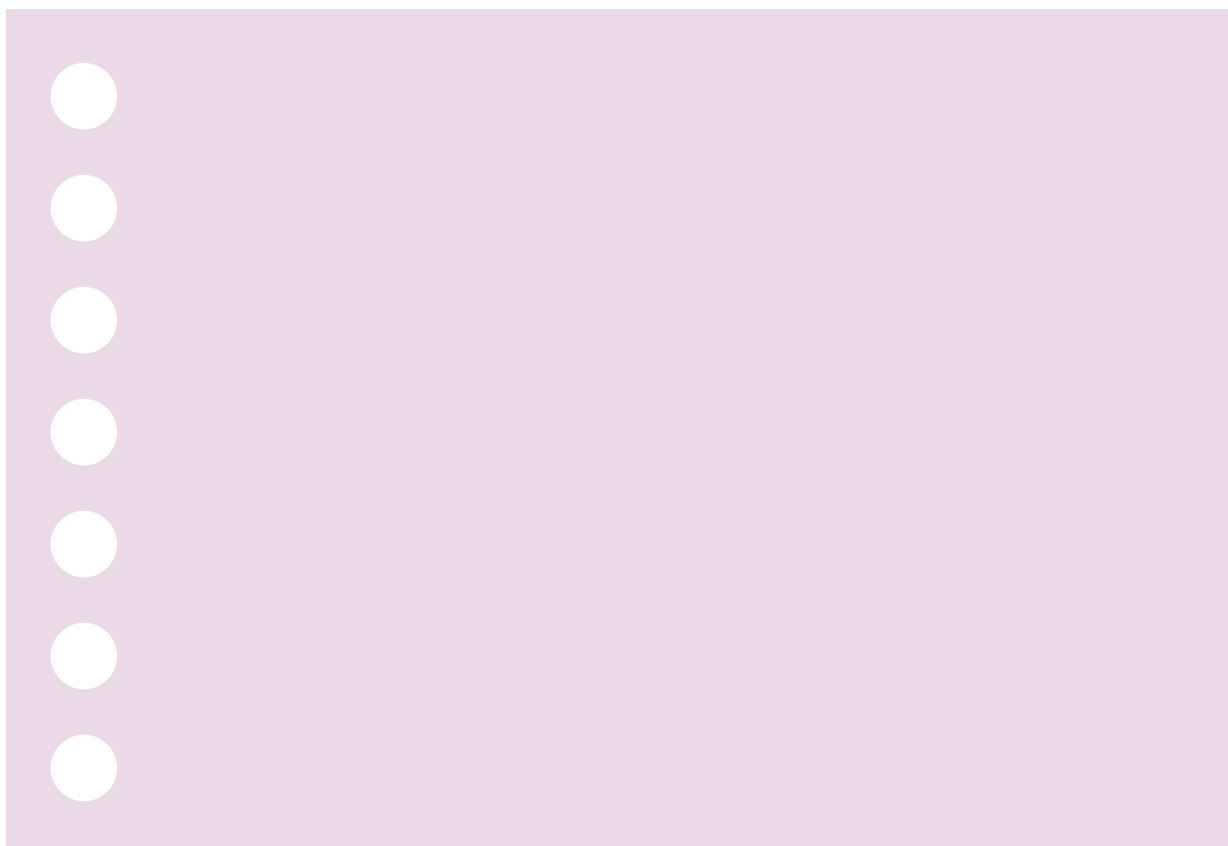
Mise en forme technique et financière par l'administration communautaire pour préparer les décisions de la Communauté d'agglomération

- > Analyses techniques
- > Chronologie des projets et des opérations associées
- > Étapes et durée prévisionnelle de chaque projet
- > Évaluation des charges financières associées - séquençement dans la durée

- > Approbation sous forme de Programmation pluriannuelle des investissements (adoptée et amendée au fur et à mesure des décisions budgétaires)

- > Outil de synthèse proposé par Alpharà et mis à disposition de la Direction des finances (les maquettes sont présentées dans les diapositives suivantes)

LES PRIORITÉS





MAQUETTE DE LA CHRONOLOGIE DES PROJETS

- > Cadre de travail mis à disposition des services
- > Phasage des opérations (études, marchés, réalisation, mise en service,...)

▶ Animer et renforcer un territoire pour tous et au service de tous

	Nature	2021		2022	
		S1	S2	S1	S2
O1 : Développer et adapter toutes les structures (équipements et infrastructures) et les services à la population, à tous les âges de la vie					
Prérequis :					
Equipements "petite enfance" et "extra-scolaire"					
Réalisation d'un schéma directeur	Mixte				
Redimensionnement de la crèche de Cléon d'A.	Investissement				
Création d'une micro-crèche à Montélimar	Investissement				
Nouvelle crèche sur la ZAC du Plateau	Investissement				
Harmonisation de l'offre extra-scolaire	Fonctionnement				
Confortement de l'offre "centres de loisirs"	Fonctionnement				
Confortement de l'offre "ludobus"	Fonctionnement				
Création d'une ludothèque	Investissement				
Etude et déploiement d'un pôle "Etudiant" - Envol					
Séniors					
Réalisation d'un schéma directeur de l'offre d'accueil	Fonctionnement				
Création d'une maison d'accueil des séniors	Investissement				
Aide sociale					
Coordination de l'action sociale des communes	Organisation				
Sécurité					
Etude et mise en oeuvre des schémas de coopération	Organisation				
Vidéoprotection des entrées de village	Investissement				
O2 : Développer le maillage géographique de l'offre culturelle et sportive afin de la rendre accessible à l'ensemble de la population					
Prérequis :					
SPORT					
Schéma directeur des équipements sportifs	Investissement				





Faisabilité et étapes opérationnelles										
2023		2024		2025	2026	2027	2028	2029	2030	au-delà
S1	S2	S1	S2							
en lien avec les évolutions démographiques										


MAQUETTE BUDGÉTAIRE

> Cadre de travail mis à la disposition des services

> Programmation pluriannuelle : mise à jour régulièrement en fonction de la maturité des projets et des opérations; dans le cadre du processus budgétaire annuel (BP, BS, DM)

 Préserver et mettre en valeur l'environnement de notre territoire	Programmation financière					
	2021		2022		2023	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Nature	- €		- €		- €	
01 - Développer et mailler les mobilités respectueuses de l'environnement						
Prérequis :						
Améliorer la desserte des transports collectifs						
Diagnostic et évolution de la demande						
Renouvellement de la DPS						
Développement du TAD						
Ajustement des dessertes et du niveau de service						
Développer les voies de mobilité active et douce						
VVV Montélimar-Dieulefit						
VVV du Roubion						
Maillage des voies douces						
Accompagnement des projets «location de vélo»						
Instaurer une politique de co-voiturage						
Diagnostic des besoins et partenariats						
Création d'aires de co-voiturage						
Maillage des bornes de recharge électrique						
Schéma directeur						
Déploiement des bornes						
02 - Maîtriser la consommation de l'espace pour une urbanisation raisonnée et mettre en œuvre une politique du logement en prise avec le développement et la préservation des terrains agricoles						
Prérequis :						
Finalisation du PLH, du PCAET et du PLUI						
Création d'une maison des projets						
Mise en place d'une stratégie foncière						
Diagnostic territorial						
Mise en œuvre de la stratégie						

 Préserver et mettre en valeur l'environnement de notre territoire	Programmation financière			
	2028		2029	
	S1	S2	S1	S2
Nature	- €		- €	
01 - Développer et mailler les mobilités respectueuses de l'environnement				
Prérequis :				
Améliorer la desserte des transports collectifs				
Diagnostic et évolution de la demande				
Renouvellement de la DPS				
Développement du TAD				
Ajustement des dessertes et du niveau de service				
Développer les voies de mobilité active et douce				
VVV Montélimar-Dieulefit				
VVV du Roubion				
Maillage des voies douces				
Accompagnement des projets «location de vélo»				
Instaurer une politique de co-voiturage				
Diagnostic des besoins et partenariats				
Création d'aires de co-voiturage				
Maillage des bornes de recharge électrique				
Schéma directeur				
Déploiement des bornes				
02 - Maîtriser la consommation de l'espace pour une urbanisation raisonnée et mettre en œuvre une politique du logement en prise avec le développement et la préservation des terrains agricoles				
Prérequis :				
Finalisation du PLH, du PCAET et du PLUI				
Création d'une maison des projets				
Mise en place d'une stratégie foncière				
Diagnostic territorial				
Mise en œuvre de la stratégie				

 Préserver et mettre en valeur l'environnement de notre territoire					- €
	2030		au-delà		
	S1	S2	S1	S2	
Nature	- €		- €		- €
01 - Développer et mailler les mobilités respectueuses de l'environnement					
Prérequis :					
Améliorer la desserte des transports collectifs					
Diagnostic et évolution de la demande					
Renouvellement de la DPS					
Développement du TAD					
Ajustement des dessertes et du niveau de service					
Développer les voies de mobilité active et douce					
VVV Montélimar-Dieulefit					
VVV du Roubion					
Maillage des voies douces					
Accompagnement des projets «location de vélo»					
Instaurer une politique de co-voiturage					
Diagnostic des besoins et partenariats					
Création d'aires de co-voiturage					
Maillage des bornes de recharge électrique					
Schéma directeur					
Déploiement des bornes					
02 - Maîtriser la consommation de l'espace pour une urbanisation raisonnée et mettre en œuvre une politique du logement en prise avec le développement et la préservation des terrains agricoles					
Prérequis :					
Finalisation du PLH, du PCAET et du PLUI					
Création d'une maison des projets					
Mise en place d'une stratégie foncière					
Diagnostic territorial					
Mise en œuvre de la stratégie					

NOTES

A large grid of squares for taking notes, consisting of approximately 30 columns and 40 rows.

LEXIQUE

DSP : Délégation de Service Public

PCAET : Plan Climat-Air-Énergie Territorial

PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le
Logement et l'Hébergement des Personnes
Défavorisées

PLH : Plan Local de l'Habitat

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

QPV : Quartiers Prioritaires de la Ville

ScoT : Schéma de cohérence Territoriale

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement,
de Développement Durable et d'Égalité
des Territoires

SRDEII : Schéma Régional de Développement
Économique d'Innovation et d'Internationalisation

THD : Très Haut Débit

#5

ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1 MÉTHODOLOGIE p.109 **A1**

A1-1 : Déroulement

A1-2 : Cadre de travail

ANNEXE 2 ÉTATS DES LIEUX p.121 **A2**

A2-1 : Éléments de comparaison / autres projets de territoire

A2-2 : L'agglomération vue par les communes

A2-3 : Cadre statutaire et réglementaire

A2-4 : Stratégies régionales et départementales

A2-5 : La situation financière

ANNEXE 3 : APPROFONDISSEMENT DE LA VISION COLLECTIVE DE L'ÉTAT DES LIEUX p.195 **A3**

A3-1 : Mise en perspective / parties prenantes

A3-2 : Approche cartographique

A3-3 : Synthèse stratégique

ANNEXE 4 : ÉLABORATION DES ENJEUX ET DES ORIENTATIONS p.214 **A4**

A4-1 : Enjeux stratégiques

A4-2 : Orientations

A1

MÉTHODOLOGIE

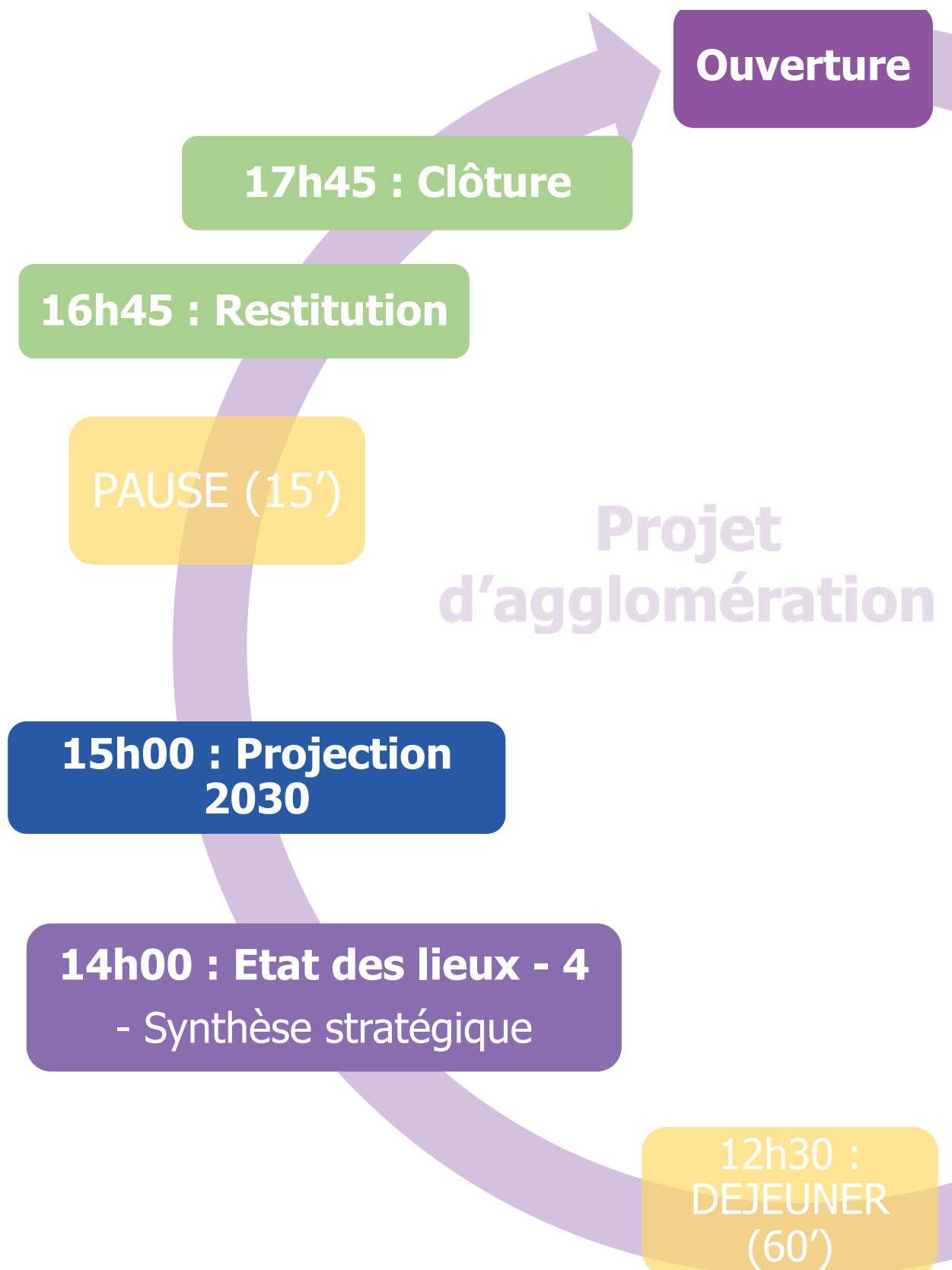
A1 MÉTHODOLOGIE

1 - Déroulement

SÉMINAIRE N°1 - 6 FÉVRIER 2021

1 - DÉROULEMENT

A1- MÉTHODOLOGIE



9h25 : Etat des lieux - 1

- Environnement général

PAUSE (15')

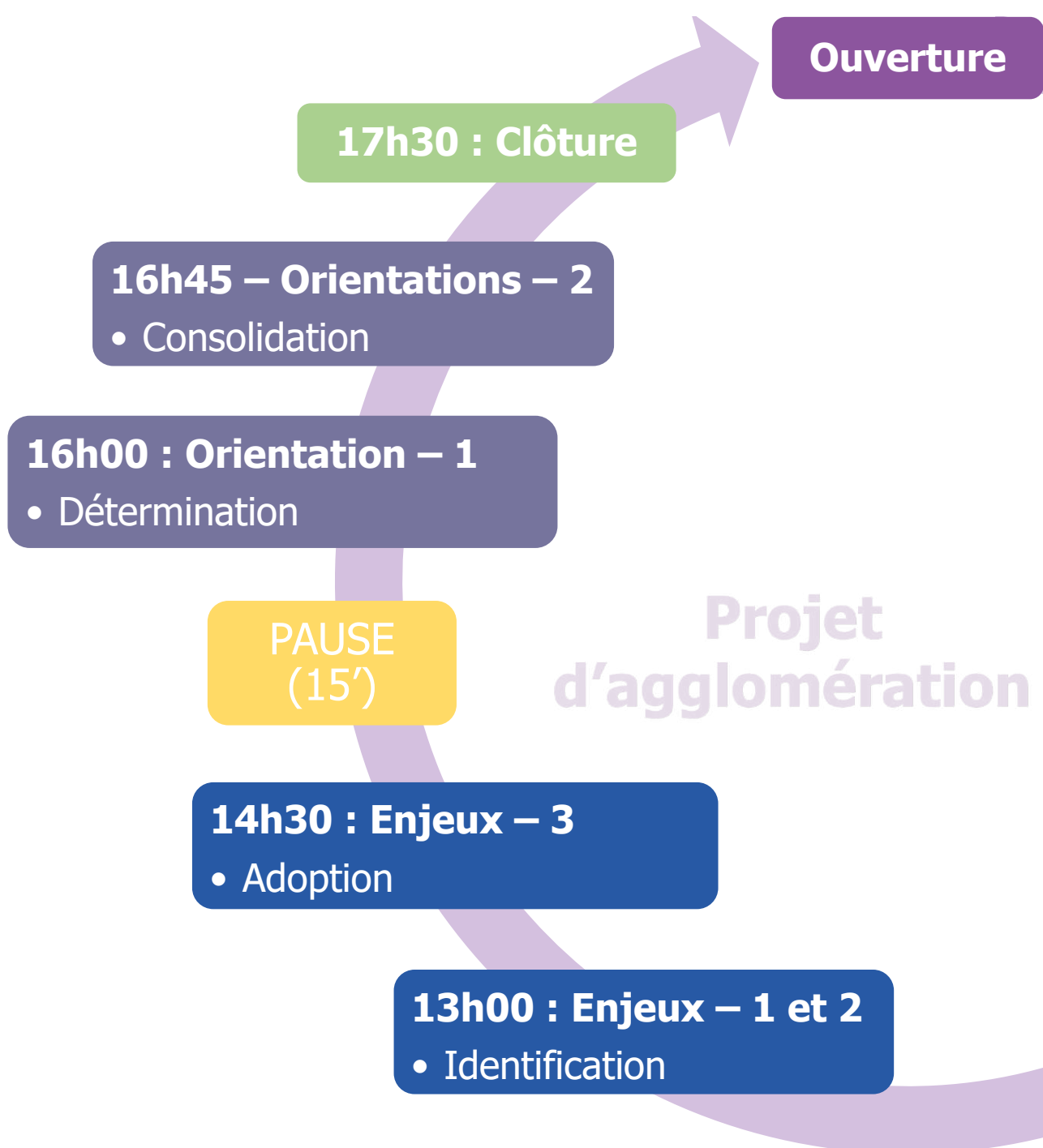
10h40 : Etat des lieux - 2

- Parties prenantes

12h00 : Etat des lieux - 3

- Cartographie

SÉMINAIRE N°2 - 13 MARS 2021



9h15 : Etat des lieux

- Réappropriation

PAUSE (15')

10h : Prospective – 1 et 2

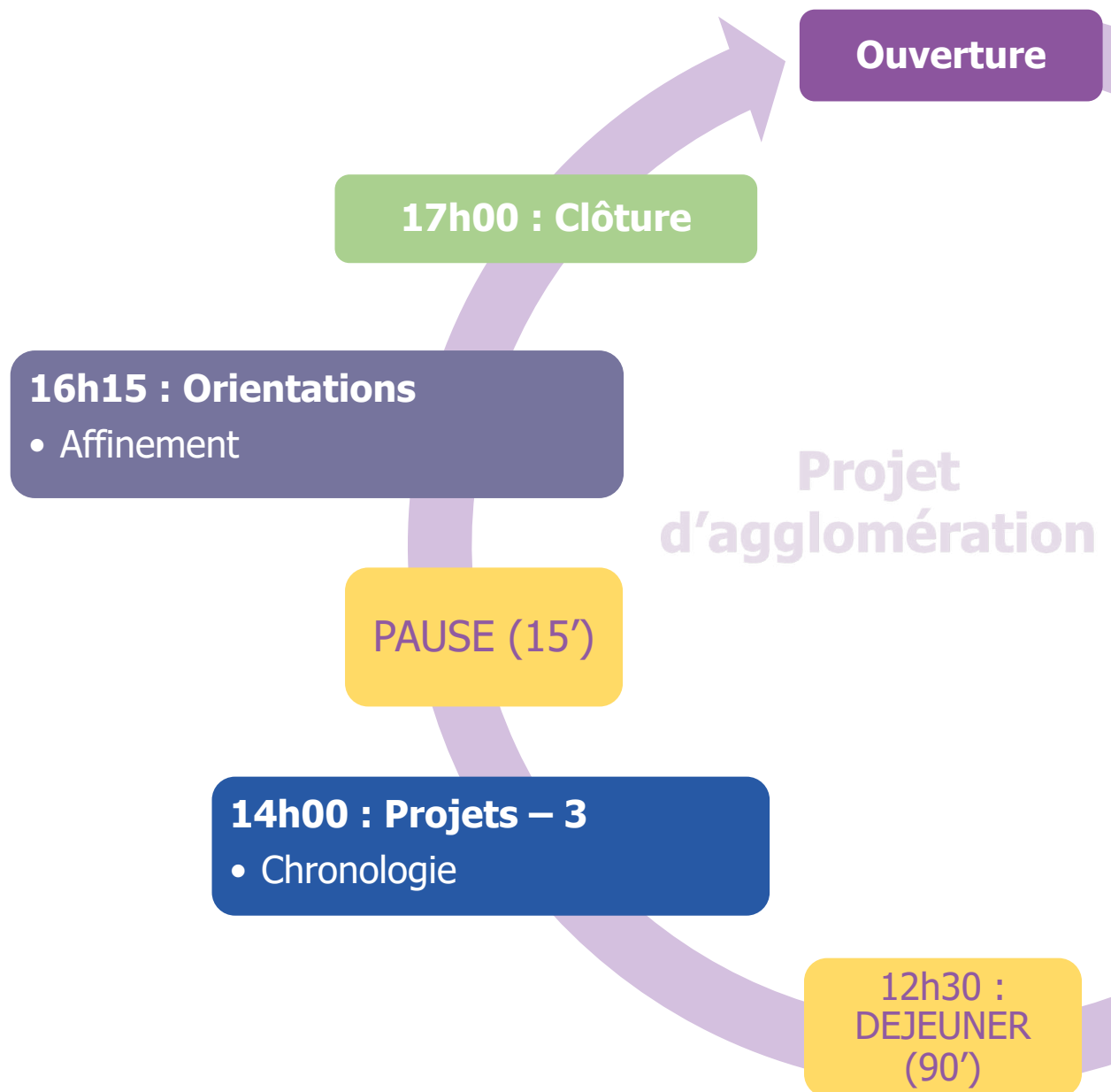
- Approfondissement

10h50 : Prospective – 3 et 4

- Consolidation et hiérarchisation

12h00 :
DEJEUNER
(60')

SÉMINAIRE N°3 - 10 AVRIL 2021



9h30 : Enjeux et orientations

PAUSE (30')

11h00 : Projets – 1

- Identification

11h30 : Projets – 2

- Approfondissement

CADRE DE TRAVAIL

EPCI :
Etablissement
public de
COOPERATION
intercommunale



Quelques « **règles du jeu** » destinées à :
Favoriser l'écoute, le dialogue et la créativité
Valoriser l'apport de chacun au service du
projet commun

Séminaires du projet :
Espaces de
coopération et de collaboration

CENTRES

sur le projet d'agglomération

RÈGLE DU JEU

Projet d'agglomération : une production

CHAQUE POINT DE VUE

- Est respectable
- Est légitime
- Contribue à la construction collective

ECOUTE

- Attentive
- Respectueuse
- Bienveillante

PAROLE

- Adressée au groupe
- Claire, concise
- Centrée sur le projet d'agglomération
- Personnelle, assumée

Projet
d'agglomération

RESPONSABILITE

- Respect du cadre de travail

collective qui appartient au groupe



CONFIANCE

- Mutuelle, dans le groupe, dans le processus



POSTURE

- Disponible
- Collaborative
- « Apartisane »



CONFIDENTIALITE

- Travail préparatoire / choix et décisions de l'institution
- Livrables intermédiaires : partageables au sein des conseils municipaux, sauf avis contraire du groupe de travail



A2

ÉTAT DES LIEUX

A2 ÉTAT DES LIEUX

1 - Éléments de comparaison : Projets d'agglomération existants

PRÉSENTATION DU PANEL

Les communautés d'agglomération

	POPULATION	NOMBRE COMMUNES
Communauté d'agglomération de l'Auxerrois	70 182	29
Châteauroux Métropole	80 000	14
Communauté d'agglomération de Saintes	62 310	36
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	85 013	71
Grand Avignon	196 267	17
La Rochelle	173 839	28

Carte des projets de territoire étudiés



LE NOM DU PROJET DE TERRITOIRE

Communauté d'agglomération de l'Auxerrois

Châteauroux Métropole

Communauté d'agglomération de Saintes

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Grand Avignon

La Rochelle

NOM	DURÉE
« Projet de territoire de l'Auxerrois 2015-2020 »	2015-2020
« Projet de territoire Châteauroux Métropole 2015-2020 »	2015-2020
« Agglomération 2025 »	2017-2025
« Projet de territoire : l'énergie et l'audace pour réussir »	2020-2030
« L'avenir en grand »	2015-2020
« La Rochelle Agglo 2030 »	2020-2030





THÉMATIQUES

Attractivité et compétitivité – **cohésion sociale** et **solidarité** – qualité urbaine et **environnementale** – mutations – **gouvernance** – image du territoire – habitat – politique de la ville – mobilité et déplacements – transports – patrimoine...

Emploi – modernisation de **l'équipement** – projets structurants – **services** efficace et de qualité – valorisation de **l'environnement** et **préservation** du cadre de vie -

Développement **économique** et emploi, circuits courts, tourisme et patrimoine - Proximité, équilibre et **durabilité**, redynamiser les centres, **mobilité**, **transition énergétique**, **solidarité**, développement offre de **service**, participation citoyenne, **attractivité** et accessibilité, **numérique** et coopérations

Booster l'économie – **Attractivité** – valorisation cadre et **qualité de vie** – meilleur service au public – commerce de proximité – emploi et insertion – **solidarité** – **innovation** – **environnement** – numérique – image du territoire

Attractivité, **solidarité**, préservation, mobilité, créativité et ambition, innovation des **services**, développement relations habitants, **rayonnement** et fédération, **nouvelles coopérations**, qualité de vie et **verdissement**

Développement **économique**, enseignement supérieur, **mobilité** urbaine durable, tourisme et rayonnement culturel et sportif - Ville de demain, **cohésion** territoriale, accessibilité, **coopérations** - **Transition énergétique**, résilience, agriculture **durable** et de proximité - Equilibre territorial, politique de l'habitat et mixité, proximité, **cohésion** et **lien social**

Les plus fréquents : **solidarité, attractivité/économie, qualité de vie et services, transition/environnement, coopérations**

LA STRUCTURE

	ÉDITORIAL	INTRODUCTION
Communauté d'agglomération de l'Auxerrois		★
Châteauroux Métropole		★
Communauté d'agglomération de Saintes	★	★
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay		★
Grand Avignon	★	★
La Rochelle	★	★

DIAGNOSTIC	DÉCLINAISON	ÉLÉMENT ORIGINAL
	Axes développés en thématiques, orientations stratégiques et en actions elles-mêmes déclinées en étapes	Développement sur les schémas / documents (ex : adoption du SCOT)
★	4 axes pour le diagnostic partagé / 4 pour le projet déclinés en objectifs partagés	- Les axes du diagnostic sont les mêmes que celui du projet - Projets lancés / à venir
★	4 orientations déclinées en axes stratégiques , déclinés en actions	SWOT général pour le diagnostic avec 9 défis à relever
★	4 enjeux déclinés en axes stratégiques et en actions	Ligne directrice : « l'énergie et l'audace pour réussir »
★	5 axes de diagnostic, 3 axes de vision	- Compétences aggro et dates clés création - Portrait « institution collaborative, ressource, manageuse » - Présentation conseil communautaire (membres)
★	4 ambitions, avec diagnostic et enjeux , déclinés en 4-5 orientations	- Une ligne directrice : « Un territoire créatif, sobre et durable, solidaire » - Diagnostic SWOT

« CARTOGRAPHIE » DES COMPÉTENCES ÉVOQUÉES LORS DES ENTRETIENS

Economie	Développement économique
	Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité
	Politique locale du commerce
	Promotion du tourisme
	Technologies de l'information et de la communication
	Réseaux et services locaux de communication électronique
	Aérodrome de Montélimar
	Promotion et valorisation de l'agriculture
	Soutien à l'emploi
Aménagement	Aménagement de l'espace communautaire
	SCOT et schéma de secteur
	PLU
	Création et réalisation des ZAC d'intérêt communautaire
	Organisation de la mobilité
	<i>Création, aménagement et entretien des arrêts de bus</i>
	Système d'information géographique
Habitat	Equilibre social de l'habitat
	PLH
	Action et aides financières - logement social d'intérêt communautaire
	Réserves foncières
	Politique de la ville
Accueil des gens du voyage	
Environnement	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
	Assainissement
	Eau
	Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
	Fourrière animale et soutien aux associations compétentes
	Capture et transport des animaux
	Aménagement, gestion et entretien des cours d'eau non domaniaux
Services à la population	Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements
	Organisations d'évènements culturels
	Action sociale d'intérêt communautaire
	<i>Activités péri- et extra- scolaires</i>
	<i>Petite enfance et relais Assistantes maternelles</i>
	Handisport



Vue des toits de Montélimar

CLASSEMENT DES COMPÉTENCES CITÉES LORS DES ENTRETIENS

Classement par champs de politique publique (nombre de citations)

Services à la population (culture, sport, action sociale, handisport)	74
Environnement	56
Aménagement	52
Développement économique	40
Habitat	10

Classement des compétences les plus citées

1	PLU
2	Assainissement
3	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
4	Activités péri- et extra- scolaires
5	Organisation de la mobilité
6	Eau
7	Promotion du tourisme
8	Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
9	PLH
10	Petite enfance et relais assistantes maternelles

Compétences jamais citées

Réseaux et services locaux de communication électronique
Aérodrome de Montélimar
Politique de la ville
Accueil des gens du voyage
Fourrière animale et soutien aux associations compétentes
Capture et transport des animaux
Technologies de l'information et de la communication

LE RÔLE ET L'ACTION DE L'AGGLOMÉRATION

» IMPACT DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE

UNE AGGLOMÉRATION « DE SERVICES » UTILE À SES HABITANTS

- > Des **compétences de grande proximité** jugées très utiles et efficaces : assainissement, déchets, crèches, péri- et extra- scolaire
- > Des postures ambivalentes sur les autres compétences communautaires
 - En lien avec le statut géographique et la taille de la commune au sein du territoire - transport...
 - Perception de l'utilité à l'aune des « préoccupations » communales
 - Ressenti d'entrave à la liberté d'action communale - PLUi,...
 - Souhait de recourir aux moyens communs ou de confier à l'agglomération les sujets trop lourds à gérer au niveau communal
 - Réalisme sur les limites de la capacité d'analyse, de stratégie et d'action au niveau communal
 - Compréhension de l'intérêt des synergies et des effets d'échelle
 - => « fatalisme pro-actif »

Une offre de services fortement polarisée ...

- > Compréhension et déploration de la concentration de services sur la Ville de Montélimar - culture, sport, transport,... (en lien avec la rationalité des densités de population et le ressenti des arbitrages historiques)
- > Aspiration à une répartition plus équilibrée du niveau de service dans le cadre d'arbitrages plus collectifs
- > Réalisme sur les limites budgétaires et opérationnelles à prendre en compte

et mal, peu ou pas connue de la population

- > le maire reste le recours de toutes les difficultés (comme partout en France !)

Des compétences « invisibles » ou innomées - économie, habitat,... - dont l'impact est plus difficile à percevoir (?)

Des impacts financiers liés aux transferts perçus - par certains - comme une dégradation de la situation budgétaires des communes (mesures de soutien, régulation des AC,...) - à mettre en perspective avec les moyens structurellement limités des « petites communes »



» DOMAINES DE PROGRÈS

UN SOUHAI UNANIME DE DÉVELOPPER DES APPROCHES PLUS COLLECTIVES POUR UN DÉVELOPPEMENT PLUS ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DU TERRITOIRE

Meilleures connaissance et accessibilité aux services fournis par l'agglomération

- > Accès facilité aux infrastructures et services communautaires situés à Montélimar, en lien avec une réflexion plus approfondie sur les modes de déplacement
- > Répartition plus équilibrée des outils et des moyens communautaires => compréhension / extension de l'intérêt communautaire (p.e. événements culturels, ...)
- > Renforcement de l'offre des équipements intercommunaux « décentrés », dans le cadre d'une amélioration des services rendus pour des « bassins » de population (p.e. couverture de piscines et accès aux scolaires, ...)
- > Des investissements « lisibles » pour l'ensemble de la population - « irrigation » du territoire

Des compétences à investir plus largement

- > Un outil attendu (des attentes et/ou des craintes) : PLUi .
 - Sentiment d'urgence pour sortir d'un statu quo qui contrarie les projets. Perception de la nécessité d'arriver à concilier des aspirations parfois contradictoires (commerce local de proximité ou de « pôle », expansion/stabilité démographique, ...)
- > Des sujets « sous exploités » et potentiellement fédérateurs :
 - Tourisme = enjeu collectif d'attractivité (voies « douces, espaces aquatiques, randonnées, hébergement, camping, ...)
 - Transport (transition énergétique, offre de services, aribus, ...)
 - Agriculture (circuits courts, réserves foncières, ...)
 - Développement économique (maison de l'économie, réserves foncières, rural)
 - Aménagement (entrées d'agglomération, valorisation de la diversité du territoire, ...)
 - Habitat (bureau de l'habitat, rénovation, logements vétustes, ...)
 - Petite enfance (réseau des crèches en lien avec le développement démographique)
 - Déchetteries, déchets verts, économie circulaire, ...
 - Culture, sport (associations/animations à rayonnement communautaire, mutualisation d'installations sportives, ...)

Des compétences à mettre en œuvre (GEMAPI, eau, ...)



» NOUVEAUX THÈMES

DE NOUVEAUX CHAMPS DE COOPÉRATION À EXPLORER

Un inventaire large en lien - ou pas - avec les compétences communautaires

> Des contours à préciser pour mobiliser les bons outils institutionnels et appréhender correctement l'économie des dispositifs : synergies / effets d'échelle ont des coûts !

> Un inventaire largement partagé :

- Les plus cités :

- ° Sécurité (champ +/- large: incivilités -> pouvoirs de police du maire (police communautaire ou municipale mutualisée, brigade verte, police rurale,...) - vidéosurveillance - coordination avec gendarmerie / police nationale
- ° Défense extérieure contre l'incendie
- ° Équipements collectifs locaux partagés
- ° Valorisation patrimoniale (bâtiments publics, patrimoine classé, circuits de visite,...)
- ° Action sociale : santé, seniors, coordination des CCAS

- Autres thèmes :

- ° Service de propreté communautaire
- ° Extension des compétences scolaires : écoles primaires, restauration scolaire
- ° Transition énergétique (rénovation des bâtiments publics, filières de formation,...)
- ° Électrification

» MOYENS D'ACTION ET MARGES DE MANŒUVRE

Une appréciation positive des services communautaires

- > Une large majorité se félicite de la qualité des relations de travail avec l'administration communautaire (réactivité, disponibilité, professionnalisme, savoir-faire à valoriser) – quelques rares avis divergent -.
- > Des interlocuteurs identifiés et disponibles
- > Des fonctions d'appui appréciées (juridique, RH, ...)
- > Des interrogations sur la répartition des RH – certaines activités semblent être en forte tension / rationalisation nécessaire

Une vision réaliste des marges de manœuvre

- > Dans l'ensemble, les élus sont en capacité de porter un avis, même si dans quelques cas, certains estiment manquer d'informations sur l'état de la collectivité
- > Les avis sur la capacité financière sont variables: **de «importante» à «limitée».**
 - Bonne maîtrise des charges dont l'allocation peut être encore optimisée => arbitrage de l'utilisation des moyens en fonction du caractère + ou - prioritaire des thématiques
 - Anticipation de contraintes croissantes sur les ressources (baisse des dotations et des subventions)
 - Évolutions à moyen terme à évaluer de manière continue et nécessité de déterminer des priorités.
 - Perception générale pour l'avenir généralement prudente
- > Investissements :
 - Pour certains, la politique d'investissement devrait être plus ambitieuse et tirer parti des conditions favorables d'accès à l'emprunt.
 - Toutefois, la plupart considère que les marges de manœuvre ne sont pas extensibles
 - En conséquence, le choix des investissements est crucial. Il doit s'appuyer sur une évaluation financière réaliste des projets. Les projets envisagés doivent être abordés avec pragmatisme (+ simple, + facile à réaliser, -chers).
 - Il est impératif de mutualiser les investissements et privilégier des projets communs, lisibles et porteurs de sens pour tous.

LES RELATIONS COMMUNES - AGGLOMÉRATION

» COORDINATION

La gouvernance

- > le **bureau des maires : une instance de débat très utile** qui permet d'avancer ensemble. La réunion technique des VP est nécessaire pour prendre les décisions.
 - Une impulsion nouvelle appréciée, pour associer l'ensemble des communes
 - Nécessité de partager une vision politique d'ensemble : donner vie à la notion de territoire partagé et de communauté de destin
 - Nécessité de dépasser le clivage urbain/rural par une meilleure écoute des plus petites communes, pour développer un sentiment d'appartenance collectif
 - L'intérêt collectif doit primer dans cette instance (*« il faut surmonter les questions d'égo » « ne pas se laisser prendre du temps et de l'énergie par les sujets communaux »*) – des progrès restent à faire pour aller au-delà de l'addition des intérêts particuliers (communaux)
 - Une méthode efficace: ordre du jour précis et respecté
 - Un mode de travail à acter dans la charte de gouvernance
- > Une organisation des commissions à améliorer pour en faire de réels « lieux de travail » (voir ci-dessous)

Les relations administratives

- > De manière générale, les relations des services communaux avec l'administration communautaire sont qualifiées de très bonnes (*« ça fonctionne bien »*) sauf exceptions assumées – recherche d'autonomie, réseau d'échanges de conseil/d'expertise différent – trésorerie, pairs des communes de taille équivalent,...
- > Un grand décalage de pratiques et de niveaux de compétences, lié à la taille des communes
- > Recherche d'expertise auprès des services « spécialisés » de l'agglomération
- > Nécessité d'une **diffusion régulière d'informations** sur « la vie et les décisions » de l'agglomération. A ce titre, la réunion trimestrielle des DGS/Secrétaires de mairie était appréciée – souhait très largement partagé de continuation dans le futur (en tant que lieu de connaissance mutuelle et comme instance de partage d'informations actualisées – approches thématiques)

» COMPLÉMENTARITÉS

L'agglomération vue comme fonction « support » pour les communes

- > Mise à disposition d'expertise
 - formalisée : convention de services juridiques, convention de services RH (en suppléance des carences du cdg26), archivage
 - ponctuelle : support-expert sur la commande publique, formations
- > Moyennement utilisée
 - mauvaise connaissance des dispositifs en place / absence de nécessité / coûts
- > Des attentes de développement
 - mutualisation de moyens techniques, mise à disposition de personnel de remplacement, mutualisation de marchés publics, centre(s) de ressources et de moyens communs, systèmes d'information / SIG, logistique,...
 - Ingénierie des projets et des financements (montage de dossiers d'appels à projets, dossiers de subventions, identification des sources de financement y compris européens).

L'agglomération : « arène » de facilitation des coopérations entre communes

- > Des coopérations entre communes à encourager et à développer au sein de l'agglomération
- > Mutualisation d'équipements communs : salles des fêtes, cuisines scolaires, cantines
- > Création de fonctions / services partagés (garde-champêtre,...)
 - « l'agglomération doit être force de proposition dans un esprit collectif pour développer la solidarité entre les communes »

Des cadres juridiques et institutionnels peu connus pour le déploiement de ces coopérations

- > Possibilités réglementaires diversifiées
- > Cadrage financier adapté à chaque situation



» DIFFICULTÉS

Les équilibres du travail collectif : collégialité <-> efficacité

- > Le fonctionnement des commissions est, assez généralement, considéré comme peu efficace
 - Diversité et nombre important de sujets
 - Ordre du jour mal maîtrisé (prédominance d'une thématique qui ne laisse pas assez de temps pour aborder correctement les autres sujets)
 - Perception de dossiers « ficelés » ou de tentative de « passage en force » sans discussion, pour certaines politiques publiques - en lien avec le « style » de gestion du débat par certains VP
- > Un souhait de faire des commissions de réelles instances de travail et de préparation collective des décisions communautaires
 - Possibilité d'instituer des groupes de travail pour défricher des sujets spécifiques

Une perception lucide de l'antagonisme entre tropisme communal et synergie communautaire

- > Consubstantiel à la mécanique institutionnelle des intercommunalités
- > L'intérêt général ne prévaut pas « naturellement » dans les débats, y compris en bureau des maires
- > => recherche impérative de l'intérêt commun pour prioriser l'allocation des ressources et les projets
- > => valorisation de l'impact de l'action communautaire

La communauté envisagée comme réceptacle des difficultés et solution aux incapacités communales

- > Sentiment de l'accroissement de la limitation de la capacité d'action de la commune, voire sentiment « d'impuissance » sur certains dossiers, du fait de leur ampleur, disproportionnée au regard des expertises et des moyens disponibles à l'échelon de la commune
- > L'agglomération apparaît comme recours aux difficultés rencontrées sans référence précise au cadre des compétences respectives (appréhendé comme un « dû » du fait de « la perte de ressources » lors du transfert de compétences)
- > Des champs d'action flous et extensibles (« compensation de compétences non exercées », charges de SDIS, ...)
- > Un cadre financier à définir dans les limites des possibilités réglementaires (révision des AC) et de l'équilibre général entre les parties (fonds de solidarité,...)

L'ENVIRONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

» LES PARTENAIRES

Les partenaires « institutionnels »

- > État, Région, Département
- > Élus nationaux (députés, sénateurs)
- > Départements limitrophes : Ardèche, Vaucluse

Les structures locales de partenariat et de coopération

- > SCOT
- > Syndicats : traitement des déchets, eau potable, gestion des cours d'eau, électrification
- > CNR
- > VNF
- > Associations de chefs d'entreprises (4 sur le territoire)
- > Mission locale
- > CAUE
- > ADT
- > Intercommunalités riveraines
- > Associations économiques et représentations consulaires (CCI, CMA, CAagri)

La question ouverte de la participation et de la relation avec les citoyens dans l'élaboration des projets et des politiques publiques

- > Se pose différemment suivant l'échelle de taille des communes
- > Dimension particulière au niveau communautaire

ÉTAT DES LIEUX

3 - Cadre statutaire et réglementaire de l'EPCI

LES COMPÉTENCES DE L'AGGLOMÉRATION

» L'EPCI - RÈGLES GÉNÉRALES

L'intercommunalité

Il existe deux types de coopérations :

- > **La coopération conventionnelle** : elle vise à répondre à des besoins ponctuels par le biais de conventions entre collectivités ;
- > **La coopération par voie de transfert de compétences** : son objectif est de créer une intercommunalité pérenne, qui peut être soit une coopération associative (ex : syndicat), soit une coopération de projet (EPCI à fiscalité propre) → Art L. 5111-1 alinéa 1 du CGCT

Depuis la loi **MAPTAM (2014)**, les **communautés d'agglomération**, au même titre que les syndicats de communes, les communautés urbaines, les communautés de communes, les métropoles et les syndicats d'agglomération nouvelle, **sont des EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale)**

- > **Principe général de spécialité** : l'EPCI ne peut exercer que les compétences qui lui ont été explicitement transférées par la loi ou par ses communes membres ;
- > **Principe d'exclusivité** : le transfert d'une compétence à un EPCI par une commune membre entraîne le dessaisissement total de cette dernière en ce qui concerne cette compétence. La commune ne peut plus exercer cette compétence, elle n'est plus compétente pour agir ;
- > **Pas de clause de compétence générale**
- > **L'EPCI agit en lieu et place de ses communes membres**. Il dispose de ses propres **organes** (conseil, président), de son **budget** et prend des décisions en son nom propre, indépendamment des conseils municipaux

Montélimar agglomération

- > **Création** : 2014
- > Fusion entre la communauté d'agglomération de Montélimar-Sésame et la communauté de communes du Pays de Marsanne
- > **Population** : 68 096 hab, soit 1% de la population totale de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et 12,8% de la population du Département de la Drôme
- > **Composition** : 27 communes
- > **Superficie** : 382 km²

COLLECTIV

RECETTES

TAXE D'HABITA

» ANNEXE : STATUTS

Économie	Développement économique	
	Actions de développement économique	
	Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités	
	Politique locale du commerce	<i>soutien aux activités commerciales communautaires</i>
	Promotion du tourisme	<i>Création d'offices de tourisme</i>
	FISAC	
	Technologies de l'information et de la communication	
	Réseaux et services locaux de communication électronique	
	Aérodrome de Montélimar	
	Promotion et valorisation de l'agriculture	<i>Création d'une maison de l'Agriculture</i>
Soutien à l'emploi		
Aménagement	Aménagement de l'espace communautaire	
	SCOT et schéma de secteur	
	PLU	
	Création et réalisation des ZAC d'intérêt communautaire	
	Organisation de la mobilité	<i>Création, aménagement et entretien des arrêts de bus</i>
	Système d'information géographique	
	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	
	Assainissement	
	Eau	
	Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie	
Lutte contre la pollution de l'air		
Lutte contre les nuisances sonores		
Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie		
Fourrière animale et soutien aux associations compétentes		
Capture et transport des animaux		
Aménagement, gestion et entretien des cours d'eau non domaniaux		

Habitat	Equilibre social de l'habitat
	PLH
	Politique du logement d'intérêt communautaire
	Action et aides financières - logement social d'intérêt communautaire
	Réserves foncières
	Action en faveur du logement des personnes défavorisées
	Amélioration du parc immobilier
	Politique de la ville
	Diagnostic de territoire et orientations du contrat de ville
	Animation et coordination des contrats
	<i>Développement urbain</i>
	<i>Développement local et d'insertion économique et social</i>
	<i>Prévention de la délinquance</i>
	Programme d'actions du contrat de ville
	Accueil des gens du voyage
	Aménagement, entretien et gestion
Services	Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
	<i>Centre aquatique et piscines publiques</i>
	<i>Base de loisir</i>
	<i>Gymnases, plateaux sportifs, halle des sports, stade d'athlétisme et espace éducatif et sportif</i>
	<i>Médiathèque</i>
	<i>Conservatoire</i>
	<i>Théâtre, auditorium, cinéma, musée d'art contemporain</i>
	<i>Palais des congrès</i>
	Organisations d'événements culturels
	<i>Suivant liste / intérêt communautaire</i>
à la population	Action sociale d'intérêt communautaire
	<i>Activités péri- et extra-scolaires</i>
	<i>Petite enfance et relais Assistantes maternelles</i>
	<i>Soins à domicile et aides ménagères pour les personnes âgées</i>
	<i>Lieu Parent-Enfant et CLIC</i>
	Handisport

COOPÉRATIONS - CADRE JURIDIQUE

» PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les actions de mutualisation et de coopération peuvent prendre cinq formes différentes, selon des degrés d'intégration croissants

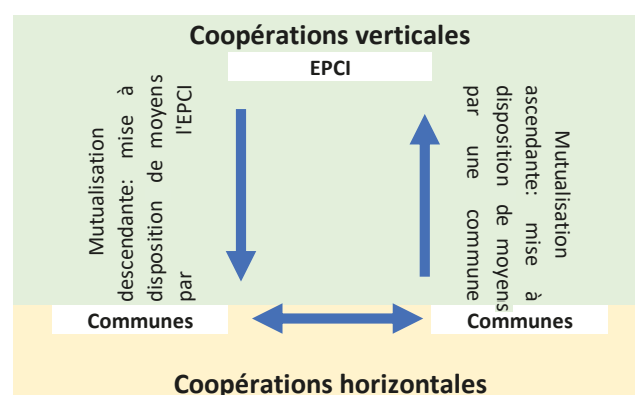
- 1) **une action est effectuée de manière coordonnée** par deux ou plusieurs partenaires, sans création de structure commune (par exemple, dans le cadre d'un groupement de commandes) ;
- 2) un partenaire **confie à un autre le soin de réaliser une mission** pour lui (par exemple, dans le cadre d'une prestation de service) ;
- 3) un partenaire **met ses moyens au service** des autres personnes publiques (mise à disposition de services ou d'équipements par voie de convention) ;
- 4) un des partenaires **crée en son sein un service mutualisé spécifique** qui intervient pour tous les participants (création de service commun) ;
- 5) les communes **transfèrent une ou plusieurs de leurs compétences** vers un EPCI qui les met en œuvre pour tout le territoire concerné.

» LA MUTUALISATION AU SEIN DU BLOC COMMUNAL

DIFFÉRENTS NIVEAUX D'INTÉGRATION



- mise à disposition individuelle d'agents
 - groupements de commandes
 - partage de matériels
 - prestations de services
 - mutualisation de services avec d'autres collectivités
 - entente
- mise à disposition de services
 - services communs
- transfert de compétences
 - délégation de compétences



» **SYNOPTIQUE DES DISPOSITIFS**

Acteurs	Entre communes membres d'EPCI distinct	Entre communes membres du même EPCI
Objectifs		
Réaliser une prestation ou exercer une compétence pour une autre personne	Entente	
Regrouper des services au sein d'un même service géré par un seul des cocontractants	Groupement de commande	
Mettre à disposition des services		Service unifié pour l'exercice de compétences opérationnelles
Mettre en commun des biens	Gestion des biens indivis	
Mettre à disposition du personnel	Mutualisation des agents de police municipale	

Entre un EPCI et ses communes membres	Entre un EPCI et des communes extérieures	Entre EPCI
Fonds de concours	Délégation de compétence	Entente
Prestation de services		
Maîtrise d'ouvrage déléguée		
	Groupement de commande	
Service commun pour des missions fonctionnelles et opérationnelles		
Service unifié pour l'instruction des décisions prises par le maire au nom de la commune et de l'Etat		Service unifié pour l'exercice de compétences
Mise à disposition des services opérationnels		Mise à disposition des services opérationnels
Mise en commun des décisions prises par le maire ou nom de la commune ou de l'Etat		
Biens partagés		
Utilisation partagée d'équipements collectifs		
Mise à disposition individuelle de droit commun des agents (accord de l'agent) - sauf dispositions contraires		



» SERVICES « PARTAGÉS »

QU'EST-CE QUE LA MUTUALISATION ?

C'est la mise en commun de moyens humains entre communes et communauté. **Il n'existe pas de définition juridique** précise. Jusqu'à une juridiction récente (2011), le droit français n'avait jamais eu recours à cette notion. La mutualisation est apparue comme nécessaire dans un **contexte de maîtrise de la dépense publique locale**.

La mise à disposition de services entre communes et communauté dans le cadre des compétences transférées à la communauté (article L. 5211-4-1 du CGCT)

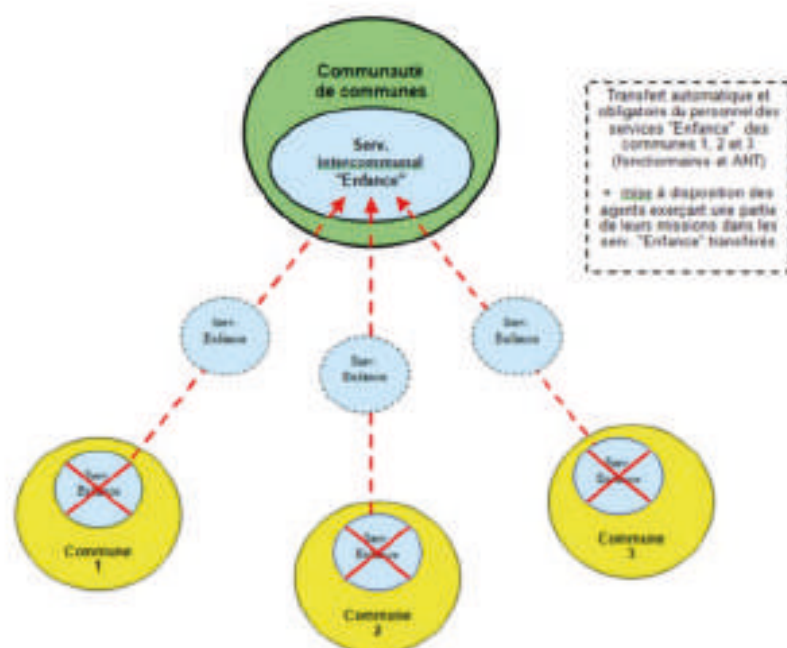
- > **La mutualisation ascendante de services** des communes vers l'EPCI : Tout transfert de compétences des communes vers un EPCI entraîne le transfert du service chargé de sa mise en œuvre.
- > **La mutualisation descendante** : L'EPCI met à disposition d'une ou de plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, un ou plusieurs de ses services. Cette mise à disposition doit présenter un intérêt **dans le cadre d'une bonne organisation des services**.

Règles communes : Consultation préalable des CT + convention prévoyant les modalités de remboursement et de mise en œuvre. Le remboursement concerne les frais occasionnés lors des partages de services (charges de personnel, fournitures...). Il s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement.

La création de services communs qui peuvent être créés en dehors de tout transfert de compétences (article L. 5211-4-2 du CGCT)

- > Les services communs sont chargés de **missions opérationnelles** (liste non définie) ou **fonctionnelles**, à l'exception des missions confiées à titre obligatoire aux centres de gestion.
- > Le service commun est géré par l'Agglomération et les modalités de remboursement sont fixées par voie conventionnelle.
- > Lorsque les agents municipaux exercent la totalité de leurs fonctions dans un service commun, ils sont obligatoirement **transférés** à l'Agglomération. Ils ne sont plus employés par la commune mais par le groupement : transfert automatique de plein droits avec maintien des droits des agents.
- > Lorsqu'ils n'exercent pas la totalité de leurs fonctions dans un service commun, ils sont **mis à disposition du groupement**.

» LA MUTUALISATION ASCENDANTE : LE TRANSFERT DE COMPÉTENCES D'UNE COMMUNE À UN EPCI



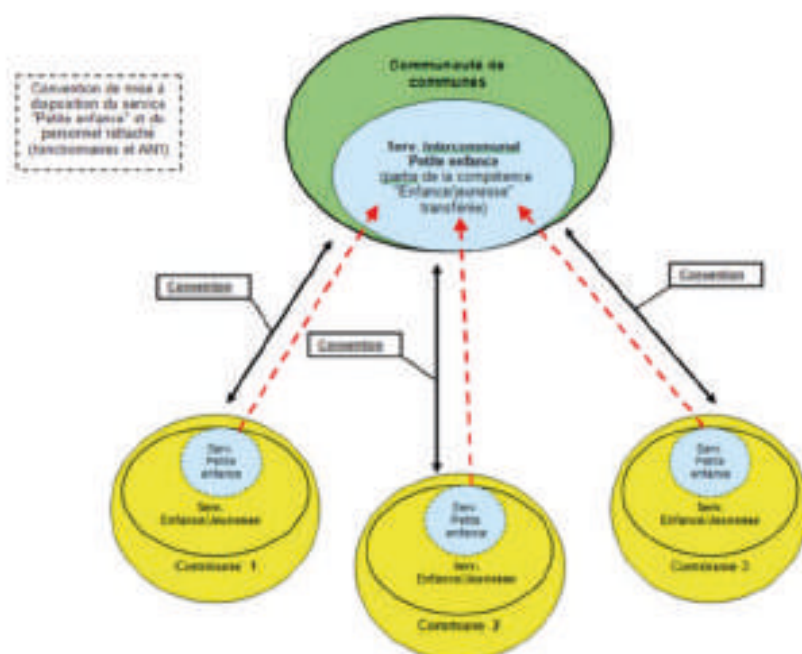
TRANSFERT INTEGRAL

(Art. L. 5211-4-1, I du CGCT)

→ Transfert vers un EPCI du (ou des) service et des parties de service(s) chargées de la mise en œuvre de la compétence transférée.

→ Les modalités pratiques du transfert varient selon les conditions :

- **Agents exerçant la totalité de leurs fonctions** dans un service ou une partie de service transféré : **Transfert de plein droit, automatique et obligatoire**. Conditions de statut et d'emploi initiales maintenues. Après transfert, l'emploi de la collectivité d'origine est supprimé.
- **Agents exerçant en partie leurs fonctions** dans un service ou une partie de service transféré : **Ils choisissent entre le transfert à l'EPCI ou la mise à disposition** auprès de l'établissement.



TRANSFERT PARTIEL

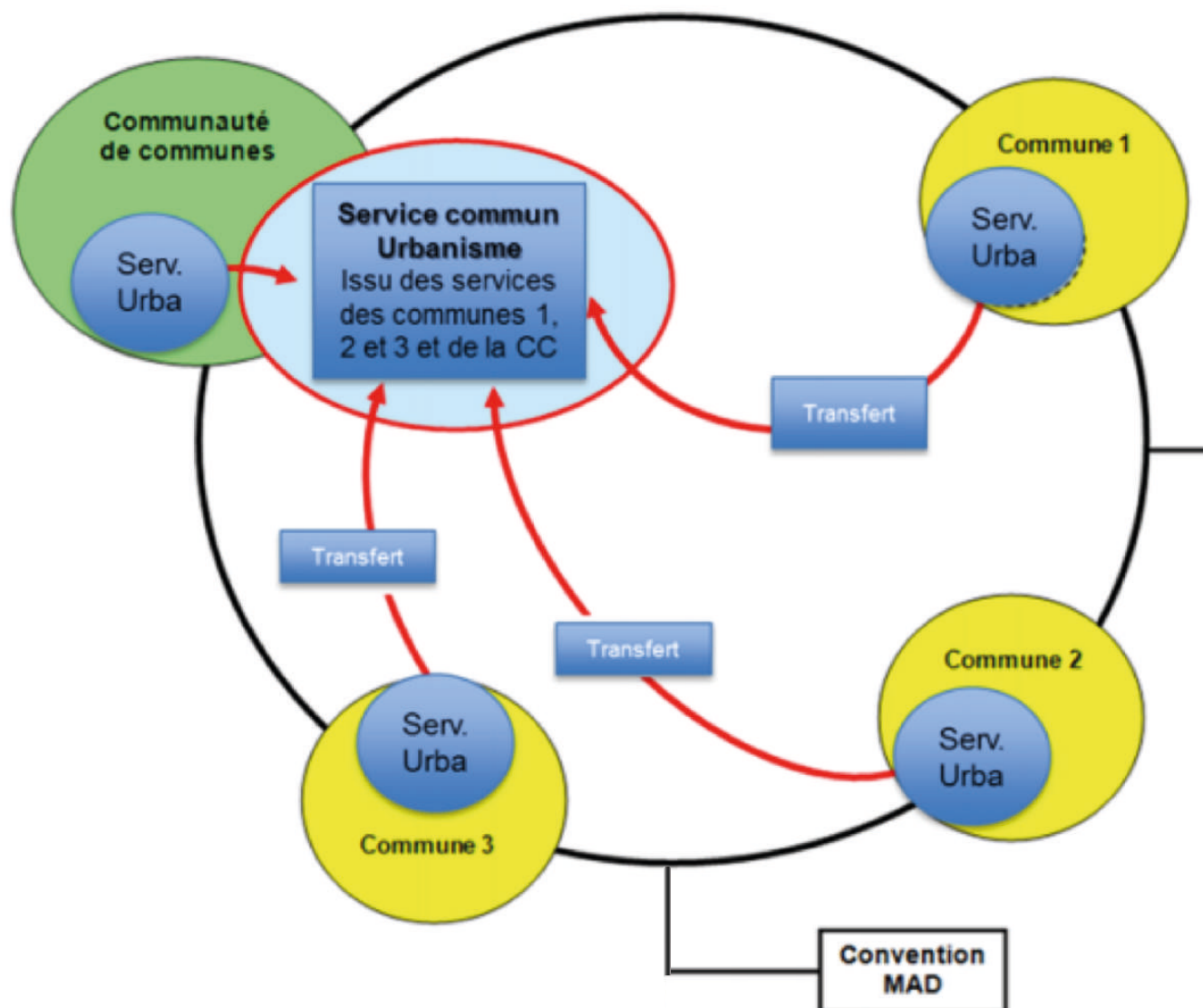
(Art. L. 5211-4-1, I, alinéa 4 du CGCT)

- La commune peut conserver tout ou partie du (ou des) service(s) concerné(s) par le transfert partiel.
- Le service communal concerné est **mis à disposition** de l'EPCI, en tout ou partie, pour l'exercice de la compétence transférée. Les agents sont ainsi mis à disposition de l'EPCI.
- Une convention prévoit les **conditions de remboursement** par l'EPCI des frais de fonctionnement du service

» LA CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN

- En dehors de tout transfert de compétence
- En charge de missions opérationnelles ou fonctionnelles

Service commun géré par la communauté de communes membres
Transfert du personnel rattaché des communes 1, 2 et 3



Plan Local d'Urbanisme

intercommunal
MODIFICATION - DOSSIER D'APPROBATION
Planche générale

A2

3 - CADRE STATUTAIRE ET RÉGLEMENTAIRE



A2 - ÉTAT DES LIEUX

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

» CADRE RÉGLEMENTAIRE DE RÉFÉRENCE

Compétence	Document
Aménagement de l'espace communautaire	SCoT
	PLUi
Equilibre social de l'habitat	PLH
Politique de la ville	Contrat de ville
Développement économique	Schéma de l'agglomération
Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie	PCAET

Etat	Commentaires
Non prescrit	Comité syndical du SCoT Rhône Provence Baronnies créé.
En cours d'élaboration	Phase de diagnostic en voie de finalisation, PADD qui débutera en 2021
En cours d'élaboration	PLH 2012-2019 caduc. Plusieurs prorogations. Nouvelle approbation prévue pour 2021-2022
En cours	
Existant (2017-2021)	Mise en Compatibilité avec le SRDEII (2017-2021)
Non prescrit	

STRATÉGIES RÉGIONALES

» Le SRADDET (2020-2030)

Ambition

Une région réellement unifiée, confirmant sa place de leader français (économique, touristique...),

Un **sentiment d'appartenance commune** dans un contexte de **changement climatique**,
Un **accès équitable** aux services essentiels, aux offres de transport, à un **cadre de vie sain** et à une **biodiversité protégée et diversifiée**

Objectifs

- > Construire une région qui n'oublie personne
- > Développer l'attractivité et les spécificités des territoires
- > Inscrire le développement régional dans les dynamiques transfrontalières et européennes
- > Innover pour réussir les transitions et mutations

Quelques objectifs stratégiques et opérationnels :

- > Garantir un cadre de vie de qualité pour tous,
- > Offrir les services correspondant aux besoins en matière de numérique, proximité, mobilité, santé et qualité de vie (ex : couvrir 100% du territoire en THD),
- > **Augmenter de 54% la production d'énergies renouvelables** (électriques et thermiques),
- > Préparer les territoires aux grandes mutations dans les **domaines de la mobilité, de l'énergie, du climat et des usages**
- > Réduire les émissions de CO2 pour atteindre la neutralité carbone en 2050
- > Penser et accompagner l'émergence de la ville de demain, **adaptée et résiliente face au changement climatique**

Feuille de route

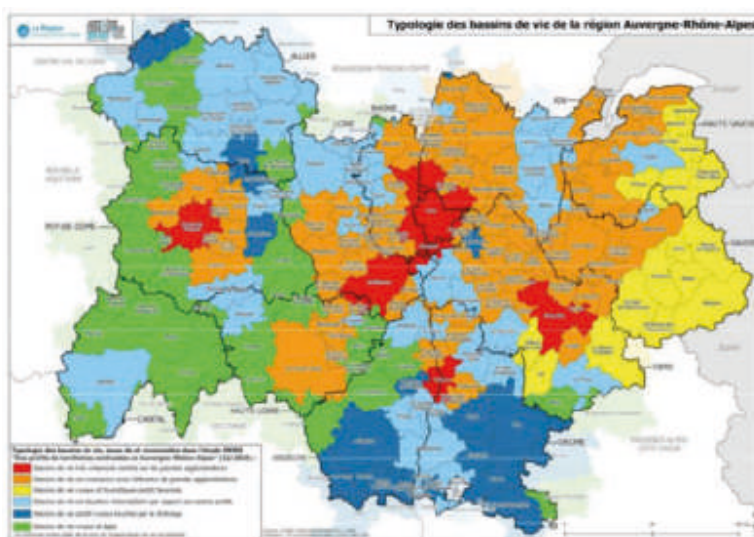
pour le territoire jusqu'en 2030

Composition :

11 thématiques,
4 objectifs déclinés en 10 objectifs
stratégiques et 61 objectifs opérationnels

Quelques enjeux

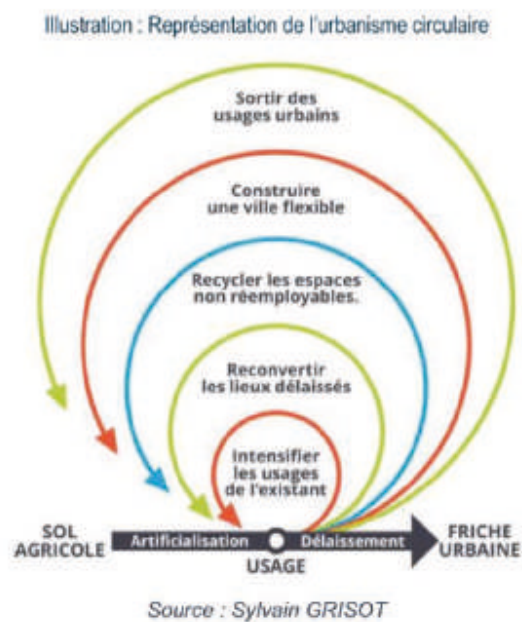
- > **Lutte contre le changement climatique**
- > Protection de la biodiversité
- > **Désenclavement et équilibre des territoires**
- > **Transition énergétique**
- > **Économie circulaire**



Réalisation : Région Auvergne-Rhône-Alpes

Légende : la Drôme est considérée comme un bassin de vie rural, touché par le chômage

Schéma : l'urbanisme circulaire



» Le SRDEII (2017-2021)

Défi

Équilibre territorial, en garantissant la qualité et la présence en proximité de **services, d'équipements et d'infrastructures**

Anticipation d'innovation et adaptation, dans un contexte de forte mutation économique
Emploi

Axes stratégiques

- > **Renforcer la compétitivité** des entreprises et soutenir leurs projets, créateurs d'emplois
- > **Faire de la région un champion européen grâce à ses domaines d'excellence** (dont les bâtiments et travaux publics, le numérique, **l'agriculture**/agroalimentaire/forêt, **l'énergie**, la mobilité/système de transports intelligents, **le tourisme**)
- > **Jouer collectif** pour accélérer les projets d'investissements sur les territoires
 - **Contrats Ambition Région (CAR)**
 - Conventionnement spécifique à la mise en place d'aides aux entreprises par les EPCI

Schéma régional
de développement économique,
d'innovation et d'internationalisation,
2017-2021

Les leviers

- > **Formation-emploi**
- > **International** : développer l'accès à de nouveaux marchés
- > **Digital** : accompagner la révolution numérique

Auvergne-Rhône-Alpes
1^{ère} région industrielle de France,
2^{ème} région la plus touristique de France
1^{ère} région pour les signes officiels de qualité



DES OBJECTIFS CONCRETS

- Soutenir chaque année **10 000** entreprises, dont **150** start-up
- Favoriser la création de **10 000** emplois dans l'économie numérique et **10 000** emplois dans le secteur du tourisme sur la période 2017-2021
- Accompagner **150** implantations nouvelles par an
- Faire émerger des champions régionaux dans toutes les catégories : Start-Up, PME, ETI

« PARCOURS SOLIDARITÉS » 2019-2024

Axes stratégiques

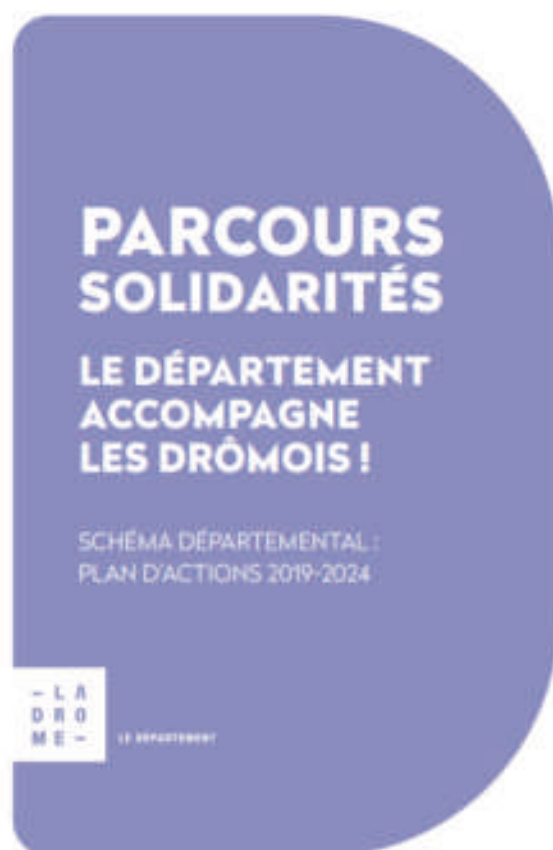
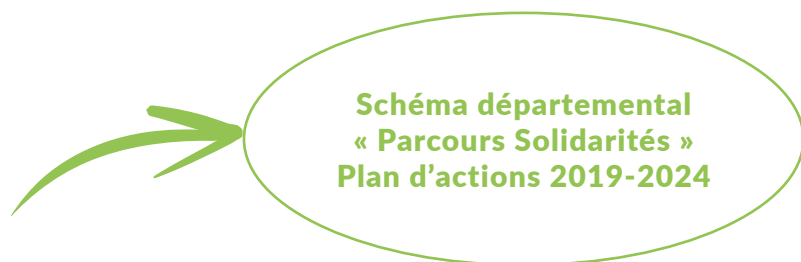
- > Développer la **prévention**
- > Garantir le **parcours** de la personne
- > Valoriser le secteur **médico-social**

Les EPCI agissent en tant que pilotes

- > **Mieux lutter contre la précarité énergétique** en développant le repérage et l'accompagnement → Développer un dispositif pour accompagner les personnes en situation de précarité énergétique
- > Accompagner la création de **centres intercommunaux d'action sociale** (CIAS) pour les EPCI volontaires
- > Mettre en place un **atelier recherche logement** (ARL) par EPCI

Les EPCI interviennent en tant que partenaires

- > **Soutenir la parentalité et développer l'action médico-sociale préventive** → Renforcer l'information, le conseil et le soutien aux parents
- > Mettre en place le premier accueil social inconditionnel de proximité
- > Favoriser l'**inclusion numérique**
- > Évaluer les besoins en **logements pour les jeunes** et leur proposer une réponse de logement adaptée et évolutive

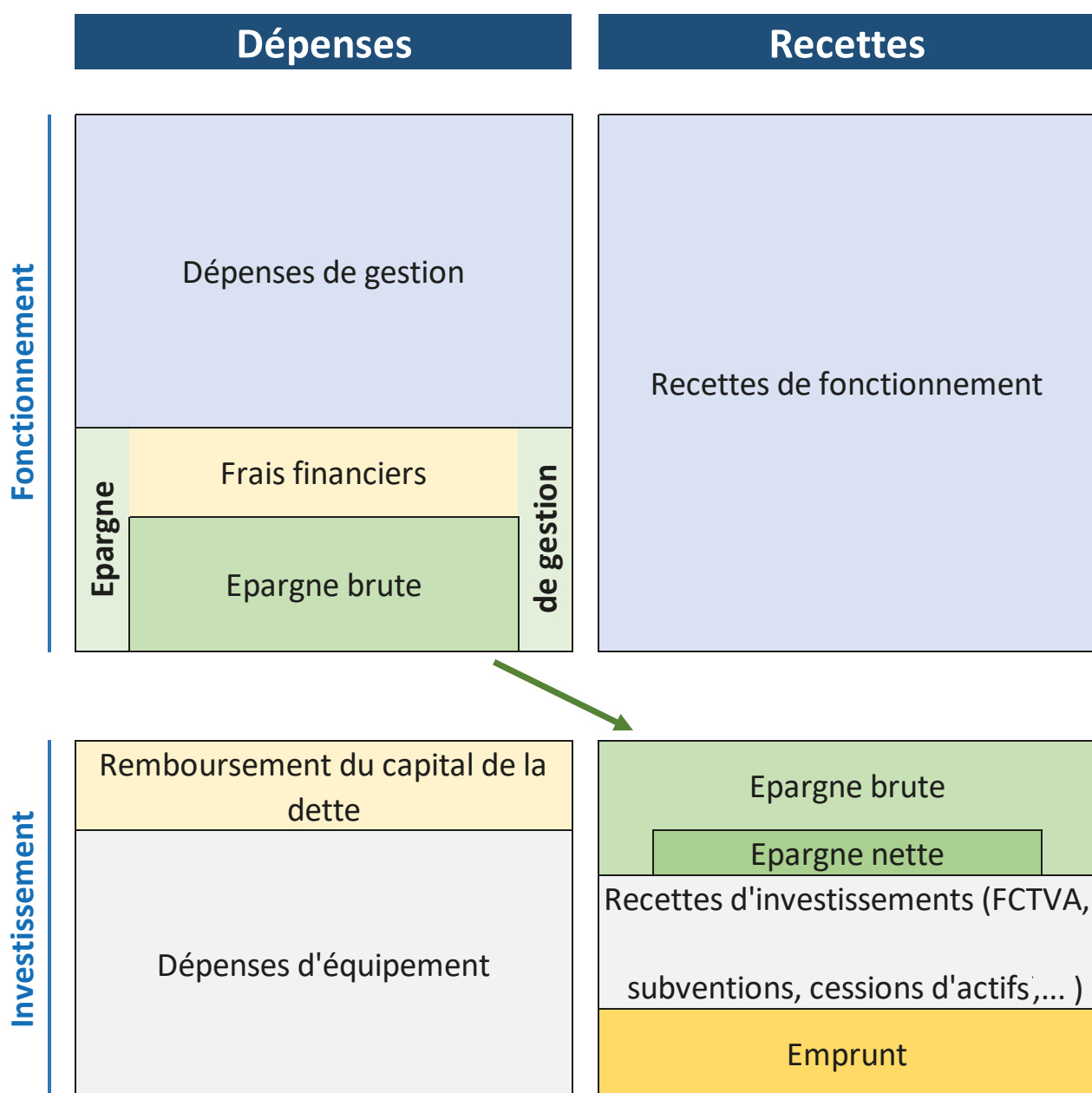


A2 ÉTAT DES LIEUX

5 - La situation financière

INDICATEURS CLÉS DU PILOTAGE FINANCIER

» AUTOFINANCEMENT



» SOUTENABILITÉ DE LA DETTE

Capacité de désendettement

- > Encours total de la dette rapporté à l'épargne brute
- > Valeurs repères
 - Seuil d'alerte : **5 ans**
 - Seuil critique : **8 ans**
- > Signification
 - Durée (en nombre d'années) nécessaire pour rembourser la totalité de la dette, en y consacrant la totalité de l'épargne brute
 - Elle augmente si :
 - ° Diminution des recettes de fonctionnement
 - ° Augmentation des dépenses de fonctionnement
 - ° Augmentation de l'encours de la dette
 - Elle diminue si :
 - ° Augmentation de l'excédent de la section de fonctionnement
 - ° Diminution de recours à l'emprunt

» MAÎTRISE DES INVESTISSEMENTS

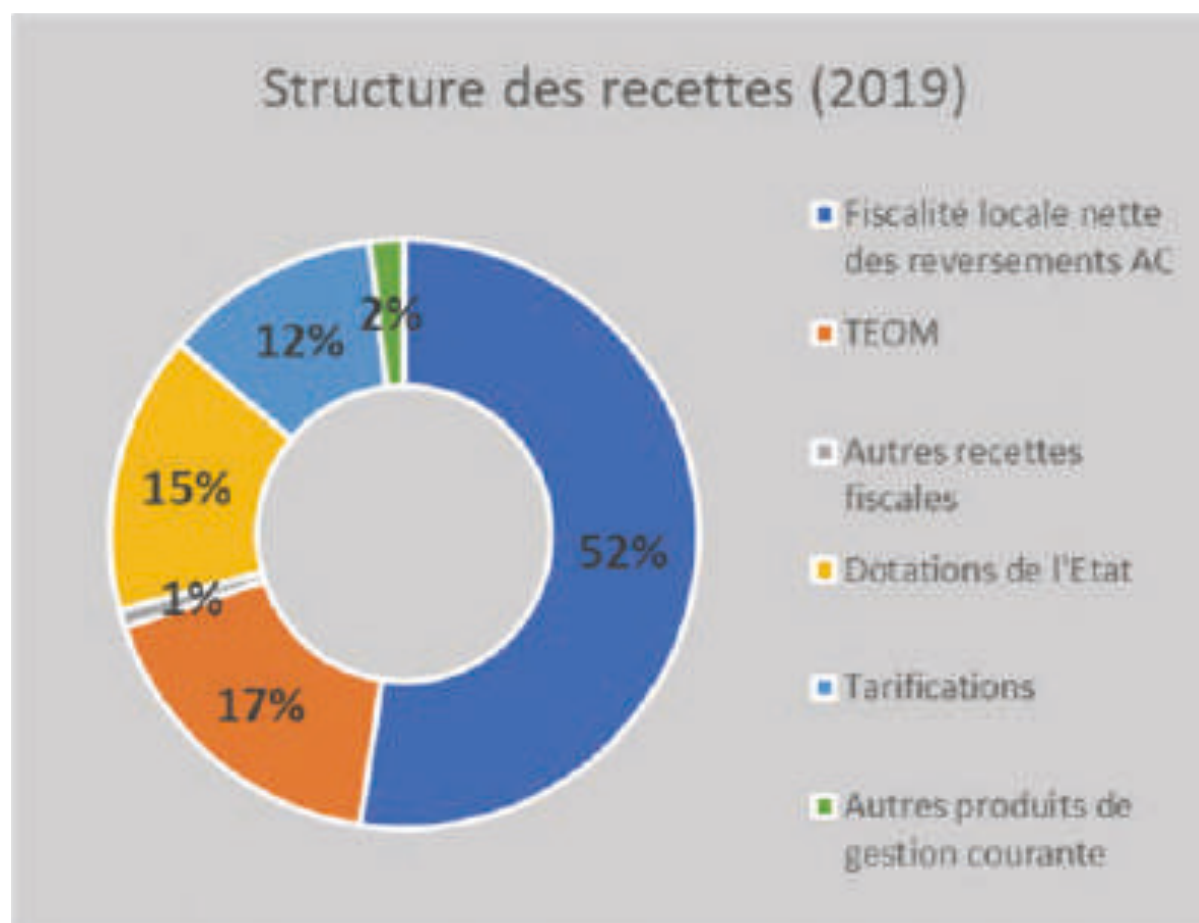
Rapport AP / CP

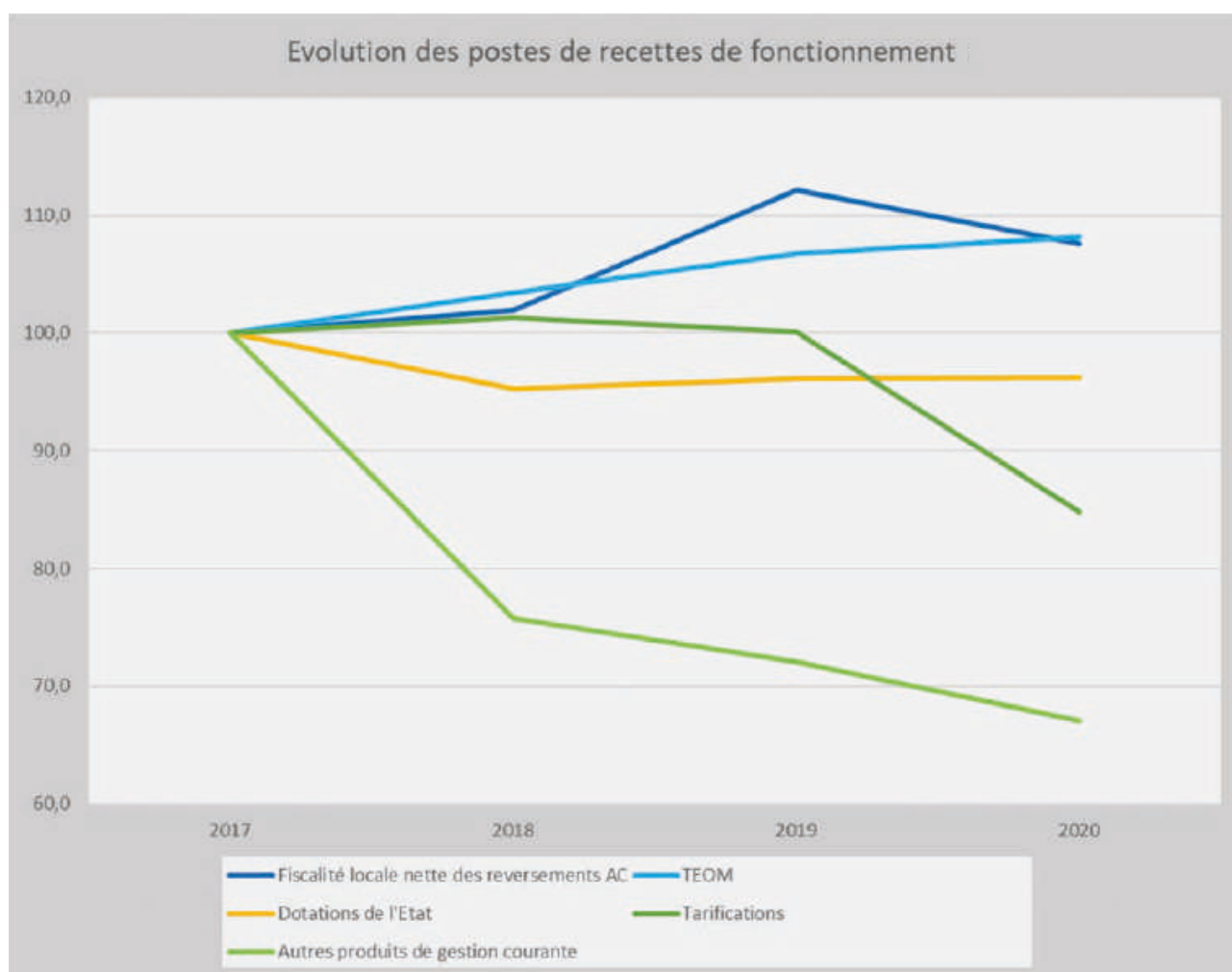
- > Montant total des autorisations de programme non soldées, rapporté aux crédits de paiement
- > Valeurs repères
 - Seuil d'alerte : **4 ans**
 - Seuil critique : **6 ans**
- > Signification
 - Durée (en nombre d'années) nécessaire pour consommer les engagements pluriannuels d'investissement, compte tenu de la capacité de réalisation annuelle des investissements
 - Un ratio élevé indique:
 - ° Une déconnexion entre le montant des autorisations votées et le montant maximum de CP pouvant être inscrit au budget
 - ° Un risque de « surchauffe » de la capacité d'investissement
 - ° Un risque de dégradation de la capacité de financement de l'investissement
 - Les mesures correctives sont principalement :
 - ° La suppression des AP caduques ou non affectées
 - ° L'arbitrage et la suppression des projets non prioritaires

RÉTROSPECTIVE 2017 - 2020

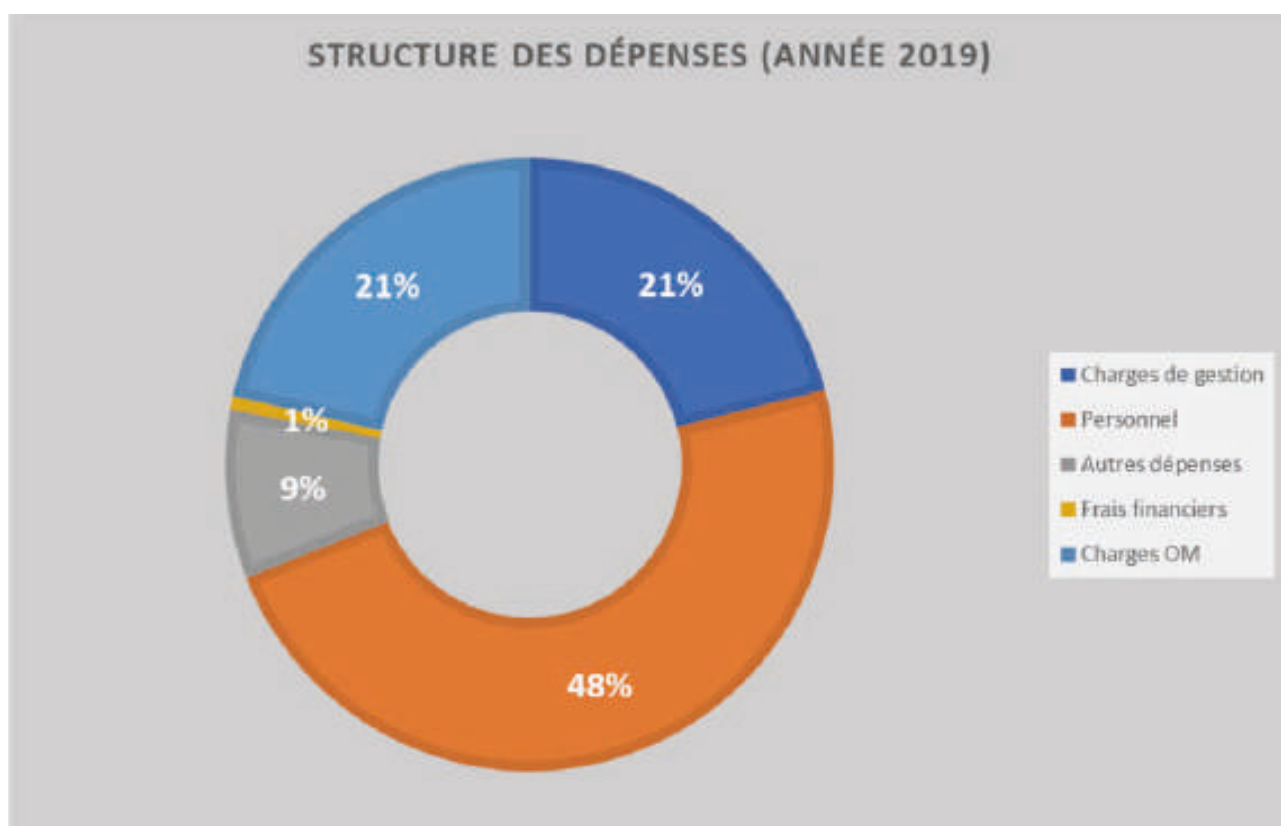
» LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- > Recettes fiscales
 - Dynamiques, par progression régulière des bases
 - Anticipation d'un effet « crise sanitaire » en 2020
- > Dotations
 - Stabilisation en valeur courante, depuis 2017
- > Recettes et produits des services
 - Faible dynamique
 - En diminution
 - ° Effet « crise sanitaire » sur les recettes tarifaires
 - ° Diminution des prix de rachats des matières recyclables

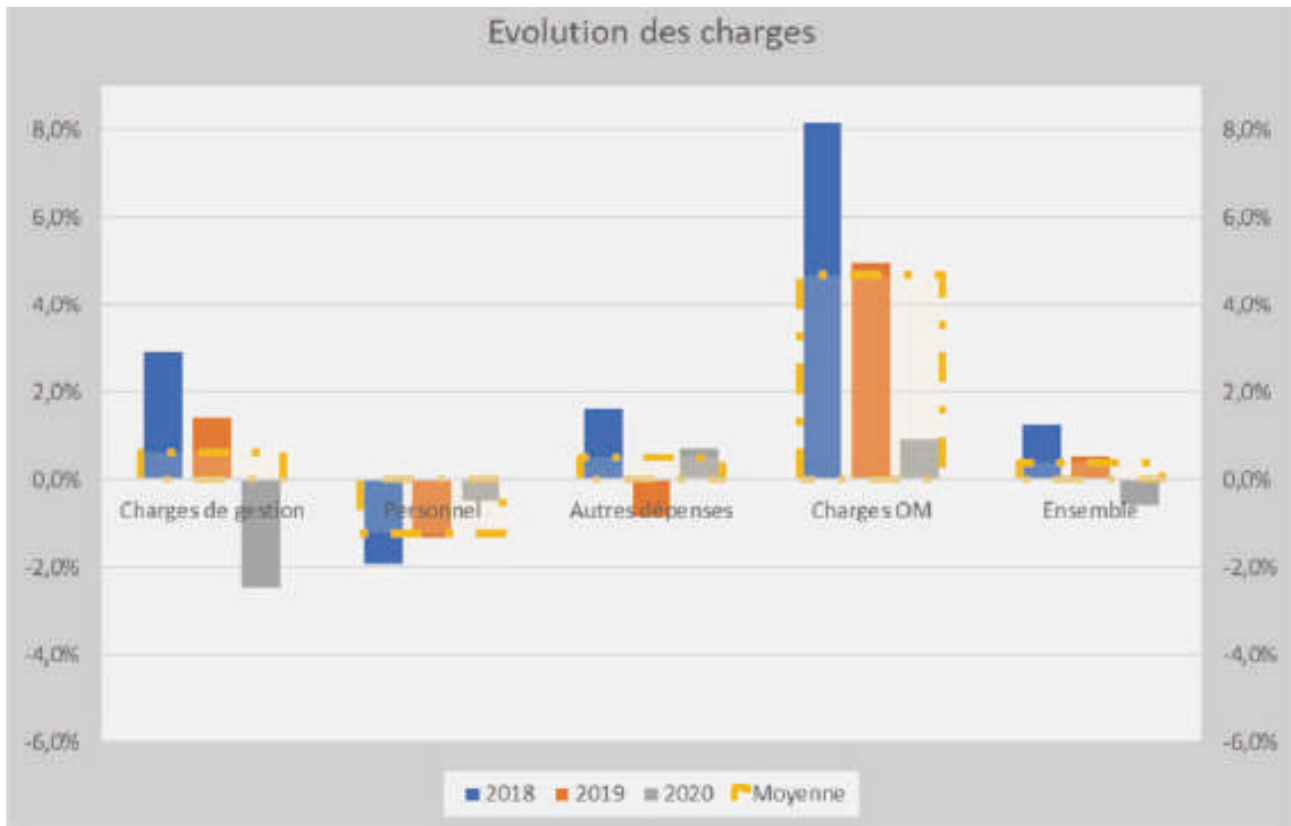




» LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

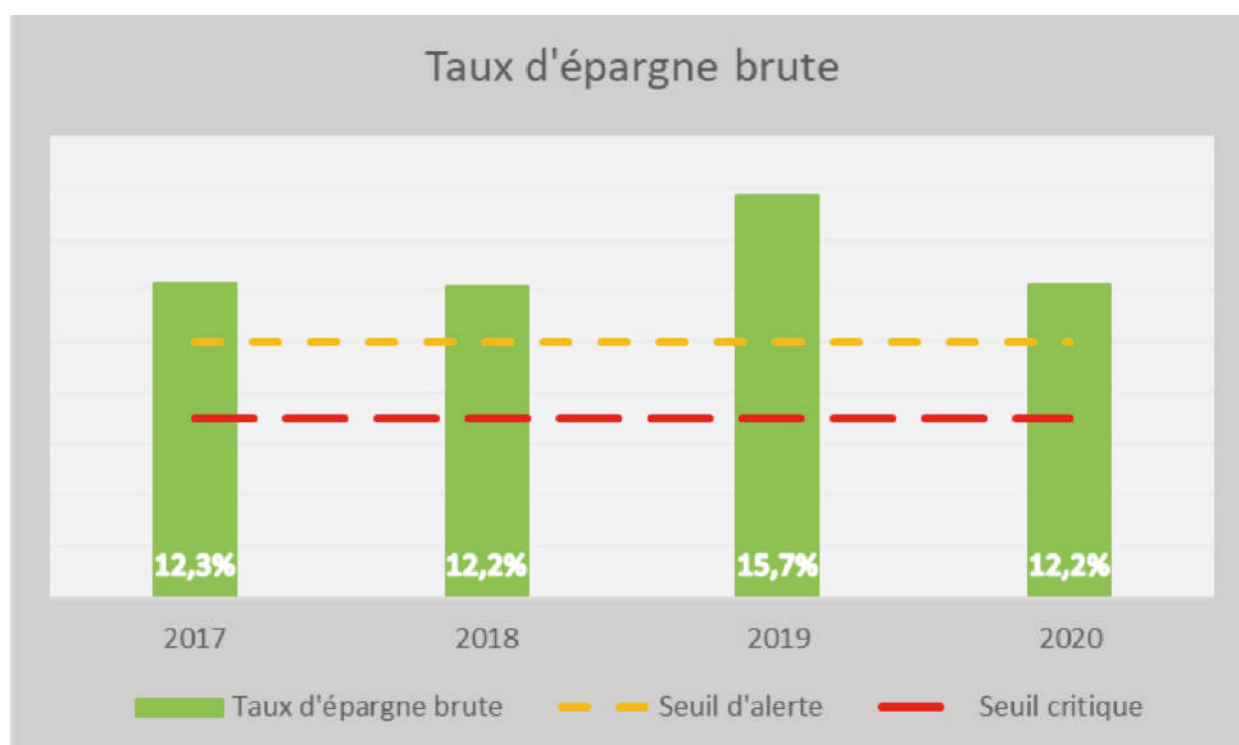


- > Structure de dépenses « classiques » pour un EPCI
- > Une part de charges de personnel plus élevée que la moyenne (35 % environ) en lien avec la mise en œuvre de compétences de service à la population (péri et extrascolaire, petite enfance, culture, ...)
- > Évolution très maîtrisée (0,4% en moyenne sur 3 ans), en dépit de la progression des charges liées à la compétence Déchets



» L'ÉPARGNE BRUTE

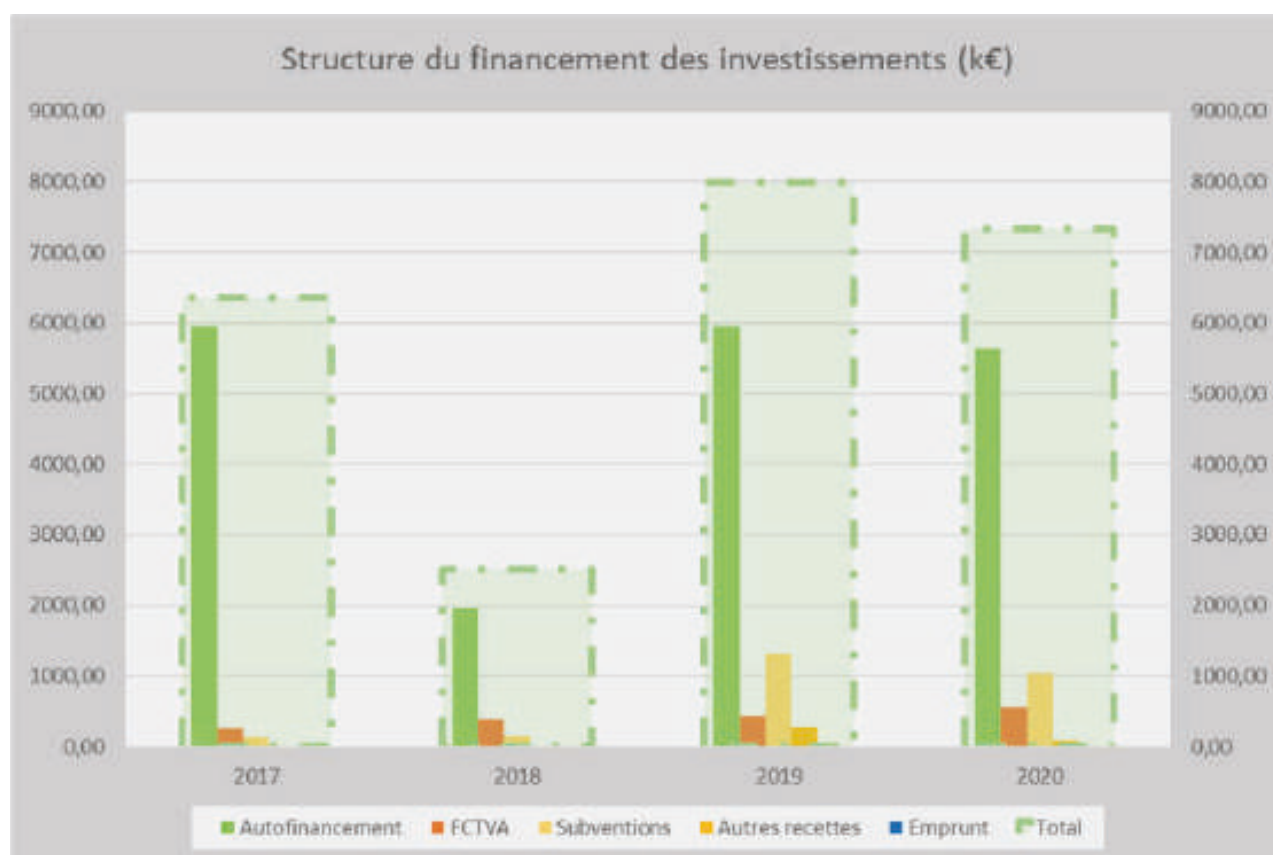
- > Le niveau moyen de l'épargne brute se situe un peu en-deça de 6 M€ (5 M€ pour l'épargne nette)
- > L'épargne brute représente environ 13% des recettes réelles de fonctionnement



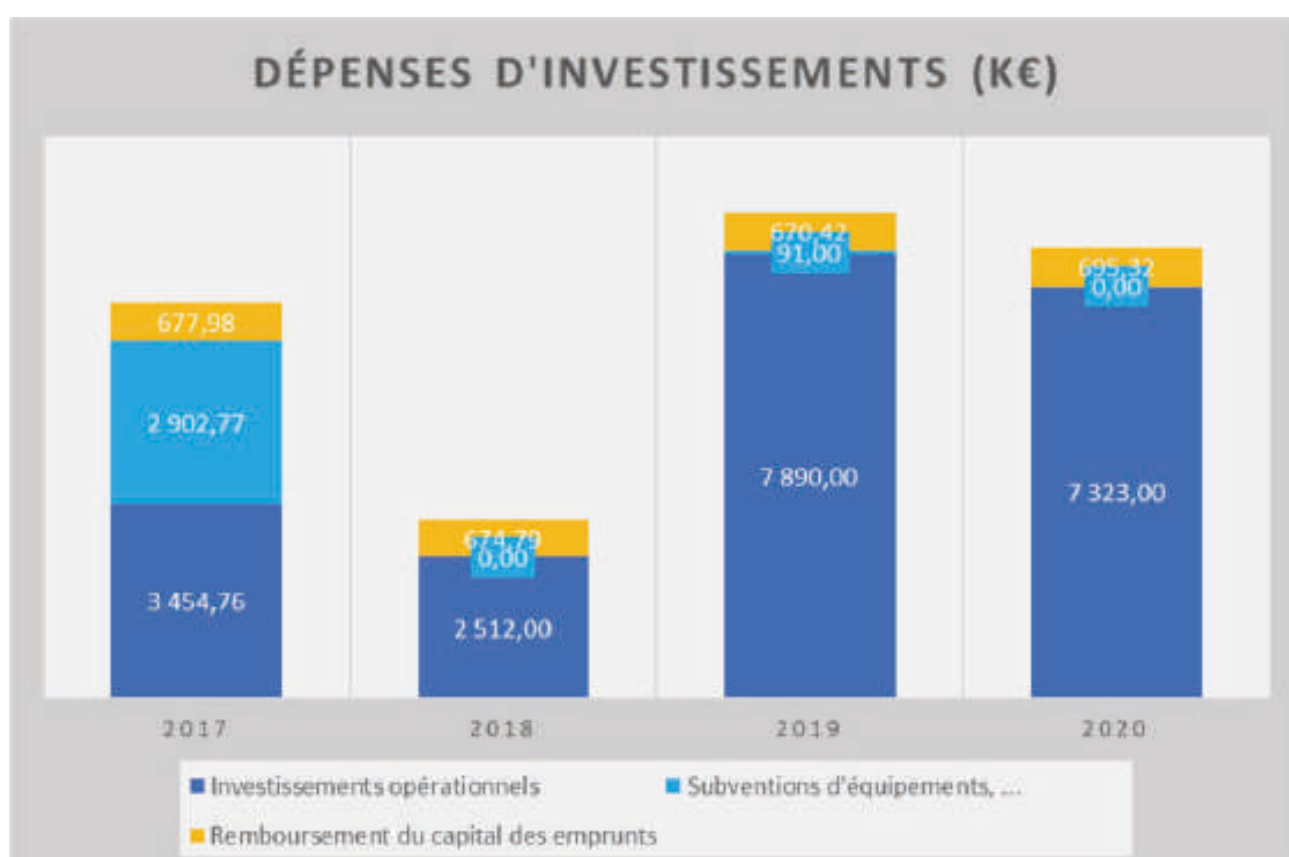


	2018/2017	2019/2018	2020/2019
Evolution des RRF	0,04%	4,73%	-4,12%
Evolution des DRF	0,47%	2,75%	-2,49%
Différence de variation	-0,43%	1,98%	-1,63%

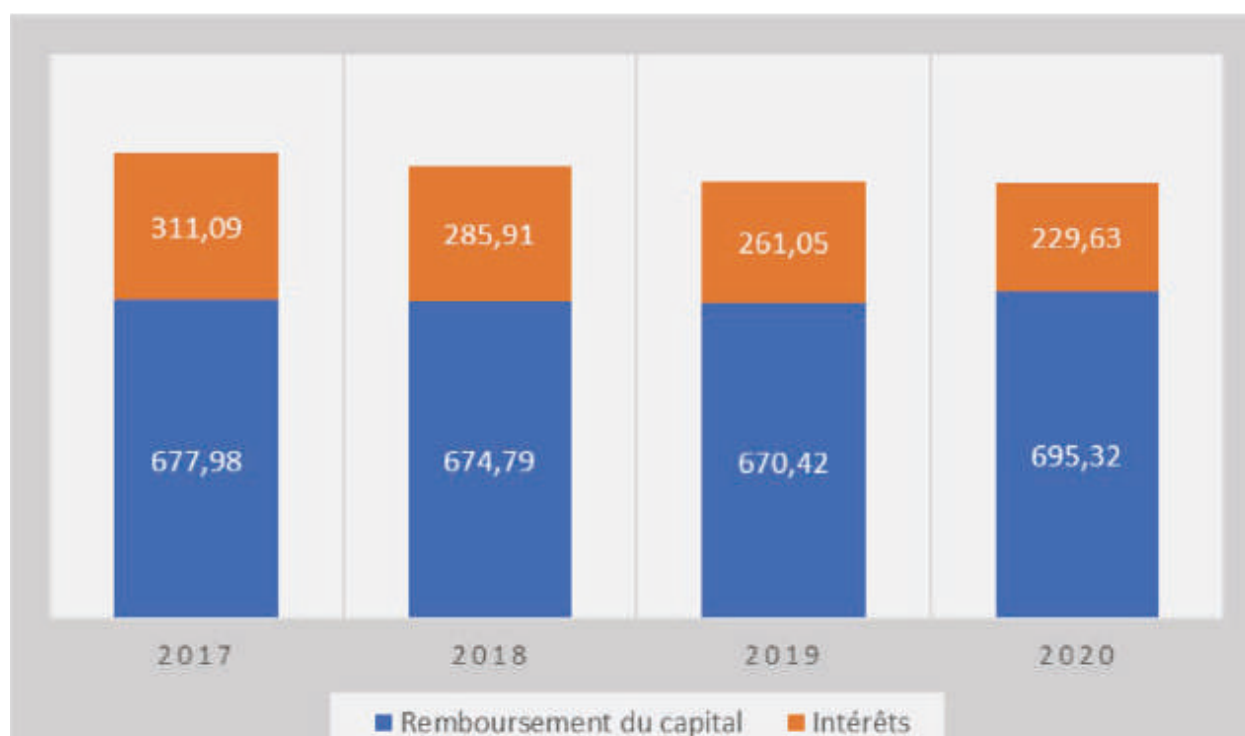
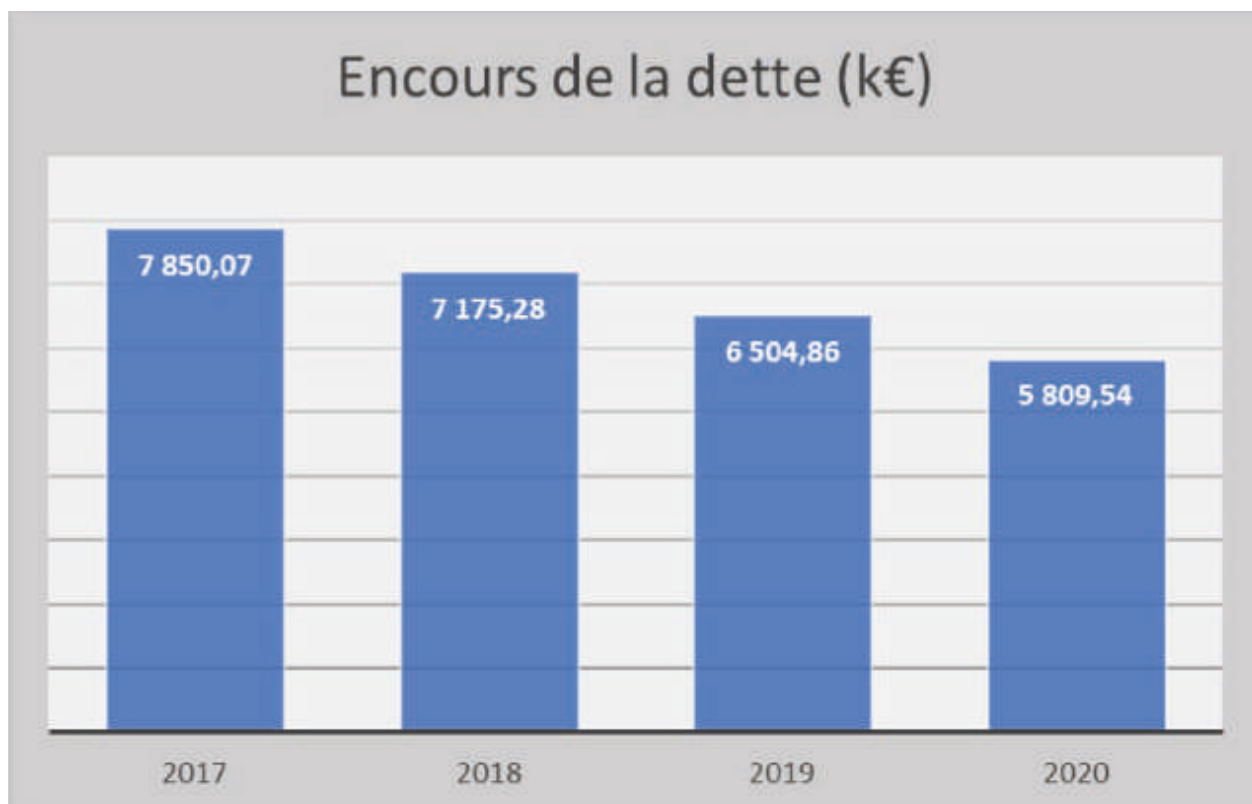
» LES INVESTISSEMENTS

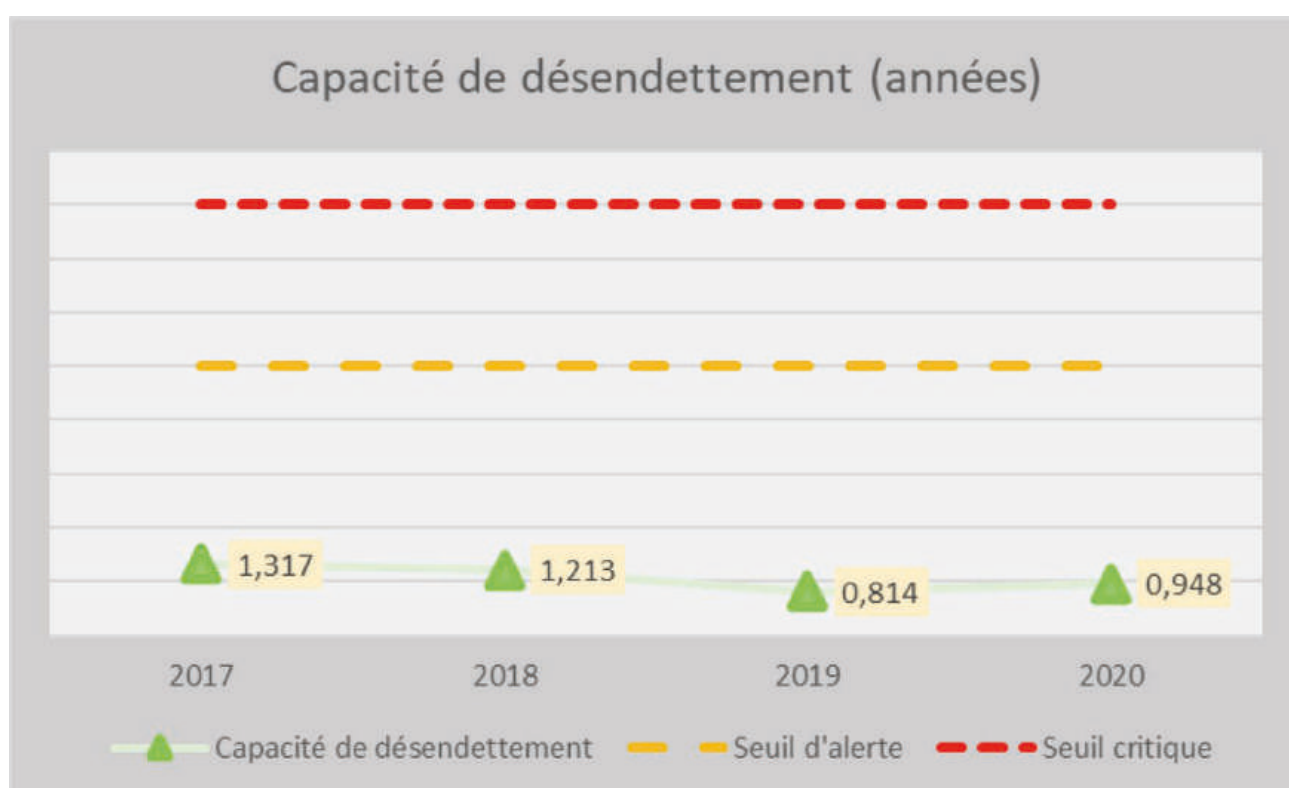


- > Les investissements opérationnels ont connu une accélération en 2019 et 2020
- > Compte tenu des excédents reportés et du niveau de CAF brute, ils sont principalement financés par l'autofinancement
- > Pas de recours à l'emprunt



» LA DETTE





- > Trajectoire de désendettement
- > Charges de la dette : annuité stable
- > Capacité de désendettement d'environ 1 an

L'ensemble des indicateurs reflète une situation financière globalement saine.

PROSPECTIVE 2021 - 2030

» MÉTHODOLOGIE

Simulation des comptes administratifs prévisionnels sur la période 2021 - 2030

Socle de la simulation

- > Compte administratif 2019
- > Prévision du compte administratif 2020
- > Orientations budgétaires 2021

Déroulement de la simulation

- > Hypothèses d'évolution des principaux postes de recettes et de dépenses
- > Scénario de base au « fil de l'eau »
 - Reconduction des tendances observées sur la période passée
 - Modélisation du niveau d'investissements
 - Impact sur les indicateurs-clés
 - ° Taux d'épargne brute
 - ° Capacité de désendettement

- Scénarios alternatifs
- Tests de sensibilité

» RECETTES FISCALES

Pas d'évolution des taux sur la période / les hypothèses portent sur l'évolution des bases

Disparition de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales

- > Taux existant applicable à la base fiscale des résidences secondaires - **taux inchangé**
- > Substitution d'une part de TVA à concurrence de la perte de ressources de la TH Résidence Principale
 - Ressource dynamique en fonction de la conjoncture économique - plancher garanti au niveau de calcul de la compensation en 2021 - **0% sur 2021 / 2022 / 2023 pour +0,5%/an d'évolution compte tenu de la mauvaise visibilité sur l'économie**

Impact de la crise sanitaire sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

- > Une baisse d'activité en 2020 entre 15% et 20%
- > Un impact estimé sur la CVAE en deux étapes, du fait des effets liés aux acomptes et dégrèvements
 - **3% en 2021**
 - **17 % en 2022**
 - + **16 % en 2023 suivi de 0,5% pour les années suivantes**

Autres taxes

- | | |
|--|------------------|
| > Taxe foncière « bâti » (TFB) : | +1% / an |
| > Taxe foncière « non bâti » (TFNB) : | 0% / an |
| > Taxe de séjour et droits de place : | + 1% / an |
| > Cotisation foncière des entreprises (CFE) : | +1 % / an |
| > Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : | 0% / an |
| > Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau : | + 1% / an |
| > Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : | + 1% / an |
| > Versement transport (VT) : | 0% / an |

Nouvelles taxes

- > Pas d'instauration de nouvelles taxes (GEMAPI, ...)

» AUTRES RECETTES

Dotations et compensations

- > Le contexte de la crise sanitaire engendre une grande incertitude
- > Anticipation de la poursuite de la stabilisation du « bloc » des dotations, au niveau de 2020

Produits tarifaires

- > Une reprise progressive, après une chute importante en 2020 liée à la fermeture d'équipements publics, du fait de la crise sanitaire
 - 0 % en 2021**
 - + 5 % en 2022**
 - +0 % / an pour les années suivantes**

Dégradation des coûts de matières recyclables

- > - **1% / an** pour les produits divers associés à la compétence Déchets



» DÉPENSES

Charges de gestion hors charges de personnel

- > L'évolution annuelle moyenne des collectivités de + de 30000 habitants est de 1,42% sur la période 2010 - 2019, avec un ralentissement depuis 2018
- > **+ 1 % / an** (moyenne CAMA sur 3 ans : 0,6%/an)
- > Impact des investissements : + 0,035% / M€ d'investissements réalisés en N-1 sur l'année N

Charges de personnel

- > L'évolution des charges de personnel des collectivités de + de 30000 habitants est de + 0,8% depuis 2017
- > **+ 0,8% / an** lissé sur la période
- > Impact des investissements : + 0,035% / M€ d'investissements réalisés en N-1 sur l'année N

Attributions de compensation / dotation de solidarité communautaire

- > **Stabilité** des montants sur la période
- > => pas de simulation de nouveaux transferts

Charges liées à la compétence déchets

- > **+ 0,8 % / an** pour les charges de personnel
- > Autres charges:
 - Forte augmentation en 2021 (impact TGAP et coût de traitement) : **+ 13 %**
 - Puis : **+ 3% / an**

Frais financiers

- > Conditions de recours à l'emprunt : **taux fixe 1% sur 10 ans** - remboursement annuel à annuité constante



» ADHÉSION DE LA COMMUNE DE PUY ST MARTIN

Impact sur les recettes

- > Recettes fiscales = 206 k€ dont:
 - **TVA en compensation de la TH : 123 k€**
 - **CVAE : 17 k€**
- > TEOM = 81 k€
- > Dotations = 6 k€

Impact sur les dépenses

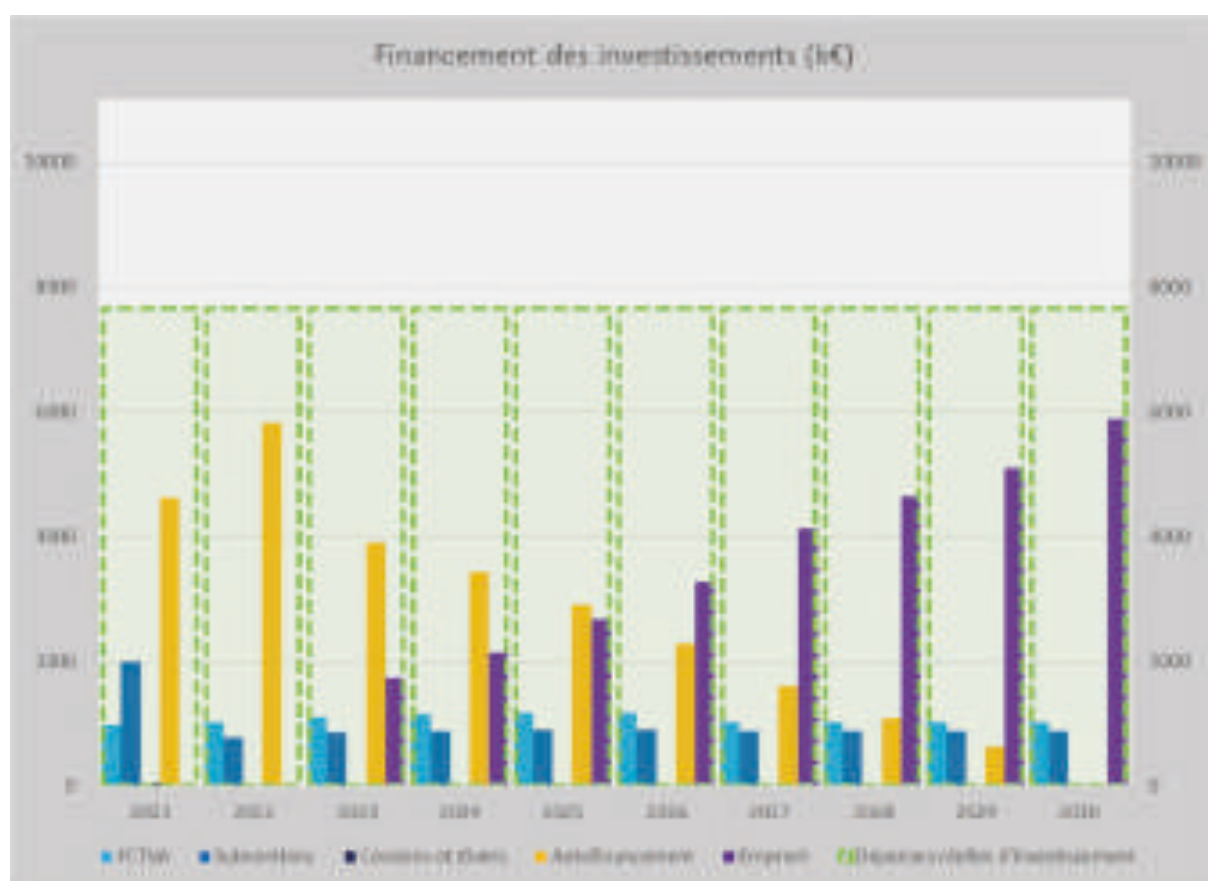
- > Attribution de compensation et DSC = 32 k€
- > Charges à caractère général = 7 k€
- > Charges de personnel (est. périscolaire) = 25 k€
- > Déchets = 98 k€
- > Charge exceptionnelle (2021) = 400 k€



» SCÉNARIO 1 - FIL DE L'EAU

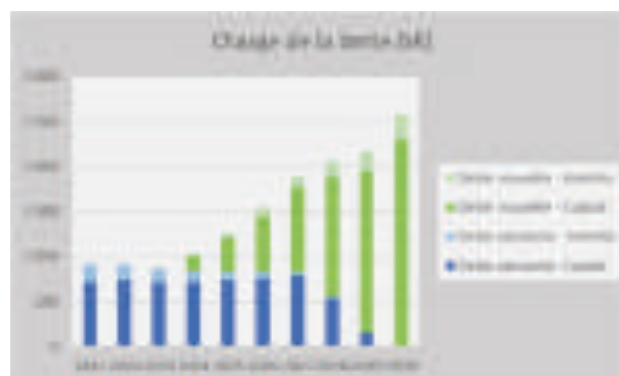
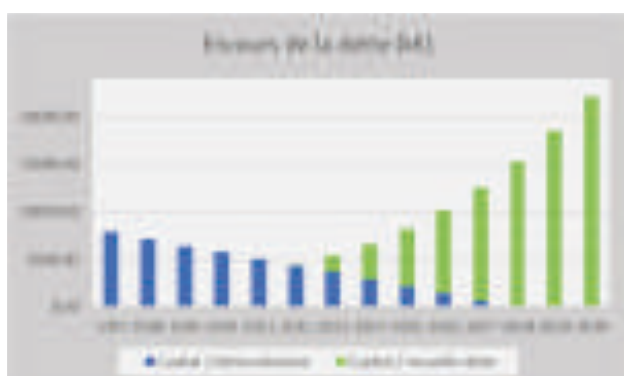
Volume d'investissements stabilisé sur la période, égal à la moyenne réalisée au cours des deux dernières années : **7650 k€**

> Soit 76,5 M€ sur la période



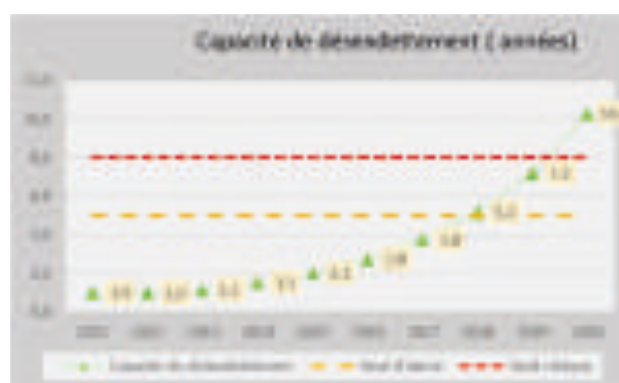


- > Dégradation rapide de la capacité d'autofinancement à partir de 2023, résultant d'un « effet-ciseau » marqué
- > Taux CAF brute / RRF inférieur au seuil critique, à partir de 2026
- > Diminution importante de l'épargne nette => impasse budgétaire à la fin de la période (incapacité à assumer la charge de la dette)



La diminution de la capacité d'autofinancement se traduit par un recours important à l'emprunt

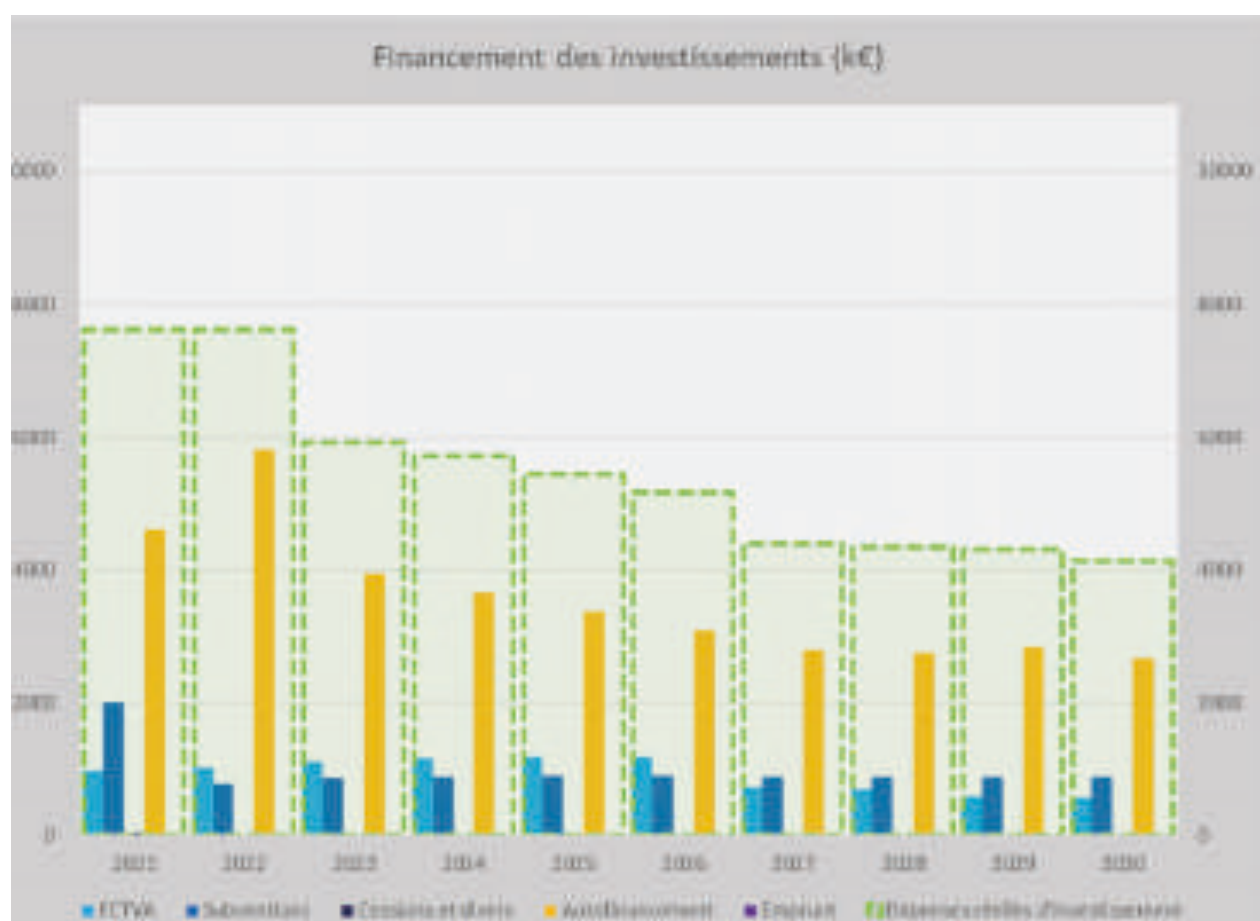
- > Encours de la dette en progression rapide à partir de 2023 (environ x 4)
- > Dégradation importante de la capacité de désendettement, qui franchit le seuil des 8 ans à la fin de la période.



» SCÉNARIO 2 - DÉSENDETTEMENT

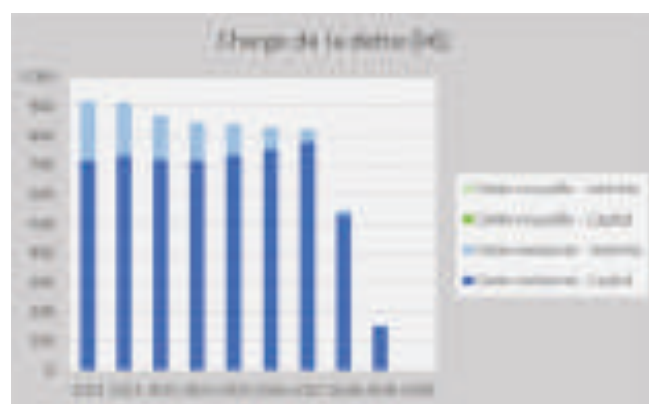
Détermination du volume d'investissements réalisables sans recours à l'emprunt.

> 55 M€ réalisés sur la période,





- > L'érosion de l'épargne brute reste importante.
- > Mais l'apurement progressif de l'encours de dette supprime le risque d'une impasse budgétaire.
- > Taux CAF brute / RRF inférieur au seuil critique à partir de 2026



En l'absence de recours à l'emprunt, le stock de dette existant est soldé à partir de 2029.

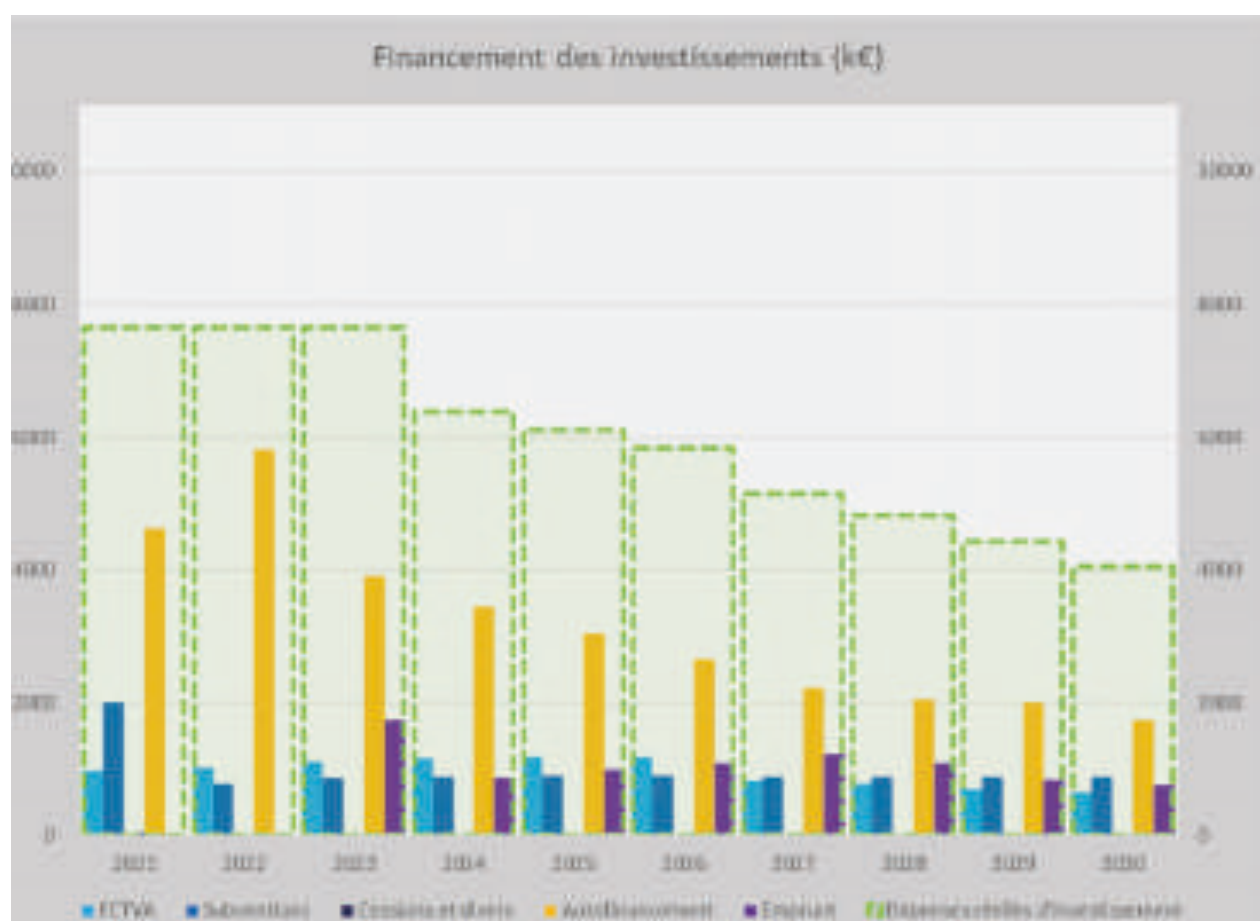
- > La totalité de la capacité d'autofinancement peut être affectée à l'investissement opérationnel



» SCÉNARIO 3 - STABILISATION DE LA DETTE

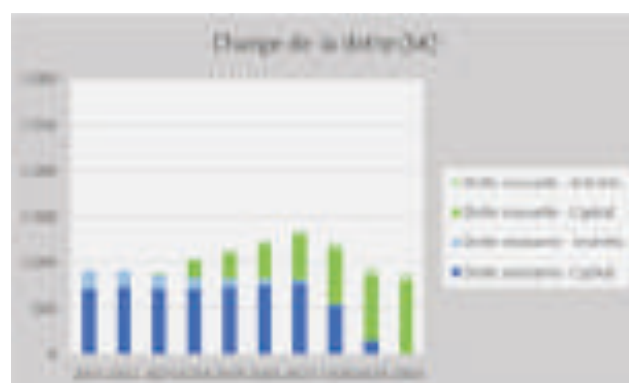
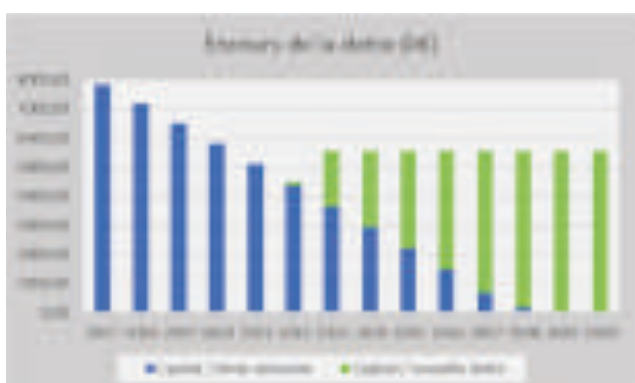
Le recours à l'emprunt est plafonné à hauteur des remboursements de capital effectués au cours de la période.
En conséquence, le volume d'encours est stabilisé au niveau constaté fin 2020

> 60 M€ réalisés sur la période





- > Diminution régulière de l'épargne brute
- > Taux CAF brute / RRF inférieur au seuil critique à partir de 2026
- > Le niveau de CAF nette se stabilise à partir de 2027 à environ 2000 k€ / an - niveau soutenable au regard de la charge de la dette



L'encours de dette est stabilisé à 5,6 M€

- > Après apurement du stock de dette existant, le niveau de la charge de la dette est stabilisé à environ 880 k€ / an
- > La capacité de désendettement est quasi constante sur l'ensemble de la période



» POINTS DE VIGILANCE

Maîtrise de l'autofinancement

- > Sans ajustement des recettes liées, l'activité Déchets a un impact très défavorable sur l'autofinancement
- > Charges de personnel
- > Incertitude sur la stratégie relative aux dotations de l'Etat
- > Plus forte dépendance des recettes à l'évolution du contexte économique (dynamisme de la TVA et de la CVAE)
- > Impact des investissements sur les dépenses de fonctionnement – la simulation ne prend pas en compte l'effet spécifique d'un projet à fort impact en terme d'exploitation (recettes / dépenses)

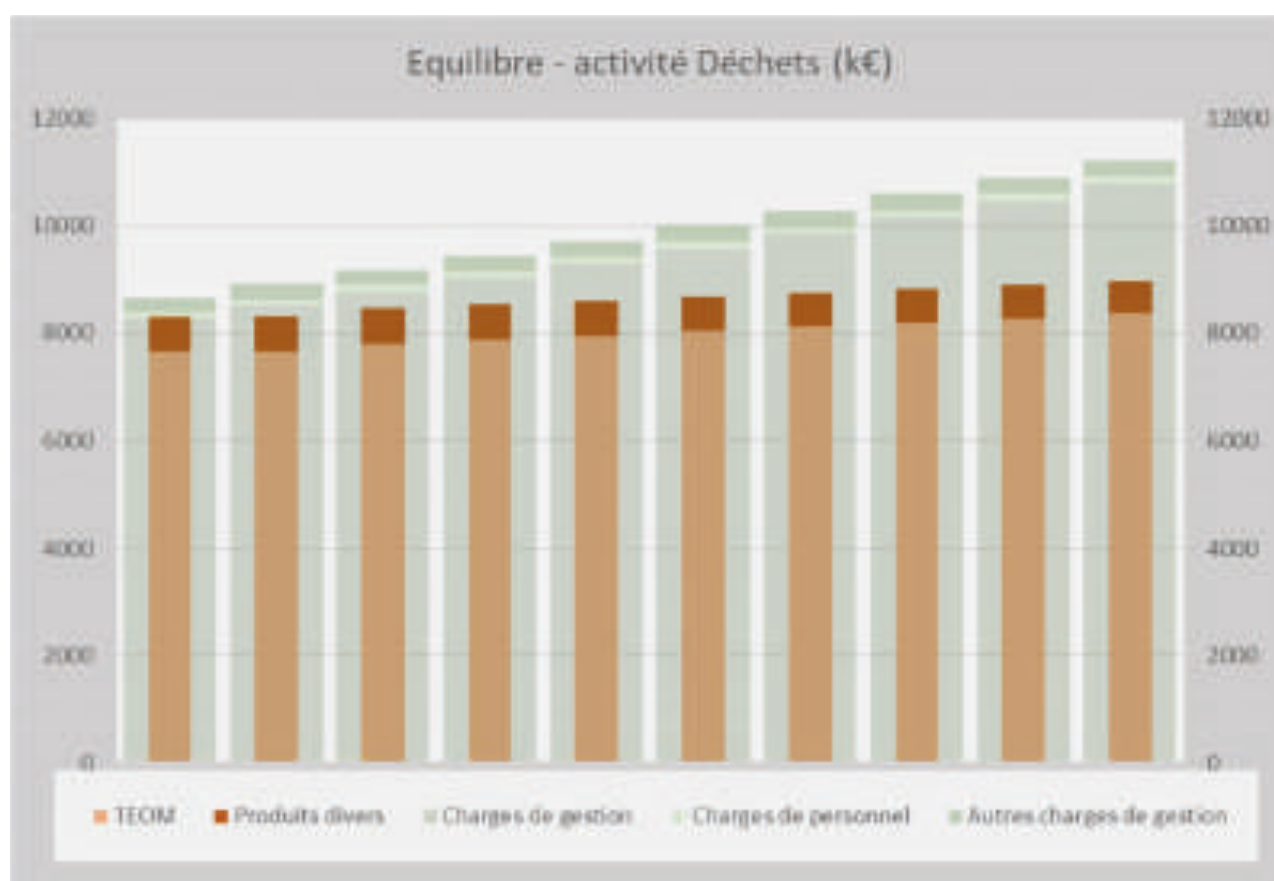
Budget annexe des transports

- > Equilibre fragile dépendant des évolutions du versement transport
- > Conditions d'équilibre à déterminer, en fonction des objectifs de niveau de service à atteindre
- > Nécessité éventuelle d'une contribution du budget général à l'équilibre du budget transport

Tests de sensibilité

- > Scénario de référence : stabilisation de la dette
- > Variables testées – toutes choses égales par ailleurs - :
 - charges de personnel
 - dotations
 - contribution au budget transport
 - dynamisme des recettes fiscales lié à la conjoncture économique

» TEST DE SENSIBILITÉ : DÉCHETS



Dégradation de l'épargne brute

- > Compte tenu de la progression importante des charges liées au traitement des déchets, l'équilibre de gestion de l'activité Déchets, à l'équilibre ou excédentaire jusqu'en 2020, « bascule en déficit » à partir de 2021.
- > Cette amputation de l'autofinancement s'aggrave au cours de la période
- > La perte d'autofinancement représente environ 1,2 M€ / an en moyenne sur la période

» TEST DE SENSIBILITÉ : CHARGES DE PERSONNEL

Évolution des charges de personnel de +1,3% / an (au lieu de 0,8% / an)

- > Renfort de 150 k€ en 2022
- > Pour mémoire (coût moyen chargé)
 - Catégorie C : 25 k€
 - Catégorie B : 37 k€
 - Catégorie A : 50 k€

				Scénario de référence		
	2021	2025	2030	2021	2025	2030
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (k€)	49 444	50 462	51 917	49 444	50 462	51 917
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (k€)	44 660	46 875	50 303	44 575	46 426	49 398
Epargne brute (CAB) (k€)	4 784	3 588	1 614	4 869	4 036	2 519
Epargne nette (k€)	4 072	2 530	715	4 156	3 036	1 715
Epargne brute (% /DRF)	9,7%	7,1%	3,1%	9,8%	8,0%	4,9%
Volumes d'investissement (M€ en cumul)	55			60		
Ecart sur capacité à investir (M€)	-5			-9%		

				Scénario de référence		
	2021	2025	2030	2021	2025	2030
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (k€)	49 444	50 462	51 917	49 444	50 462	51 917
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (k€)	44 575	46 583	49 552	44 575	46 426	49 398
Epargne brute (CAB) (k€)	4 869	3 879	2 365	4 869	4 036	2 519
Epargne nette (k€)	4 156	2 845	1 506	4 156	3 036	1 715
Epargne brute (% /DRF)	9,8%	7,7%	4,6%	9,8%	8,0%	4,9%
Volume d'investissement (M€ en cumul)	59			60		
Ecart sur capacité à investir (M€)	-1			-2%		

» TEST DE SENSIBILITÉ : DOTATIONS

Baisse de 10% de la dotation versée en 2021 puis stabilisation à ce nouveau palier.

				Scénario de référence		
	2021	2025	2030	2021	2025	2030
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (k€)	48 796	49 814	51 269	49 444	50 462	51 917
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (k€)	44 575	46 447	49 372	44 575	46 426	49 398
Epargne brute (CAB) (k€)	4 221	3 367	1 897	4 869	4 036	2 519
Epargne nette (k€)	3 508	2 148	728	4 156	3 036	1 715
Epargne brute (% /DRF)	8,6%	6,8%	3,7%	9,8%	8,0%	4,9%
Volume d'investissement (M€ en cumul)	55			60		
Ecart sur capacité à investir (M€)	-5			-9%		

» TEST DE SENSIBILITÉ : TRANSPORT

Instauration d'une contribution de 1 M€ par an au budget transport à compter de 2022.

				Scénario de référence		
	2021	2025	2030	2021	2025	2030
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (k€)	49 444	50 462	51 917	49 444	50 462	51 917
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (k€)	44 575	47 481	50 438	44 575	46 426	49 398
Epargne brute (CAB) (k€)	4 869	2 981	1 479	4 869	4 036	2 519
Epargne nette (k€)	4 156	1 760	305	4 156	3 036	1 715
Epargne brute (% /DRF)	9,8%	5,9%	2,8%	9,8%	8,0%	4,9%
Volume d'investissement (M€ en cumul)	52			60		
Ecart sur capacité à investir (M€)	-8			-15%		

- > Taux maximal du versement mobilité (CGCT L2333-67) :
- De 50 000 à 100 000 habitants, le VM maximal est :
- de 0,55 %,
 - possibilité de majorer de 0,05 % pour les communautés d'agglomération
 - de 0,85 % si l'offre de transport comprend un transport en commun en site propre (TCSP)
 - majoré de 0,2 % si l'AOM contient au moins une commune touristique.

En l'état actuel, le taux de la CAMA est au niveau maximal

» TEST DE SENSIBILITÉ : ÉCONOMIE

Dynamisme sur les impôts économiques de +1,5% / an à partir de 2024 (au lieu de +0,5% / an)

				Scénario de référence		
	2021	2025	2030	2021	2025	2030
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (k€)	49 444	50 735	52 921	49 444	50 462	51 917
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (k€)	44 575	46 428	49 438	44 575	46 426	49 398
Epargne brute (CAB) (k€)	4 869	4 308	3 483	4 869	4 036	2 519
Epargne nette (k€)	4 156	3 307	2 679	4 156	3 036	1 715
Epargne brute (% /DRF)	9,8%	8,5%	6,6%	9,8%	8,0%	4,9%
Volume d'investissement (M€ en cumul)	64			60		
Ecart sur capacité à investir (M€)	4			6%		



A3

**APPROFONDISSE-
MENT**

DE LA VISION

COLLECTIVE DE

L'ÉTAT DES LIEUX

APPROFONDISSEMENT DE LA VISION COLLECTIVE DE L'ÉTAT DES LIEUX

1 - Une mise en perspective

LE PROPRIÉTAIRE DU GÎTE DES LAVANDES – 3 ÉPIS



Ce qu'il pense

- > Ses motivations

Prosperer

- > Ses attentes

- Une communauté pro tourisme
- Un office de tourisme avec un guichet unique
- Des interlocuteurs de l'office de tourisme de proximité
- Un office de tourisme plus proactif
- Avoir de meilleures relations avec les nouveaux élus
- Voie verte – Via Rhôna (maillage)
- Accroître la communication
- Valoriser l'ensemble du territoire : Patrimoine, espaces naturels et tourisme vert
- Accroître le numérique (usage, augmenter la promotion)

- > Ses réserves

- Peur du non-changement
- Peur de prendre du retard, par rapport aux autres territoires

Ce qu'il entend

- > Territoire attractif
- > Manque d'accompagnement et d'outils
- > Attente de changement
- > Taxe de séjour importante, pour accroître le tourisme
- > Positionnement géographique de l'office de tourisme principal, mal étudié

Ce qu'il fait

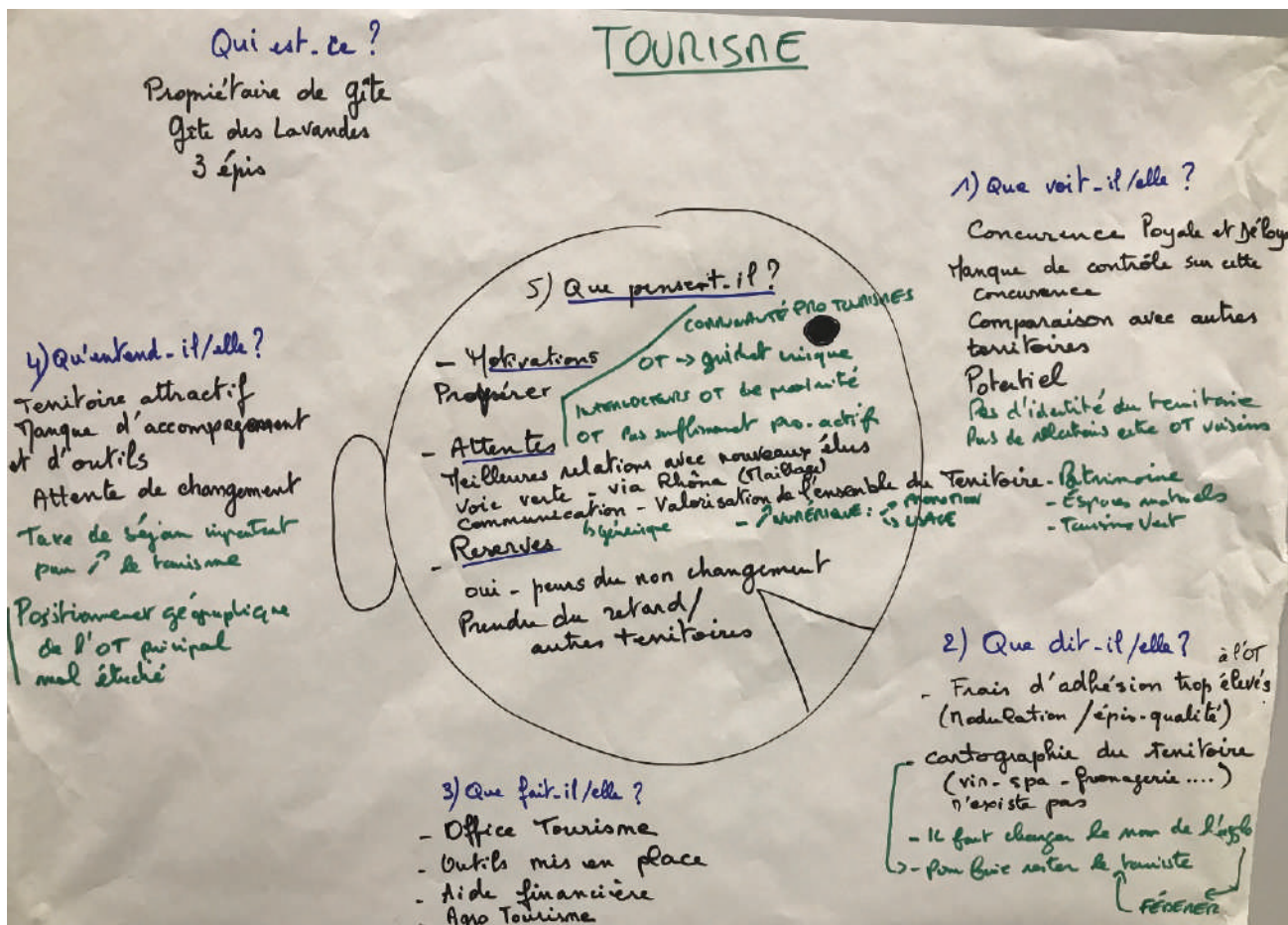
- > Office de tourisme
- > Outil mis en place
- > Aide financière
- > Agro-tourisme

Ce qu'il voit

- > Concurrence loyale et déloyale
- > Manque de contrôle sur cette concurrence
- > Comparaison avec d'autres territoires
- > Potentiel
- > Pas d'identité du territoire
- > Pas de relations avec les offices de tourisme voisins

Ce qu'il dit

- > Frais d'adhésion trop élevés à l'office de tourisme (modulation, épis-qualité)
- > Cartographie du territoire (vin -spa -fromagerie) inexistante
- > Il faut changer le nom de l'agglomération pour fédérer
- > Il faut trouver des moyens pour faire rester le touriste



L'ENTREPRISE ABC ÉNERGIES NOUVELLES



» VEUT S'INSTALLER SUR LE TERRITOIRE, À BESOIN DE 2 HA, REPRÉSENTE 50 EMPLOIS

Ce qu'elle pense

- > Ses motivations
 - Accueil favorable
 - Elle va être aidée
 - C'est le bon choix
- > Ses attentes
 - Facilitation
 - Réactivité
- > Ses réserves
 - La fiscalité
 - Contrainte administrative / lourdeurs administratives
 - Le devenir des grandes entreprises locales, EDF...

Ce qu'elle entend

- > Situation stratégique (géographie)
- > L'agglomération veut l'aider (guichet unique à créer, cellule emploi / MDE) : financièrement ?
- > Manque de foncier
- > Maîtrise des trop grandes surfaces commerciales
- > Opposition d'une partie de la population
- > L'agglomération souhaite des engagements réciproques

Ce qu'elle fait

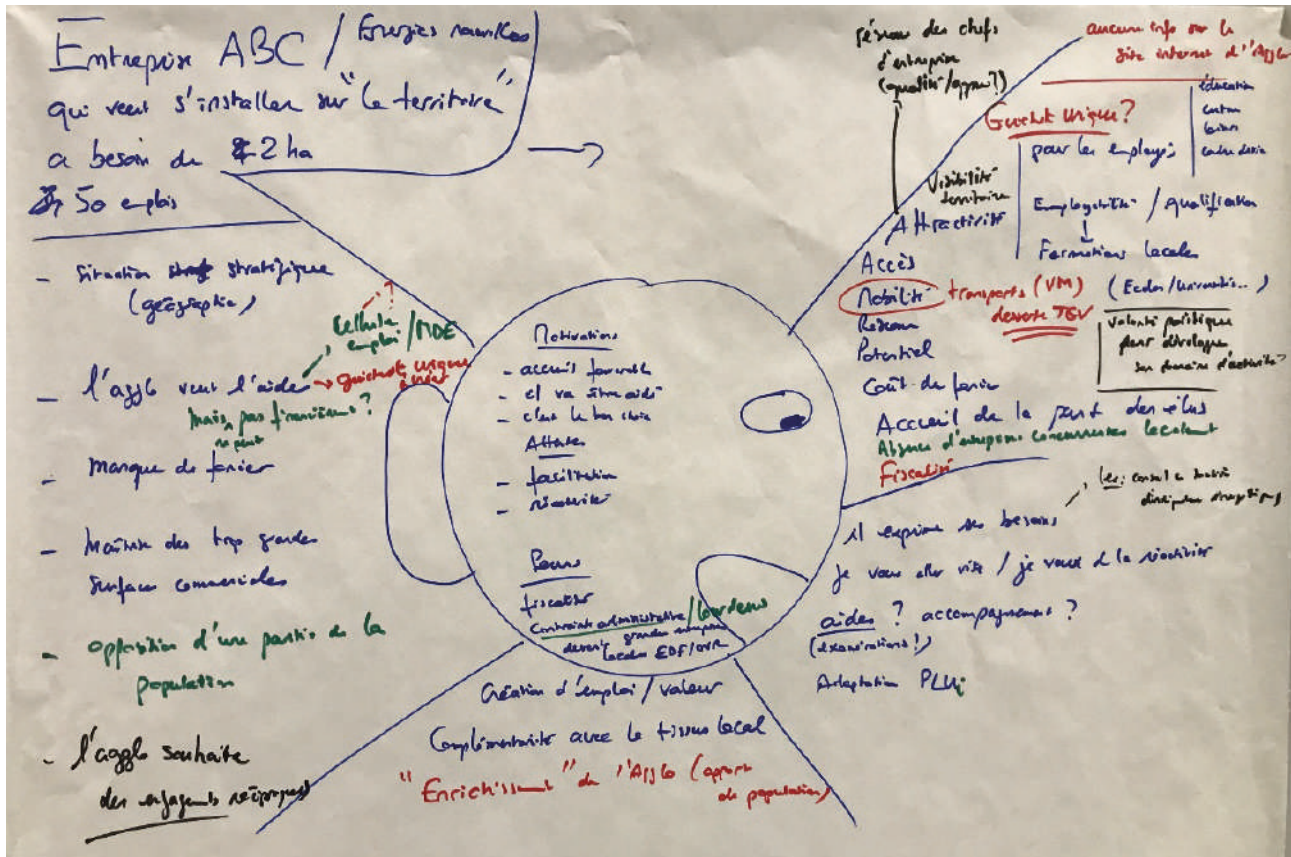
- > Création d'emploi / valeur ajoutée
- > Complémentarité avec le tissu local
- > Enrichissement de l'agglomération (apport de population)

Ce qu'elle voit

- > Attractivité (visibilité du territoire, réseau des chefs d'entreprise - qualité ?)
- > Accès
- > Mobilité transports (VM), desserte TGV
- > Réseau
- > Potentiel
- > Coût du foncier
- > Accueil de la part des élus
- > Absence d'entreprises concurrentes localement
- > Fiscalité
- > Guichet unique ?
- > Aucune information sur le site internet de l'agglo
- > Pour les employés : Education, culture, loisirs, cadre de vie...
- > Employabilité / qualification, formations locales
- > Volonté politique pour développer son domaine d'activité

Ce qu'elle dit

- > Exprime ses besoins. Ex : conseil en matière...
- > Elle veut aller vite, elle veut de la réactivité
- > Elle veut de l'aide et un accompagnement (exonérations ?)
- > Adaptation du PLUi



UN HABITANT



» 1 TRAVAILLEUR/SE, 1 ÉTUDIANT/E,
1 RETRAITÉ/E, 1 NOUVEL/LE ARRIVANT/E,
1 ENFANT, 1 RÉSIDENT/E SECONDAIRE,
1 HABITANT/E MONOPARENTAL/E

Ce qu'il/elle pense

- > Ses motivations
- > Ses attentes
 - Besoin de services en plus pour l'amélioration du quotidien (cas du bus scolaire)
 - Manque de médecins
 - Manque de numérique
- > Ses réserves
 - L'agglomération est une strate de plus, donc une fiscalité supplémentaire
 - Il ou elle ressent que tout est pour la ville-centre
 - Filières, contraintes pour les étudiants (voir les nouvelles technologies) études supérieures limitées

Ce qu'il/elle entend

- > Peu de choses...
- > Les comparatifs
- > Le quotidien : déchets, service famille

Ce qu'il/elle fait

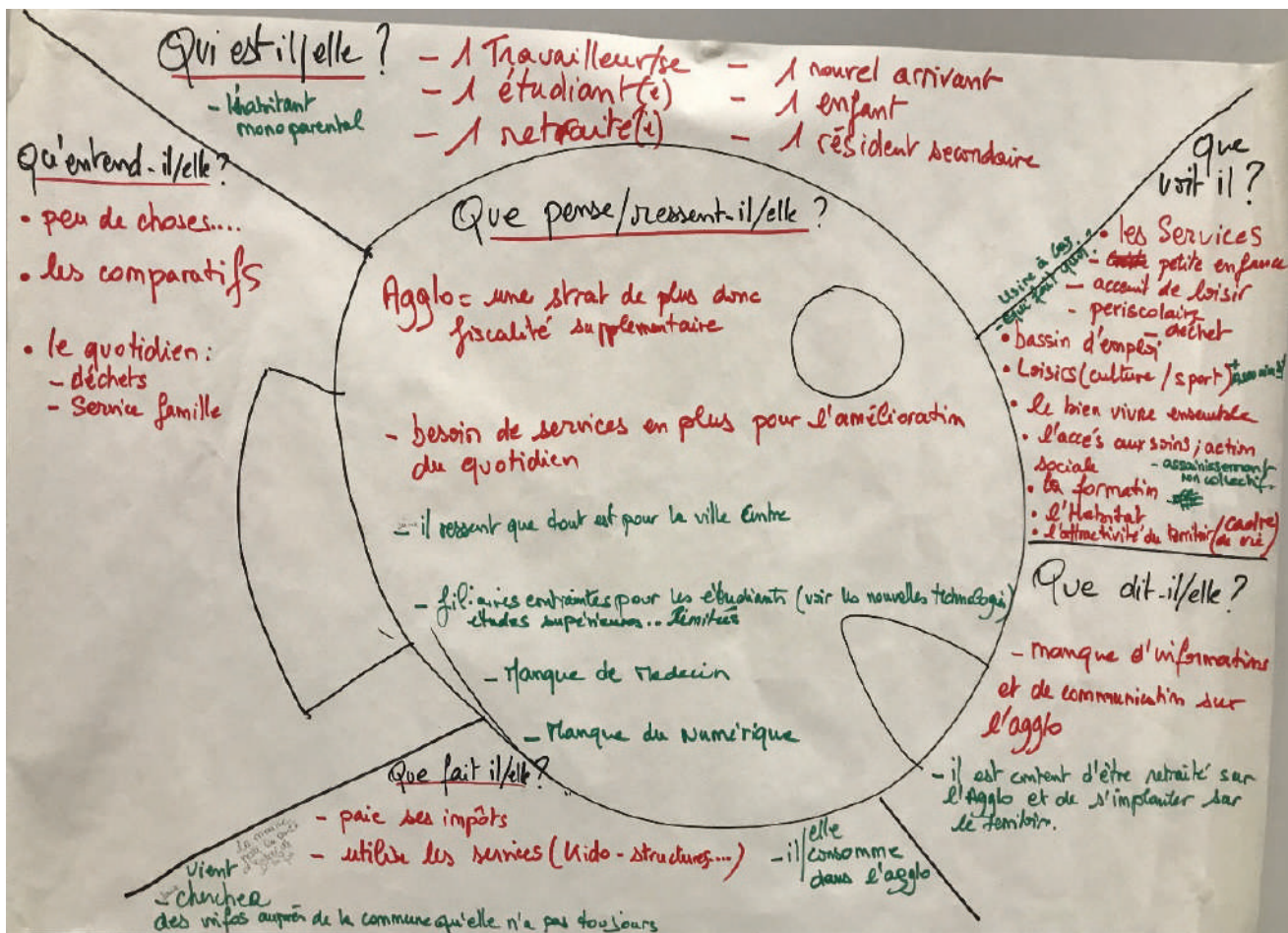
- > Paie ses impôts
- > Utilise les services (kido -structures...)
- > Vient chercher des infos auprès de la commune (qu'elle n'a pas toujours). La mairie reste la porte d'entrée de l'information
- > Consomme dans l'agglomération

Ce qu'il/elle voit

- > Les services : petite enfance, accueils de loisir, périscolaire, déchets
- > Bassin d'emploi
- > Loisirs (culture / sport) + associatif
- > Le bien-vivre ensemble
- > L'accès aux soins ; l'action sociale
- > L'assainissement non collectif
- > La formation
- > L'habitat
- > L'attractivité du territoire (cadre de vie)
- > Usine à gaz : qui fait quoi ?

Ce qu'il/elle dit

- > Manque d'informations et de communication sur l'aggllo
- > Est content d'être retraits sur l'aggllo et de s'implanter sur le territoire



LE PRÉFET DE LA DRÔME



Ce qu'il entend

- > Volonté d'avoir :
 - Moins de contraintes
 - Plus d'écoute
 - Moins de freins
 - Plus de compréhension de la part des services de l'État, vis-à-vis des règles
- > Chute de la DGF
- > Perte d'autonomie financière de l'ensemble des communes
- > Une volonté forte de l'agglomération

Ce qu'il fait

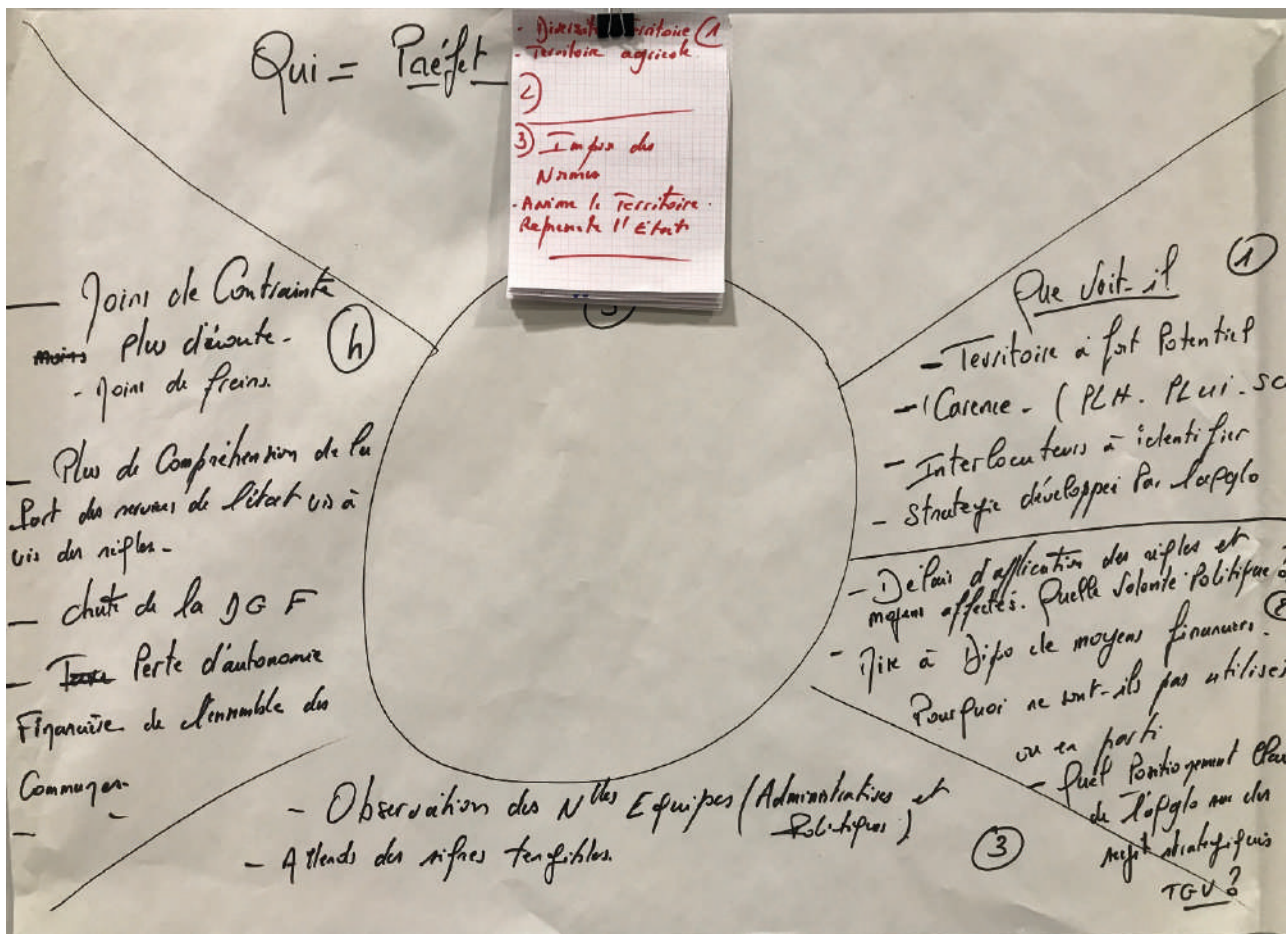
- > Observation des nouvelles équipes (administrative et politique)
- > Attend des signes tangibles
- > Imposition des normes
- > Anime le territoire et représente l'État

Ce qu'il voit

- > Un territoire à fort potentiel : diversité du territoire, territoire agricole...
- > Des disparités entre communes
- > Des carences (PLH, PLUi, ScoT...)
- > Interlocuteurs à identifier
- > Stratégie à développer par l'agglô

Ce qu'il dit

- > Délai d'application des règles, et moyens affectés. Quelle volonté politique ?
- > Mise à disposition de moyens financiers. Pourquoi ne sont-ils pas utilisés, ou seulement en partie ?
- > Quel positionnement clair de l'agglô sur des sujets stratégiques comme le TGV ?
- > Manque de réactivité



LE MAIRE D'UNE COMMUNE DE L'AGGLO



Ce qu'il pense

- > Motivations
 - Engagement
 - Volonté
 - Détermination
 - Projection dans l'avenir (projets dans mon territoire)
- > Attentes
 - Rapidité / pouvoir de décision limité
 - Davantage de moyens financiers
 - Mutualisation
- > Réserves
 - Ne pas être entendu
 - Manque de moyens, pas forcément uniquement financiers

Ce qu'il entend

- > À quoi sert l'agglo ?
- > Ça coûte cher
- > Tout va à Montélimar → ça veut dire quoi ? Que peut-on placer / infrastructures ailleurs qu'à Montélimar ? Comment gérer les flux, si tout va à Montélimar ?
- > Qui fait quoi au niveau des élus ? Et des services ?
- > On ne peut plus construire sur notre commune
- > Les kido sont biens et le périscolaire aussi
- > Festival OFF à développer
- > Attention à l'augmentation de la fiscalité (en lien avec l'urbanisme)
- > L'État n'est pas à l'écoute (PLH)
- > Pas d'équité de traitement
- > Accompagner les jeunes
- > Prévention de la délinquance

Ce qu'il fait

- > Il représente et défend les intérêts de sa commune
- > Il représente l'agglomération dans sa commune
- > Il pense d'abord à sa commune, avant le territoire
- > Il représente les habitants
- > Il défend l'intérêt communautaire

Ce qu'il voit

- > La mise en place de la nouvelle équipe
- > L'amélioration de l'offre de services
- > Une volonté partagée d'avancer
- > Du concret
- > Amélioration de la communication

Ce qu'il dit

- > Il y a beaucoup de travail
- > Je n'ai pas forcément les moyens de mes ambitions
- > Où doit-on aller chercher les informations et les subventions ?
- > Mutualisation
- > Monter les dossiers de subventions
- > Difficultés à appliquer le pouvoir de police
- > Développement de projets sur le territoire

Le Maire.
Je suis écouté mais pas "proprement" entendu
il est comme il est reconnu.

1) Le qu'il voit

- la mise en place de la nouvelle équipe
- l'amélioration de l'offre de services
- une volonté partagée d'avancer
- Des concret - mutualisation

2) Que dit-il ?

- Il y a beaucoup de travail
- Je n'ai pas forcément les moyens de mes ambitions.
- où doit on aller chercher les informations et les subventions ?

3) Que fait-il ?

- Il représente et défend les intérêts de sa commune
- Il représente l'agglomération dans sa commune

Le qu'il entend

- A quoi sert l'agglomération ?
- La côte cher
- Tout va à Montélimar
- Qui fait quoi au niveau des élus ? et des services ?
- On ne peut plus construire sur notre commune.
- Les Vado sont bien et le personnel aussi.
- Festival BFF à développer
- Répétition de L'été à Lomé
- Attention à l'augmentation de la fiscalité (la lire aux habitants)
- Le projet avec qui à l'école (RM)
- pas d'impact sur l'habitat
- venir à l'école
- accompagnement des jeunes

Le qu'il voit (interior notes):

- * **Motivation Engagement Volonté** - projet des gens (projet de territoire) - Niveau moyen
- * **Attentes Rapidité / Pouvoir de décision Mutualisation** - ++ de moyens financiers
- * **Reserves Ne pas être entendu Manque de moyens** - pas forcément des financiers

Le qu'il entend (interior notes):

- ne peut plus être... (subventions) - certains qui font les choses - tout va à Montélimar

Le qu'il voit (interior notes):

- mutualisation
- monter les dossiers de subventions
- difficulté à appliquer le pouvoir de police
- développement de projets sur le territoire

Le qu'il dit (interior notes):

- Il y a beaucoup de travail
- Je n'ai pas forcément les moyens de mes ambitions.
- où doit on aller chercher les informations et les subventions ?

Le qu'il fait (interior notes):

- ne comm. des équipements & l'école
- Defaire Potentiel communication

APPROFONDISSEMENT DE LA VISION COLLECTIVE DE L'ÉTAT DES LIEUX

2 - Une approche cartographique du territoire

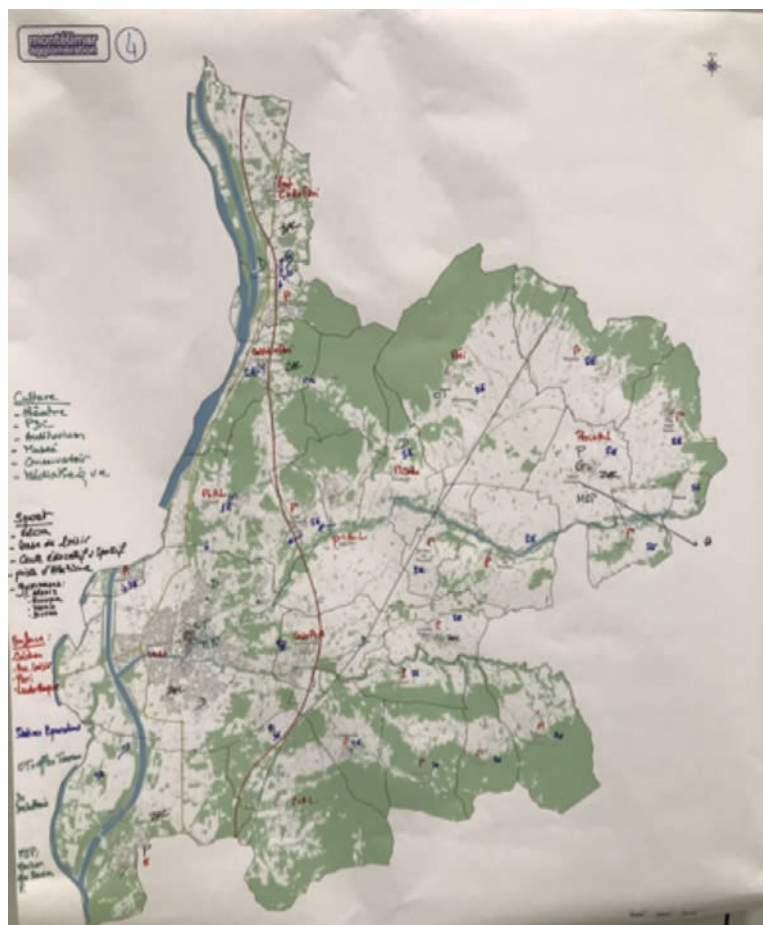
UNE REPRÉSENTATION DE L'ESPACE

Deux visions complémentaires

- > Un inventaire large du territoire
 - des lieux de vie,
 - des espaces remarquables,
 - des équipements,
 - des « objets » structurants,
 - des potentialités du territoire
- > Une mise en espace
 - des flux,
 - des axes d'organisation des activités et de la vie du territoire

Carte 4

- > État des lieux des équipements et services de l'agglo
 - Équipements culturels
 - Déchetteries, stations d'épuration
 - Crèches, maisons de loisirs
 - Offices de tourisme...

**Carte 5**

- > ZAC
- > Équipements de l'agglo (déchetteries, stations d'épuration, périscolaire, kido et crèche)
- > Offices de tourisme
- > Zones natura 2000
- > Grosse partie du territoire en territoire vert
- > Voie verte
- > Répartition des équipements mal équilibrée entre les différentes communes

Ce qu'il manque :

Zones inondables et captage d'eau

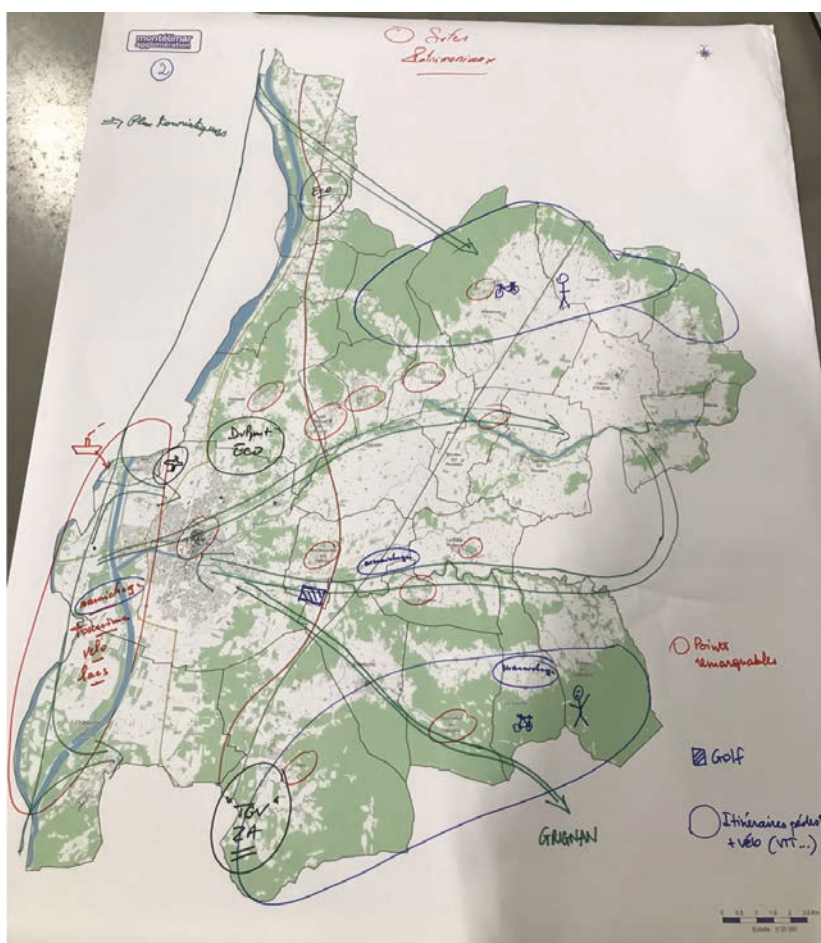


» Espaces et flux

Carte 2

> Constat actuel avec projection d'avenir :

- Axes qui apportent du tourisme
- Axes qui pérennisent le potentiel patrimonial
- Agriculture (sens maraîchage) : bords du Rhône, zone portuaire
- Mobilité
- Pas de vision transversale, vision centrale vers les territoires ruraux
- Objectif : rendre le territoire plus accueillant et attractif.
- Enjeux : agriculture, tourisme et développement économique
- Développement économique : sorties d'auto-route...



A3 APPROFONDISSEMENT DE LA VISION COLLECTIVE DE L'ÉTAT DES LIEUX

3 - Synthèse stratégique

POINTS FAIBLES



POINTS FORTS



MENACES



OPPORTUNITÉS



A4

ÉLABORATION INTERACTIVE DES ENJEUX ET DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

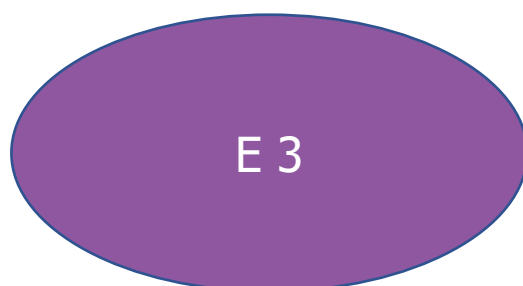
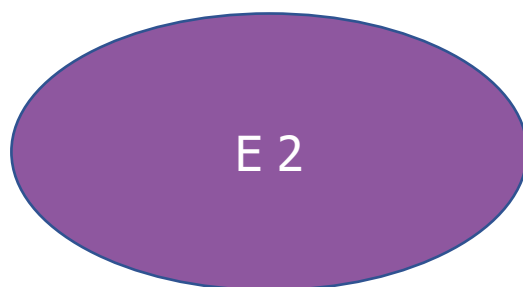
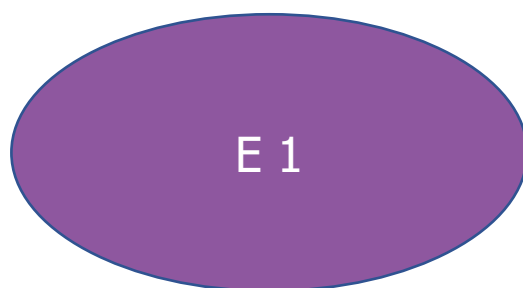
ÉLABORATION INTERACTIVE DES ENJEUX ET DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1 - Synthèse stratégique

ENJEUX STRATÉGIQUES

> Ils traduisent de façon synthétique les **ambitions pour le territoire et l'agglomération à l'horizon 2030**

- > Ils correspondent à une vision « politique »
- > Ils sont explicites et « communicants »
- > Ils sont en nombre limité :
 - idéalement 3 ou 4
 - 5 au maximum



PROPOSITIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

- Construire une agglomération qui n'oublie personne
- Une agglomération plus que jamais au service des administrés et des communes, et qui le fait savoir
- Un rayonnement de notre territoire, fondé sur une identité commune et des projets communs

- Apprendre, vivre et rester sur notre territoire
- Cohésion de territoire intercommunale, en offre touristique verte
- Un territoire respectueux de son environnement
- Un territoire tourné vers le développement économique visionnaire

- Un territoire identifié par son patrimoine et sa culture, au service de ses habitants et de l'offre touristique
- Une agriculture diversifiée en faveur de ses consommateurs, ruraux et urbains, dans une démarche de résilience alimentaire
- Un aménagement du territoire raisonné, qui valorise et accompagne les services à la population tout en favorisant le développement économique
- Un enseignement inscrit dans la politique économique de son territoire

- Redonner une identité et une visibilité au territoire
 - o Attractivité économique, culturelle, touristique, environnementale*
- Développer ce qui fait le bien vivre ensemble
 - o Urbanisme, environnement, culture, sport, famille...*
- Favoriser la richesse et l'excellence du territoire
- Protéger et valoriser la qualité de l'environnement
- Une agglomération qui se construit à l'écoute de ses habitants

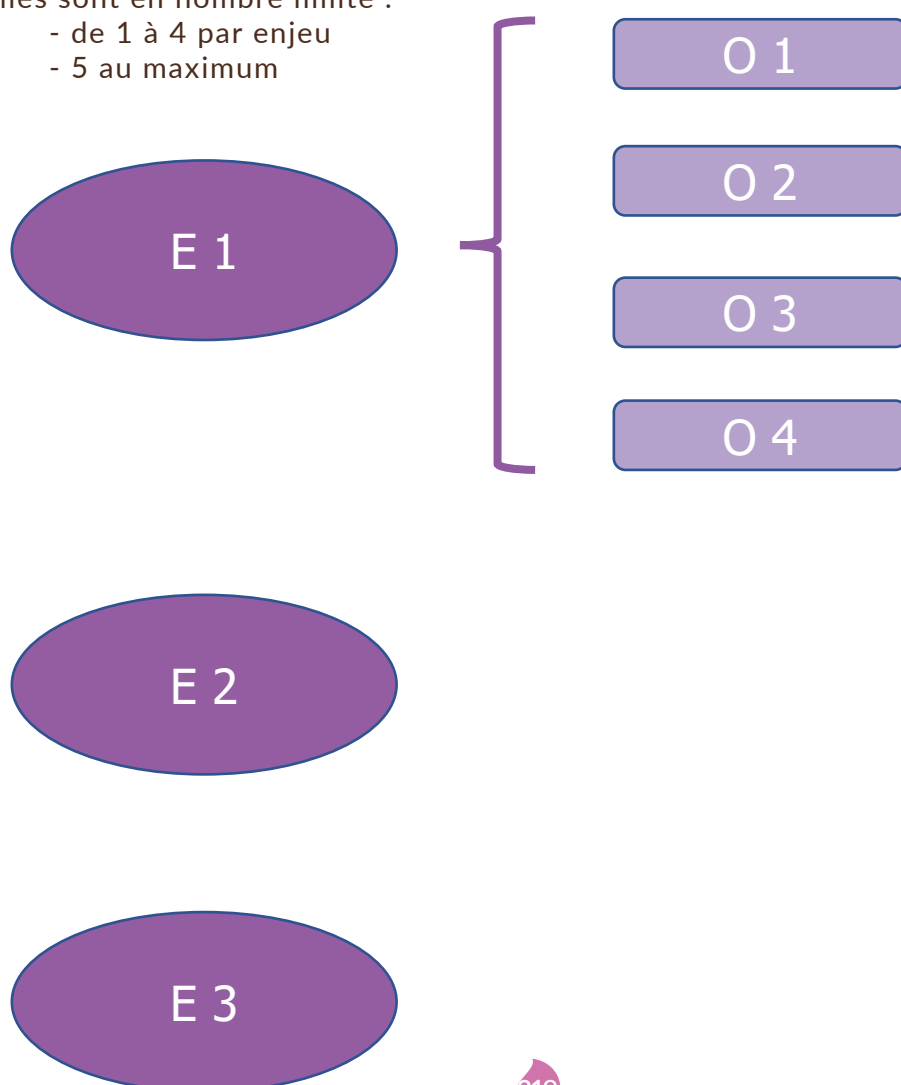
- Un territoire à découvrir : Découvrir un territoire aux multiples facettes
 - o Développer la communication de l'Agglo*
 - o Développer l'offre touristique*
 - o Revaloriser le patrimoine ancien*
 - o « pour venir » : Développer l'offre de transport*
- Un territoire où vivre : une ambition partagée pour le bien-être de tous
 - o Adapter les structures Enfance, Sénior et Jeunesse*
 - o Développer l'offre culturelle et sportive*
 - o Faciliter l'accès aux soins*
 - o Logement / habitat*
- Y travailler : un territoire accueillant par son développement
 - o Développer l'offre de formation supérieure*

A4 ÉLABORATION INTERACTIVE DES ENJEUX ET DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

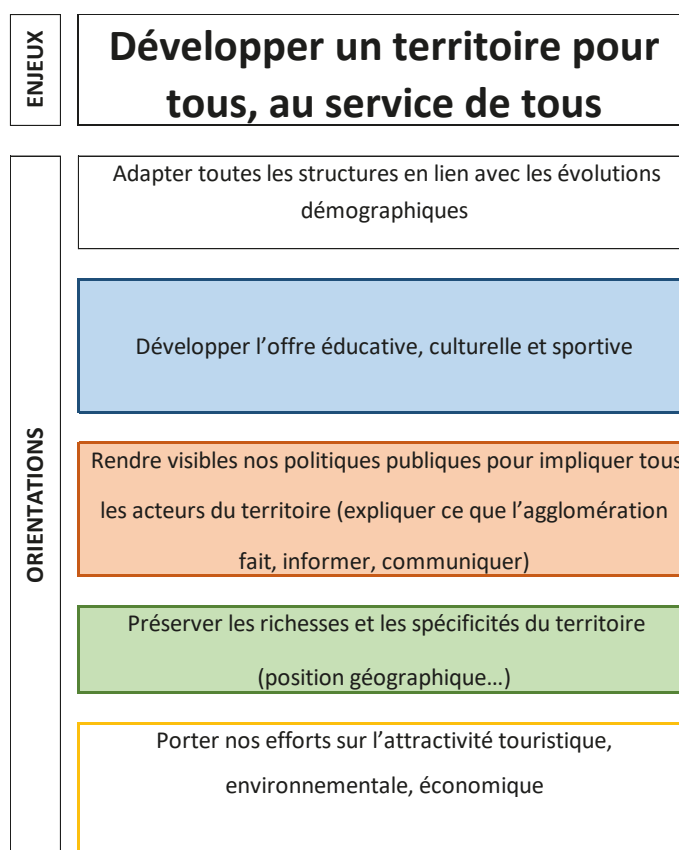
2 - Orientations stratégiques

ORIENTATIONS

- > Elles traduisent, pour chaque enjeu, les lignes de forces des politiques publiques
- > Elles assurent la liaison entre la vision « politique » et la mise en œuvre opérationnelle par l'administration
- > Elles correspondent **aux objectifs généraux** de la collectivité, pilotés par la Direction générale, en lien avec l'exécutif
- > Elles sont en nombre limité :
 - de 1 à 4 par enjeu
 - 5 au maximum



PROPOSITIONS INITIALES



En première lecture, l'ensemble des thèmes principaux sont représentés au sein de ces propositions d'orientations stratégiques

Cases colorées : doublons possibles

Protéger l'environnement de notre territoire

Mobilités : Pour des mobilités respectueuses de l'environnement

Urbanisme : Maîtrise de la consommation de l'espace par une urbanisation raisonnée (soit d'ordre réglementaire soit d'ordre typologie du bâti, organisation de l'espace...) Lutter contre les friches agricoles

Tourisme : Développer les spécificités de notre territoire, mettre en valeur

Alimentation / agriculture : Accompagner cette démarche par des politiques vertueuses

Environnement : Veiller à préserver les ressources existantes (eau, foncier, patrimoine) et valoriser notre potentiel ressources (éolien, photovoltaïque, hydraulique...)

Valoriser un territoire attractif, audacieux et visionnaire

Economie : Favoriser l'accueil des entreprises (jouer sur la fiscalité, trouver des terrains)

Enseignement : Développer les différentes filières de formation

Communication : Mettre en valeur nos forces diverses et variées

Tourisme : Promouvoir les actions et les acteurs dans le monde du tourisme

Environnement : Mettre en avant notre cadre de vie, le tourisme historique...

MISE EN PERSPECTIVE AU REGARD DES TRAVAUX ANTÉRIEURS

ENJEUX	<p><i>Animer et renforcer un territoire pour tous, au service de tous</i></p>
ORIENTATIONS	<p>Adapter toutes les structures (<i>équipements et infrastructures</i>) et les <i>services à la population</i> en lien avec les évolutions démographiques</p>
	<p>Développer <i>le maillage de</i> l'offre culturelle et sportive</p>
	<p><i>Faire connaître notre agglomération</i> et rendre visibles les politiques publiques pour impliquer tous les acteurs du territoire</p>

Suggestion « Alpharà » de mise en concordance

Préserver et mettre en valeur l'environnement de notre territoire

*Développer et mailler les mobilités respectueuses de
l'environnement*

*Maîtriser la consommation de l'espace pour une
urbanisation raisonnée, en prise avec le développement
économique et la préservation des terrains agricoles*

*Renforcer la qualité et valoriser les spécificités du cadre de
vie du territoire (paysager, patrimonial, touristique,...)*

*Accompagner une démarche vertueuse d'agriculture
durable pleinement intégrée au territoire et de plan
alimentaire local*

Préserver les ressources existantes (eau, foncier, patrimoine)
et valoriser notre potentiel ressources (éolien,
photovoltaïque, hydraulique...)

Développer et promouvoir un territoire attractif, audacieux et visionnaire

Favoriser l'accueil des entreprises *et ouvrir le territoire à de
nouveaux secteurs d'activité - numérique, enr,... -*

Développer les différentes filières de formation - *à tous les
âges et en lien étroit avec les évolutions des besoins du
bassin d'emploi*

Développer une politique de communication et d'attractivité
*pour mettre en valeur notre identité, nos forces, les
richesses et les spécificités du territoire*

*Coordonner et promouvoir l'action de l'ensemble des
parties prenantes du monde du tourisme*

en lien avec les travaux « état des lieux », « prospective » et « enjeux »

NDM 1
PAS D'ENTRÉE DÉTECTÉE

CHRISTIE



Avec la contribution des maires des 27 communes

PALAIS DES CONGRÈS IIII
UNIVERSITÉ MONTELIARD



PROJET DE TERRITOIRE

CO-CONSTRUIT AVEC

Allan, Ancône, Bonlieu-sur-Roubion,
Charols, Châteauneuf-du-Rhône, Cléon-
d'Andran, Condillac, Espeluche,
La Bâtie-Rolland, La Coucourde,
La Laupie, La Touche, Les Tourrettes,
Manas, Marsanne,
Montboucher-sur-Jabron, Montélimar,
Portes-en-Valdaine, Puy-Saint-Martin,
Puygiron, Rochefort-en-Valdaine,
Roynac, Saint-Gervais-sur-Roubion,
Saint-Marcel-lès-Sauzet,
Saulce-sur-Rhône, Sauzet, Savasse